

FRANÇAIS ET CONTACTS DE LANGUES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

1.1. Géographie physique

La République Centrafricaine (R.C.A.) est un pays enclavé situé au cœur de l'Afrique centrale. En effet, elle s'étend de part et d'autre de l'Équateur, jusqu'à environ 11 degrés au nord et 2 degrés au sud. Sa superficie est de 623 000 km². Géographiquement, son relief est marqué par deux ensembles montagneux, le massif du Yadé au nord-ouest, qui culmine à 1 410 mètres au mont Ngaoui, et les massifs des Bongo et du Dar Challa près de la frontière soudanaise, à l'est; leurs sommets atteignent environ 1300 mètres d'altitude. La R.C.A. est drainée par deux réseaux hydrographiques principaux :

- au sud, celui de l'Oubangui, fleuve qui constitue en grande partie la frontière avec le Zaïre,
- au nord, celui du Chari et du Logone, cours d'eau qui se jettent dans le lac Tchad.

On peut distinguer trois types de climats :

- un climat équatorial au sud,
- un climat intertropical au centre,
- un climat sub-sahélien au nord.

Les températures moyennes annuelles se situent entre 23,4° à Bouar (ville située dans le massif montagneux de l'ouest) et 26,5° à Birao (ville du nord). Les précipitations sont abondantes puisque la plus grande partie du territoire centrafricain reçoit plus de 1 200 mm d'eau par an. Seule la région de Birao reçoit moins d'un mètre de pluie. Le pays connaît une saison sèche et une saison des pluies dont les durées respectives varient selon les endroits et selon les années.

En ce qui concerne la végétation, la forêt dense humide se cantonne dans deux zones au sud du pays : la première n'occupe que l'extrême sud-ouest, la seconde couvre toute la région du Mbomou, au sud-est. La majeure partie du pays est occupée par les savanes mais on doit là aussi faire exception de l'extrême nord (région de Birao) qui appartient déjà au domaine sahélien.

1.2. Géographie humaine

Le pays comptait lors du dernier recensement (Recensement Général de la Population de décembre 1988) 2 688 426 habitants soit une densité de population estimée à 4,3 h/km². Cette population est jeune puisque 43 % des Centrafricains ont entre 0 et 14 ans et que le taux de natalité brut est de 41,6 ‰. Cette natalité importante se voit pondérée par de forts taux de mortalité infantile et infanto-juvénile qui sont respecti-

vement de 132 % et de 212 %. L'espérance de vie n'est guère élevée : 47 ans pour les hommes et 51 ans pour les femmes.

Cette population est très inégalement répartie sur le territoire qui comporte 16 « Préfectures » plus la capitale Bangui. Celle-ci est peuplée par 451 690 personnes ; les chiffres concernant les autres régions sont les suivants :

Ombella-Mpoko	180 857
Lobaye	169 554
Mambere-Kadéi	230 364
Sangha-Mbaere	65 961
Nana-Mambere	191 970
Ouham	262 950
Vakaga	32 118
Ouham-Pende	287 653
Kemo	82 884
Nana-Gribizi	95 497
Bamingui-Bangoran	28 643
Ouaka	208 332
Basse-Kotto	194 750
Mbomou	119 252
Haute-Kotto	58 838
Haut-Mbomou	27 113

Un rapide coup d'œil sur la carte des divisions administratives permettrait de voir que la population est surtout dense à l'ouest et au centre tandis que l'Est et le Nord-est sont pratiquement déserts. En dehors des facteurs climatiques, l'histoire de ces régions semble bien être la principale cause de ce vide démographique : en effet, certaines séquelles du pillage et des razzias subis par les habitants de l'Est centrafricain se font encore sentir sur le plan économique.

1.3. Activités économiques

Le secteur primaire est fortement représenté (82 %) puisqu'il s'agit d'une population essentiellement rurale. Les principales cultures concernaient surtout des produits d'exportation comme le coton et le café mais la chute des cours mondiaux a entraîné un désintérêt pour ces cultures (coton en particulier). Les cultures vivrières sont très importantes (manioc, arachide, légumes, etc.) et ce, d'autant que le gouvernement a mis l'accent, durant ces dernières années, sur l'autosuffisance alimentaire.

Néanmoins l'exode rural se poursuit sans que le secteur secondaire (2 %) puisse en résorber les effets.

Le secteur tertiaire (16 %), surtout représenté par la Fonction Publique, a été l'objet, comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique, des mesures draconiennes imposées par le F.M.I. et la Banque Mondiale pour en réduire les effectifs.

Le pays connaît actuellement de graves difficultés économiques et le P.I.B. par tête d'habitant demeure très faible : il était estimé à 485 dollars en 1991 (chiffres extraits du Recensement Général de la Population).

En dehors de sa situation géographique de pays enclavé, la République Centrafricaine a subi les aléas d'une histoire qui n'a pas favorisé son développement.

1.4. Histoire précoloniale et début de la colonisation

1.4.1 Histoire précoloniale

On sait peu de choses sur l'histoire de ces régions, même si les travaux des archéologues permettent d'affirmer qu'elles ont fait l'objet d'un peuplement très ancien. Bayle des Hermens, 1975, a trouvé dans le sud-est du pays des galets de l'époque préacheuléenne. Dans le nord-est, il existe des peintures rupestres. Quant aux recherches de Pierre Vidal, 1969, elles ont montré l'existence d'une civilisation mégalithique à Bouar dans l'ouest du pays. Les siècles qui suivirent demeurent obscurs et peut-être quelques travaux en linguistique comparative pourraient-ils contribuer à les éclaircir.

Pour nous renseigner sur une époque plus récente et notamment pour expliquer le déséquilibre démographique présent dans ce pays, nous avons quelques témoignages sur la traite esclavagiste. Selon P. Kalck (1974 : 84) « Brazza et Monseigneur Augouard rencontreront encore à la fin du XIX^e siècle de longs convois de pirogues chargés d'esclaves ». Quelques lignes plus loin, l'historien fait remarquer : « Les linguistes notent l'apport de mots portugais que l'on retrouve dans les langues véhiculaires et notamment dans la langue d'eau devenue l'actuel sango. »

Et il conclut ainsi (1974 : 85) ce chapitre consacré à la période XVI^e-XVIII^e siècle : « En ce qui concerne l'histoire centrafricaine, il convient de retenir que le pays centrafricain était durement touché dès la fin du XVIII^e par les deux grandes traites orientale et occidentale. »

L'histoire de l'esclavage à l'est semble la plus connue et les razzias de Sénoussi demeurent encore célèbres.

1.4.2. Le cadre historique de la colonisation

Situé au cœur du continent, le territoire qui est devenu la République Centrafricaine a été longtemps, pour reprendre l'expression de P. Kalck, « la dernière tache blanche qui subsistait sur les cartes de l'Afrique aux environs de 1885 » (1976 :127).

Devant ce vide, l'imagination occidentale a pu dériver de la manière la plus folle. À ce sujet, nous pouvons citer, non seulement la fiction présentée par J. Verne dans *Cinq semaines en ballon* mais aussi l'imposture scientifique des hommes à queue dont l'ouvrage de J.-D. Pénel, *Homo caudatus*, 1982, démonte les rouages.

L'histoire écrite commence avec l'arrivée des explorateurs européens : Schweinfurth, auteur de *Im Herz von Afrika*, voyagea aux confins du Soudan vers 1870 ; Junker, quelques années plus tard, pénétra en pays zandé mais l'insurrection mahdiste devait rendre difficile l'arrivée des explorateurs par l'est.

L'exploration et la conquête se firent par le sud, en remontant l'Oubangui et ses affluents. C'est pour des raisons géostratégiques que les Européens furent obligés de traverser ce vaste territoire. En effet, ils cherchaient à atteindre le Nil par la voie de l'Oubangui : Vangèle (1886-1890) pour le compte des Belges, Marchand (1897-98) pour celui des Français. Entre 1892 et 1900, quatre missions eurent pour but le lac Tchad (Brazza par la Sangha, Crampel, Maistre et Gentil à partir du coude de l'Oubangui). De ces tentatives de relier l'Oubangui au Chari, il nous reste quelques récits qui peuvent nous renseigner sur l'état du pays au moment de la conquête.

Parler de pays, au sens de nation, serait tout à fait inexact à cette époque. Comme le remarque C. Prioul (1982 : 29) : « Vers 1890, le seuil Oubangui-Chari est occupé par des ethnies dont les domaines sont bien circonscrits dans l'espace et dont les us et coutumes diffèrent sensiblement. »

Les contours actuels du territoire centrafricain ne furent fixés que progressivement en raison de l'âpre lutte que se livraient les puissances coloniales dans cette zone. On sait que le roi Léopold II de Belgique alla jusqu'à présenter de fausses cartes de la région ! Cette situation est parfaitement résumée par Y. Boulvert (1986a : 91) : « La frontière méridionale avec le Zaïre, sur le thalweg de l'Oubangui résulte de la rivalité avec les agents de l'État Indépendant du Congo » (1894). Celle, orientale, avec le Soudan est une conséquence de la crise de Fachoda avec la Grande-Bretagne en 1899 mais elle ne fut délimitée qu'en 1923 ! La frontière avec le Kamerun allemand fut, sur une profondeur atteignant 300 km, déplacée quatre fois entre 1894 et 1920. Quant aux frontières avec le Tchad et le Congo, il ne s'agissait, du temps de l'Afrique Équatoriale Française, que de limites administratives pouvant être modifiées par simple décret. »

En 1897, fut créé par la France le territoire de l'Oubangui-Chari et d'octobre 1901 à janvier 1910 furent pris une série de décrets instituant l'Afrique Équatoriale Française dont le Gouverneur Général siégeait à Brazzaville. Cependant, à la même époque, le pays fut vendu pour son exploitation aux compagnies concessionnaires qui se livrèrent à un véritable pillage (cf. Coquery-Vidrovitch, 1972). André Gide, dans son *Voyage au Congo*, publié en 1927, dénonça les exactions de certains de leurs agents. Les populations locales, saignées à blanc, se révoltèrent : la plus célèbre de ces révoltes fut la guerre de kongo-wara (guerre des manches de houes) en pays gbaya, qui dura de 1924 à 1930 environ. La colonisation fut vécue comme un véritable traumatisme par les habitants de cette région qui, outre le travail forcé et le portage, eurent à subir les déplacements de populations, la réquisition des hommes pour la construction du chemin de fer Congo-Océan sans compter l'impôt et l'enrôlement « volontaire » lors des deux dernières guerres mondiales.

La « mission civilisatrice » de la France fut longtemps réduite à l'implantation de postes administratifs, au tracé de quelques routes (surtout à partir de 1920 grâce aux efforts du Gouverneur Lamblin et... des indigènes). On lui doit aussi la propagation du christianisme sous l'égide de Monseigneur Augouard. Faisant le bilan de ces années, l'historien P. Kalck considère l'Oubangui-Chari comme « la plus délaissée des colonies » (1976 : 221). D'ailleurs, les chiffres de la population européenne au début de la colonisation confirment bien que le pays était sous-administré : l'Oubangui comptait

en 1906 148 Européens et assimilés, 348 en 1911, 261 en 1921 et 327 en 1926. Quant à la population indigène, le recensement de 1926 donnait le chiffre de 1 066 444 habitants mais l'administrateur Bruel faisait remarquer qu'il existait une étendue déserte d'environ 170 000 km² le long de la frontière du Soudan anglo-égyptien : « C'est dans l'ancien Dar Fertit (pays des esclaves) où depuis des siècles sans doute, on est venu chasser l'esclave de bien des coins de l'horizon. Les Ouadaïens, les Foriens, les Nubiens, les Égyptiens y faisaient encore, il y a 50 ans, des incursions annuelles.[...] (Ces régions) de mémoire d'hommes, étaient peuplées il y a 40 à 50 ans; des traces de villages subsistent et des témoins. » (Bruel cité par Boulvert 1986 b : 25).

Pillée par les razzias esclavagistes, meurtrie par la colonisation, la population centrafricaine est encore en majorité rurale. Elle reste, en dépit de l'attrait du monde moderne, encore largement attachée à ses coutumes et à ses langues régionales.

2. LES LANGUES AFRICAINES

L'attrait du monde moderne est symbolisé par l'expansion du sango qui représente un facteur d'unité nationale, et par le désir d'accès au français qui est un moyen de promotion sociale. Mais les langues régionales restent présentes dans les provinces et, dans une moindre mesure, dans la capitale, Bangui.

2.1. Les langues régionales

Deux des quatre familles linguistiques de la classification de Greenberg (1971) sont présentes sur le territoire centrafricain : la famille congo-kordofanienne et la famille nilo-saharienne, mais la première est de loin la plus représentée.

Elle comprend trois embranchements :

- le bénoué-congo : seuls quelques parlars bantous se trouvent au sud-ouest du pays, ils appartiennent à la zone C de Guthrie : isongo ou mbati, ngando, kota, aka, babenzele ; peu représentés en RCA, ils apparaissent seulement dans les régions de la Lobaye et de la Sangha, c'est-à-dire sur des territoires proches du Congo et du Cameroun ;
- l'ouest-atlantique comprend un dialecte peul parlé par les Mbororos, pasteurs nomades présents surtout dans l'Ouest.
- l'adamawa-oubanguien est constitué par quelques langues du groupe adamawa comme le mbum parlé dans le Nord-ouest du pays, mais le groupe oubanguien rassemble la majorité des langues parlées en Centrafrique. Ces langues oubangiennes peuvent être divisées en cinq groupes :
 - à l'ouest, le groupe gbaya-manza (gbaya, bofi, gbanu, ali, manza et ngbaka-manza),
 - au centre, l'ensemble banda (banda de Ippy, langbassi, ngbugu, yanguéré, etc.),
 - le long du fleuve, le ngbandi (dont le sango national est issu),
 - au sud, les langues parentes du ngbaka-ma'bo (monzombo, gbanziri),
 - à l'est, le zandé et le nzakara.

Au nord du pays, on trouve la famille nilo-saharienne qui est représentée par deux embranchements : le Chari-Nil du groupe soudanais central qui comprend surtout les

langues sara-mbay parlées au nord-ouest du pays ; l'autre embranchement (langues du groupe maba) comporte le runga parlé par les habitants de l'extrême nord-est de la RCA. Toutes ces langues semblent en perte de vitesse devant l'arabe véhiculé par la religion musulmane dans ces régions.

Les noms employés pour désigner ces groupes linguistiques coïncident, le plus souvent, avec ceux que se donnent les communautés ethniques les plus importantes de ces groupes. À l'intérieur de chacun d'eux, on distingue une multitude de dialectes : pour le banda par exemple, F. Cloarec-Heiss a pu en dénombrer une cinquantaine.

Il n'est pas facile de savoir avec exactitude le nombre des locuteurs d'une langue en RCA. Outre le problème de la multiplicité des dialectes que nous venons d'évoquer, un décret gouvernemental pris en 1966 interdit « toute mention, dans les actes officiels ou sous seing privé, imprimés, formulaires administratifs ou privés, de race, de tribu ou d'ethnie ». Ces renseignements, d'importance capitale pour les sociolinguistes, ne pouvaient donc pas figurer dans les recensements précédents.

En 1988, le Recensement Général de la Population comportait trois questions concernant les langues :

- première langue parlée,
- sango parlé (oui ou non),
- autre langue parlée.

Nous n'avons pas pu obtenir les résultats officiels concernant les réponses à ces questions : néanmoins, un dépouillement partiel de ce volet linguistique qui nous a été communiqué donne les chiffres suivants :

Ensemble gbaya-manza	705 000
Ensemble banda	570 000
Ensemble sara-mbay	100 000
Ensemble ngbaka-monzombo-gbanziri ...	75 000
Ensemble nzakara-zandé	60 000
Ensemble mbum	55 000

Pour les autres groupes, le total des locuteurs serait inférieur à 50 000.

Bien sûr, cette évaluation n'a qu'une fiabilité réduite car la première langue parlée n'est pas obligatoirement celle de l'ethnie (pour les jeunes nés à Bangui, c'est même souvent le sango) mais, faute de mieux, nous nous en contenterons. Elle met en évidence le fait que les groupes gbaya et banda sont de loin les plus importants sur le plan démographique et que beaucoup de langues sont parlées par moins de 100 000, voire de 50 000 locuteurs.

2.2. Émergence et expansion du sango

Parmi ces ethnies dont la population est estimée à moins de 50 000 personnes, il en est une, qui, sous une forme véhicularisée, a réussi à imposer sa langue à la quasi-totalité de la population centrafricaine. Il s'agit du sango, dérivé du ngbandi, parlé à l'origine le long du fleuve Oubangui.

Comment peut-on expliquer cet état de fait ? A priori, des langues comme le gbaya ou le banda, parlées par des groupes numériquement plus importants, étaient mieux placées pour jouer ce rôle. Selon Brunache, qui traversa la région à la fin du dix-neuvième siècle et qui relate son épopée dans *Au centre de l'Afrique, autour du Tchad*, il semblait exister un véhiculaire banda : « Depuis la Kémo jusqu'ici¹, notre jeune Togbo, les petits Ndri², les deux femmes se faisaient comprendre avec la plus grande facilité. C'est que l'idiome ndri est employé à quelques exceptions près depuis les Ngapou jusque près de Bangui, et de l'Oubangui jusque vers huit degrés de longitude est. Les riverains de l'Oubangui, Sango, Banziri, Bondjo et Bouzerou ne s'en servent habituellement pas mais le parlent presque tous ». C. Prioul, qui rapporte ces propos, reste cependant pour le moins sceptique quant à l'existence de ce véhiculaire ndri : « Est-ce possible, Brunache est-il victime d'une série d'observations trop hâtivement schématisées ou faut-il croire à l'existence d'un banda fondamental permettant l'intercompréhension ? ». Et l'analyste moderne de poursuivre : « L'éventuelle substitution d'un pidgin sango à une lingua franca ndri rendrait parfaitement compte de l'ampleur d'un bouleversement introduit par la colonisation dans les structures commerciales du pays qui étaient beaucoup trop faibles pour la reconversion qui allait leur être proposée » (1981 : 88).

Alors, pourquoi le sango ? Faut-il reprendre les raisons économiques et commerciales évoquées par C. Prioul ? Celui-ci, en s'appuyant sur les récits des premiers colonisateurs, remarque que le commerce à l'intérieur des terres était peu fréquent à l'exception de celui des armes : « Dans un pays où la guerre de pillage est chronique mais où ses effets sont atténués par le caractère défensif du peuplement, le commerce n'est certes pas l'activité économique principale. Il fonctionne cependant, à la faveur des impulsions venues du bas Congo, de la spécialisation poussée de l'économie de pêche et de la diversité des productions locales ». (1981 : 87).

Effectivement, les échanges entre gens du fleuve et gens de l'intérieur apparaissent comme importants et souvent notés par les voyageurs : « Tout au long du Congo et de l'Oubangui, ils constituent une donnée fondamentale de la vie de nombre de populations riveraines qui, essentiellement tournées vers la pêche, mal pourvues en terres cultivables et peu intéressées par les travaux des champs, connaissent un déficit chronique de produits agricoles vivriers. Le substrat d'économie d'échange induit par le genre de vie riverain a incontestablement facilité l'éclosion et le développement du grand commerce congolais dont les produits nouveaux venaient enrichir l'offre proposée par les riverains à leurs fournisseurs « terriens ». De complexes relations de complémentarité se sont établies entre les berges et l'intérieur avec bien des variantes depuis l'aire Likouba-Mbochi du « pays des rivières » jusqu'au domaine Sango-Ngbougou du Haut-Oubangui en passant par l'association Banziri-Langbassi (Prioul, 1982 : 86).

Il est donc à peu près certain que les relations commerciales dans cette région ont pu nécessiter l'emploi d'une langue véhiculaire mais cela n'implique pas pour autant le

1. Région des marges sara [note de C. Prioul].

2. Ethnies bandas.

choix du sango ; une autre langue parlée dans la région aurait pu s'imposer. M. Diki-Kidiri propose des raisons historiques pour expliquer cette émergence. Reprenant certaines données fournies par l'ouvrage d'Éric de Dampierre *Un ancien Royaume Bandia du Haut-Oubangui*, il met en évidence le rôle qu'ont pu jouer les Dendi dans la diffusion de ce qui allait devenir la langue nationale de la République centrafricaine : «... [les] Ngbandi établis entre le Mongala, l'embouchure de la Ouélé et le cours moyen de l'Oubangui, un de leurs clans aînés, les Bandia, après avoir conquis par la force le pouvoir politique chez les Nzakara et une partie des terres zandé, se laissèrent assimiler par les vaincus, allant jusqu'à perdre leur langue et leurs coutumes, au prix de quoi, ils régnèrent sans partage jusqu'à l'arrivée des Européens (...) Les rois zandé et nzakara, descendants des Bandia, n'ont jamais fait la guerre aux chefferies ngbandi car elles sont non seulement alliées mais parentes, malgré les dissensions qui peuvent les opposer. Tandis que, dans le même temps, ils étaient en conflit ouvert avec les Ngbougou et les Togbo, des populations banda du Nord-ouest et du Nord. En raison de leur voisinage géographique (à la frontière du royaume de Bangassou) et de leurs liens quotidiens avec les Ngbougou, les Dendi ont été aisément acceptés comme médiateurs par les deux parties belligérantes (...). Ce contact permanent entraîna l'altération de la langue ngbandi qu'utilisent les Dendi et donna naissance au parler véhiculaire nommé « dendi » probablement imprégné de nbougou et de nzakara » (1982 : 84-85). Faut-il prendre pour des certitudes les hypothèses émises par M. Diki-Kidiri ? Les zones obscures qui subsistent dans l'histoire centrafricaine nous interdisent de le faire. Néanmoins, selon P. Kalck (1974 : 63, note 1), « Liotard, l'explorateur français, dès 1892 faisait état d'une langue des gens d'eau comprise dans des régions de l'intérieur dans lesquelles aucun Blanc n'avait encore pénétré. » Ce témoignage tendrait à accréditer la thèse de Diki-Kidiri selon laquelle le sango véhiculaire était parlé dans cette région avant l'arrivée des Européens.

Pour sa part, W. J. Samarin pense que le sango est né du contact des colons (ou plus exactement des membres de leur personnel d'origine africaine) avec les populations autochtones situées sur les bords de l'Oubangui. Ces populations étaient d'origines diverses (Fula, Serer, Wolof, Malinke-Sose, Khasonke, Soninke, etc.) ainsi qu'a pu l'établir l'auteur. Ces nouveaux arrivants avaient des besoins élémentaires et devaient pour les satisfaire entrer en contact avec la population locale : « The Whites coming up the Ubangi river had greater needs – desperate needs one can even say. They required transportation, guides, workers, property, and the materials for the construction of their buildings. They required also food, not such for themselves initially (and for sometime only on a small degree) but for the black personnel they brought with them. » (1982 : 410). La thèse de Samarin est donc la suivante : « My sociolinguistic analysis on both Congo and Ubangi rivers in the nineteenth century leads me the conclusion that it was the black employees, as Stanley called them, who engaged in practically all the direct verbal communication with the indigenous populations. And from these Black-Black exchanges that the jargons and later the trade languages were born. The notion that Whites were responsible for these pidinized languages is not based on historical facts. » (1982 : 416-417).

Il n'entre pas dans le cadre de travail de prendre parti pour l'une ou l'autre de ces thèses, ni d'éclaircir la difficile question de la naissance et de l'émergence du sango. À notre avis, d'ailleurs, les deux points de vue ne s'excluent pas forcément : le sango a très bien pu commencer à se développer avant l'arrivée des colons, ceux-ci ont très bien pu apprendre quelques bribes de sango pour entrer en contact avec les populations locales amorçant ainsi l'expansion de cette langue vers le reste du pays. La réquisition d'un personnel local pour le portage et autres tâches au service des Européens contribua sans doute à augmenter cette diffusion. Toujours est-il qu'en 1918, Félix Éboué pouvait écrire : « Du sango, il n'y a rien à dire, si ce n'est – comme on l'a écrit – que c'est la « langue commerciale de l'Oubangui-Chari », non pas certes une langue créée de toutes pièces comme l'espéranto, mais un idiome dérivé d'un dialecte du groupe Yakoma-Sango où les mots d'origine étrangère sont assez nombreux et auquel les premiers rapports entre Européens et Indigènes ont donné naissance. » (Éboué cité par Diki-kidiri, 1982). Ce qu'il est important de relever dans la citation, c'est qu'après trente ans de colonisation, le sango n'est plus cantonné sur les bords de l'Oubangui mais est devenu « la langue commerciale de l'Oubangui-Chari », c'est-à-dire d'un territoire politique qui deviendra plus tard une nation.

2.3. L'arabe

Il faut accorder une place particulière à l'arabe, langue en légère expansion en Centrafrique. L'expansion de cette langue, dont la variété dite « classique » sert de médium comme langue religieuse, est favorisée par l'existence d'une assez forte communauté musulmane d'origine étrangère, formée principalement de Tchadiens, Soudanais, Sénégalais, Égyptiens, Libanais, Syriens, etc. dont certains, pour des raisons d'opportunité économique, ont pris la nationalité centrafricaine. Il existe également, surtout à l'Est et au Nord du pays, des populations noires depuis longtemps islamisées. À leur intention, la radio nationale accorde une tranche de trente minutes à la religion islamique pour l'enseignement du Coran. Par ailleurs, dans le souci de diffuser l'arabe, la communauté islamique de Centrafrique, assez bien structurée, a jugé utile de créer des écoles qui accueillent des personnes des deux sexes de toutes religions : Ainsi le Centre National d'Enseignement Arabo-Islamique Centrafricain, créé en 1987 sur initiative privée, « comprend six écoles d'enseignement général à Bangui et 14 en province [...] qu'il ne faut pas confondre avec les écoles coraniques qui s'intéressent uniquement au Coran [...] Ce centre est ouvert à tous, Musulmans, Chrétiens et autres qui veulent connaître l'arabe. » (ACAP, 17/2/92).

3. LA PÉRIODE COLONIALE

Si l'on se réfère à ce qui a été dit précédemment à propos de l'implantation de la colonisation dans ce qui allait devenir la Centrafrique, on comprend aisément que la pénétration du français ait été lente et difficile. L'occupation fut d'abord militaire et, selon P. Kalck (1976 : 172) : « L'occupation française du pays centrafricain se limitait alors à quelques points d'appui : sur le fleuve : Mongoumba, Bangui, Fort-de-Possel, Mobaye, Bangassou, Rafai, Zémio ; sur la ligne de portage Oubangui-Chari : Fort-

Sibut, Nana, Fort-Crampel; en Haute-Sangha: Bania, Carnot, Nola. Tout le reste du pays, à peu près totalement inconnu, échappait à tout contrôle». Les circonstances de cette occupation ont été explicitées par J.-P. Caprile (1976: 111): « Il s'agissait de devancer les autres puissances coloniales, l'allemande et l'anglaise, susceptibles de s'installer dans ces régions. Il fallait aussi s'imposer sur le terrain face à des « empires » africains, certains sur le déclin mais d'autres à leur apogée ou en plein développement (Baguirmi, Ouaddaï). » Cette dernière remarque vaut surtout pour le Tchad mais elle montre bien que, dans l'esprit des Français, il s'agissait surtout d'occuper le terrain. Cette occupation ne fut pas toujours pacifique puisqu'elle donna lieu à des révoltes sporadiques dont la plus célèbre fut la guerre de Kongo-wara dans l'Ouest en 1929. Le partage achevé (la mise sous tutelle en 1918 par la S.D.N. des ex-possessions allemandes n'y changera pas grand chose), les conquêtes françaises furent divisées en deux grands ensembles: l'Afrique Occidentale Française créée en 1895 et l'Afrique Équatoriale Française instituée en 1911. L'Oubangui-Chari (créée en 1903) faisait partie de ce vaste territoire dirigé de Brazzaville par un Gouverneur Général. Parent pauvre, avec le Tchad, de l'A.E.F., la Colonie de l'Oubangui-Chari fut délaissée et l'État français (surtout au début de la colonisation) délégua une partie de ses prérogatives en matière culturelle et éducative ou plutôt les abandonna aux Institutions religieuses, seules institutions suffisamment structurées et motivées pour se charger de ce secteur non rentable à court terme. Pour comprendre la politique d'aménagement linguistique qui fut menée à l'époque coloniale, il faut prendre en compte les objectifs et l'action menés par les missions catholiques ou protestantes plus que les interventions de l'État colonial lui-même.

3.1. La politique linguistique des Églises

L'objectif essentiel des différentes Églises qui se livraient souvent une très forte concurrence était la propagation de la foi pour laquelle les langues africaines semblaient de loin les plus adéquates; cependant, les missionnaires furent amenés à avoir un rôle éducatif qui dépassa de beaucoup la simple évangélisation. Dans l'obligation de se donner des auxiliaires et de préparer la formation d'églises locales, « dans bien des cas les missionnaires allèrent au-delà de ces besoins internes, soit que les tâches éducatives leur aient été confiées par le colonisateur, soit qu'en les remplissant ils se soient appliqués à former des élites politiques et sociales favorables à leur cause. Le plus souvent toute mission est, en même temps, école élémentaire. » (Guillaume, 1994, 69).

3.1.1. Les missions catholiques

Dans ses *Règles de la Société des Missionnaires d'Afrique*, le cardinal Lavignerie, qui fut le principal promoteur de l'évangélisation de l'Afrique en fondant en 1868 les Pères Blancs, donnait des instructions de conduite linguistique très précises: « Notre intention formelle est que l'étude de la langue tienne le premier rang dans toutes les préoccupations des missionnaires, jusqu'à ce qu'ils la parlent parfaitement (...) Je désire que, dès que la chose sera possible et au plus tard six mois après l'arrivée dans la mission, tous les missionnaires ne parlent plus entre eux que la langue des tribus au milieu desquelles ils résident (...) Dans chaque mission dont le dialecte n'aura pas encore été

imprimé, j'ordonne également que l'un des missionnaires... soit appliqué, pendant une ou deux heures par jour, à la composition d'un dictionnaire, au moyen de ses conversations avec les indigènes et des questions qu'il leur adressera sur la valeur des différents mots. Le même père sera chargé de composer en langue vulgaire un petit catéchisme (...) Plus tard on fera les mêmes choses pour les Saints Évangiles » (Lavignerie, 1872, 165).

3.1.1.1. LA DESCRIPTION DES LANGUES

De cette volonté de comprendre, de parler et d'étudier les langues africaines naîtront les nombreux ouvrages à vocation pratique rédigés par les missionnaires, ouvrages qui constituent très souvent les premiers essais de description de ces langues. Ainsi par exemple furent rédigés dès 1907 par le père Cotel un *Dictionnaire français-banda et banda-français* et un *Essai de grammaire*. Le sango fut l'objet de l'attention de Monseigneur Calloc'h qui, en plus d'un *Vocabulaire gnbwaga-gbanziri-mondjombô avec grammaire*, publia en 1911 un *Vocabulaire français-sango et sango-français, langue commerciale de l'Oubangui-Chari*. À mesure que le temps passe (et que le sango s'étend dans le territoire) les préoccupations linguistiques des missionnaires se focalisent sur cette langue : dès 1930, le Père Marcel Gérard fait paraître à Rome un ouvrage dont le titre insiste sur son caractère véhiculaire : *Sango, langue commerciale de l'Oubangui-Chari*; simultanément un catéchisme en sango commence à être diffusé. L'expansion du sango comme langue d'évangélisation se développe après la seconde guerre mondiale, où il devient sous l'impulsion de monseigneur Grandin puis de monseigneur Cucherousset le seul médium de transmission de la parole du Christ au détriment des autres langues utilisées jusque-là (cf. Amaye, 1984 : 142). Cette expansion justifie la publication, en 1950, de deux dictionnaires sango-français.

Le plus connu est celui du R. P. Tisserant qui sert encore de référence à ceux qui cherchent à apprendre la langue nationale centrafricaine (dans les années 1990, il était encore en vente dans les librairies de Bangui). Pourtant, Pénel (1979 : 32-41) s'est livré à une analyse très critique de ce dictionnaire. Il met en évidence le fait que le dictionnaire du R. P. Tisserant montre le sango « sur le mode du négatif et du manque » déjà sensible au niveau de la répartition du nombre de pages : « Le vocabulaire sango/français répertorie en 41 pages, 778 mots sango en incluant 37 mots français. Le vocabulaire français répertorie, en 178 pages, 2 126 mots. » Cette disparité est encore accentuée par le fait que « sur les 178 pages du vocabulaire français/sango, à 102 reprises, une indigence est mentionnée et 190 fois, on indique qu'il faut ou qu'on peut utiliser un mot français. » Et l'auteur de conclure : « il est difficile de trouver meilleur détracteur du sango que ce dictionnaire ».

L'autre ouvrage, celui de Kérux et San Youen, ne comporte même pas de partie sango/français puisque les auteurs n'envisagent la traduction qu'à sens unique. Ce dictionnaire, pourtant, fait une tentative de notation des tons, ce que celui de Tisserant n'essayait pas de faire, s'empêchant par là-même de distinguer des mots de sens différents. On peut sans doute trouver là la vraie raison de ses observations sur la pauvreté du sango ! Kérux et San Youen font par ailleurs un certain nombre de remarques tout à fait judicieuses pour les francophones apprenant le sango ; ils leur conseillent « d'ap-

porter la plus grande attention aux diverses espèces de consonnes explosives, liquescentes, aspirées, etc., ce qui évitera de confondre une foule de mots aux sonorités très voisines mais de sens totalement différents». Et ils ajoutent avec une humilité rare à l'époque: «La différenciation de deux sens est parfois à peu près impossible à une oreille de Blanc mais ne présente aucune confusion pour n'importe quel Noir (...). Le débutant voudra bien se convaincre que l'oreille des Français est au point de vue de l'accent tonique fréquemment lamentable.»

Laissons M. Houis (1971 : 25-26) apporter une conclusion à ces tentatives dictionnaires des religieux: «Le projet se veut fondamentalement pratique, il s'agit de traduire, de passer du français ou de l'anglais à une langue africaine, dans l'économie d'une sémantique européenne, principalement chrétienne.»

3.1.1.2. LA FORMATION DES CATÉCHISTES ET DES FIDÈLES

Une fois appris les idiomes locaux, les missionnaires consacrent leur énergie à former les catéchistes africains dont le rôle est capital dans la diffusion de la foi puisque «choisis parmi les chrétiens dévoués ou formés dans des écoles spéciales, les catéchistes sont placés dans les villages pour y tenir l'école, y instruire la jeunesse, présider aux prières quotidiennes et donner aux catéchumènes une première formation en vue du baptême. De chaque poste de mission dépendent ainsi parfois une centaine de catéchistes ou davantage» (De Meeus-Steenbergher, 1947, 78).

Dans les centres d'enseignement de base mis en place très tôt et mieux dénommés, aux origines, «chapelles-écoles» ou «stations de catéchisme-école», l'enseignement était essentiellement religieux conformément aux objectifs assignés; il s'y donnait cependant des rudiments d'enseignement scolaire que les Religieux mettaient en avant pour justifier leur demande de subventions à l'État, mais celui-ci, d'après les adversaires des Missionnaires, se trouvait rejeté au troisième rang par rapport à l'enseignement catéchistique et aux travaux champêtres qui permettaient d'assurer l'entretien des écoliers, plus catéchumènes qu'écoliers selon Amaye, 1984, 272: «dans de nombreuses stations dites scolaires, il fut plus question de propagande religieuse que d'instruction scolaire». L'enseignement y était donné en langues ethniques, le plus souvent en plein air par des catéchistes qui, «sommairement instruits dans les missions principales, se bornaient à répéter aux catéchumènes pendant trois, voire quatre ans, les premières lettres de l'alphabet français (...) avec un matériel didactique des plus rudimentaires (...) [en particulier] un rouleau manœuvrable sur lequel étaient imprimées les voyelles». En théorie ces écoles devaient permettre une première initiation en français comme l'affirment les autorités religieuses de l'A.E.F. en 1918: «Tout en catéchant pour l'instant en langue indigène à cause du peu de personnes comprenant quelques mots de français, nos catéchistes ont reçu l'ordre formel de faire une bonne leçon de français»: cet argument touche d'ailleurs l'Académie Française qui accorde une subvention aux missions de l'A.E.F. pour «continuer d'enseigner le français aux petits Noirs». Dans la pratique cependant, comme le constate en 1921 un administrateur colonial, «les écoles de village dépendant de la mission sont tenues par des catéchistes le plus souvent illettrés, le seul enseignement qui y soit donné est religieux (catéchisme en langue africaine) et le français n'y est pas parlé».

L'objectif premier des missionnaires reste avant tout la propagation de l'Évangile et non pas la diffusion du français. Aussi, quand on leur reproche de ne pas consacrer à l'enseignement du français toute leur énergie, les Religieux répondent que « si l'administration veut avoir des écoles en français, il est juste qu'elle les paie. Cela ne regarde pas les fidèles qui nous envoient, chaque année des aumônes pour propager l'Évangile » (Déclaration de 1909 du Père Louvet, citée par Manessy, 1979 : 334).

La véritable initiation au français ne débute vraiment que dans les écoles des missions principales où ne se retrouve qu'un très faible pourcentage des élèves des écoles de brousse, sélectionnés par les missionnaires dans leur tournée annuelle en province. Coupés de leur milieu d'origine, encadrés par des moniteurs africains pédagogues de formation, en contact direct avec les missionnaires, astreints à un emploi du temps strict partagé entre la prière, le catéchisme, les travaux manuels et champêtres qui restent importants, et l'enseignement scolaire classique, ils apprennent vraiment à lire et à écrire, en français seulement. Le plus souvent placés dans l'impossibilité pratique d'utiliser leur langue maternelle, ils en profitent pour apprendre la langue africaine véhiculaire dans la région, qui sert souvent de langue liturgique, que les missionnaires européens ont eux-mêmes apprise et que les élèves d'origines différentes sont obligés d'utiliser pour communiquer entre eux. Les missions centrales sont d'ailleurs des lieux importants de diffusion et de standardisation (à travers les textes liturgiques) de ces langues de communication inter-ethnique. La plupart de ces élèves, dotés d'un bagage scolaire tout aussi rudimentaire que leur français, et ayant atteint le niveau du cours élémentaire deuxième année, arrêtent là leurs études qui leur permettent de se faire recruter comme cuisiniers, maçons, charpentiers, interprètes ou, jusque dans les années 30, comme moniteurs d'enseignement. Devenus catéchistes, ils deviendront des foyers de propagation de la foi chrétienne.

Seuls, un petit nombre d'entre eux continuent dans les Écoles centrales de catéchistes ; ils y visent l'obtention de ce qu'on nomme en A.E.F. le Certificat d'Études Indigènes devenu en 1948 le Certificat d'Études Primaires et Élémentaires, et ils y perfectionnent leurs connaissances et leur français (perfectionnement que facilite l'interdiction stricte d'utiliser leurs langues maternelles pour converser). Arrivés à ce stade, ils deviennent moniteurs (fonction pour laquelle un concours de recrutement³ est instauré en 1937 dans les colonies françaises) ou occupent des fonctions intermédiaires dans l'administration ou le commerce coloniaux, sauf pour une élite qui entre dans les Séminaires pour poursuivre des études secondaires ou supérieures : de ces Séminaires sortiront les prêtres ou ceux qui, revenus à la vie laïque, occuperont des postes de responsabilité dans l'administration ou la politique, tout en conservant des liens étroits avec l'Église⁴.

Contrôlé depuis le Vatican par la *Sacra Congregatio de Propaganda Fide* qui a pleine autorité sur les missions catholiques, ce système de formation religieuse connaîtra un plein essor entre les deux guerres où, conformément aux Encycliques des papes

3. Le concours de 1937 comporte pour l'A.E.F. une dictée, une rédaction, deux problèmes et quatre opérations.

4. « La plupart des hauts cadres de l'administration centrafricaine actuelle sont des anciens moniteurs de l'école privée ou des anciens séminaristes » (Amaye, 1984, 14). Le cas le plus typique est bien sûr celui de Barthélémy Boganda, premier Président de la République Centrafricaine.

Benoît XV et Pie XI⁵, l'africanisation des églises locales est jugée prioritaire. Il rencontrera d'ailleurs un succès certain puisque le nombre de fidèles catholiques et de catéchistes connaîtra une progression spectaculaire.

3.1.2. Les missions protestantes

La volonté de décrire les langues locales et d'instruire les populations en langues africaines est encore plus forte chez les missionnaires protestants, à la fois parce que pour eux la pratique religieuse ne se dissocie pas de la lecture des livres saints qu'il faut mettre à la portée de l'ensemble de la population, et parce que, pour la plupart anglo-saxons, allemands ou scandinaves, ils connaissent mal la langue du colonisateur français. Leur action éducative restera cependant limitée, car leur arrivée est assez tardive. Il faut attendre 1920 pour que se produise l'arrivée, sinon massive, du moins significative, des missions protestantes : en 1921, l'Oubangui-Chari comptait 7 églises protestantes dont 5 d'origine nord-américaine ; leur expansion est par ailleurs entravée par les administrateurs extrêmement méfiants à leur égard : ces fonctionnaires les soupçonnent en effet de vouloir saper leur action en propageant chez les colonisés l'idée d'anti-colonialisme particulièrement répandue chez les missionnaires nord-américains. Ils les soupçonnent également d'être, sinon les agents occultes de l'impérialisme des États dont ils sont les ressortissants, du moins des espions ou des adversaires potentiels prompts à jeter le discrédit sur l'action des Colonisateurs. Sans doute l'Acte de Berlin de 1885, dans son article 6, obligeait-il les puissances coloniales à respecter une totale liberté d'évangélisation dans les colonies, sans distinction de confession, et la Convention de Saint-Germain-en-Laye de 1919 dans son article 11, réitérait-elle la liberté de conscience des colonisés et proclamait-elle solennellement qu'il était possible à toutes les institutions religieuses de pénétrer librement dans toutes les colonies et de s'implanter là où elles le souhaitaient ; dans la pratique, l'administration française, soutenue par le clergé catholique plus anciennement implanté, « s'opposa longtemps à la liberté de circulation des Protestants » (Amaye, 1984, 178). Divers textes furent promulgués pour contrôler strictement les activités des missionnaires d'origine étrangère⁶. Ainsi, ils se trouvèrent pratiquement écartés des missions d'enseignement non spécifiquement religieux, puisqu'un arrêté du 19 Octobre 1917 stipulait que l'enseignement ne pouvait être dispensé qu'en français et par des sujets français dans les écoles privées de l'A.E.F. Par ailleurs, leur programme scolaire devait passer à la censure des Autorités de la Colonie avant d'être mis en pratique. Aussi leurs projets d'enseignement en langues africaines dans des matières autres que strictement religieuses, furent systématiquement

5. En 1926, en référence à l'encyclique *Rerum Ecclesiae*, la Propagation donne l'ordre de former sur place les prêtres indigènes pour pallier l'insuffisance en Europe des vocations missionnaires ; à cet effet sont créées ou développées des Écoles de formation du clergé et des catéchistes africains (par exemple création de l'École centrale des catéchistes à la Mission Saint-Paul des Rapides à Bangui).

6. Une circulaire du G. G. de l'A.E.F. oblige par exemple, à partir de 1922, les missionnaires étrangers à signer une déclaration sous serment de « n'avoir d'autre but en venant en A.E.F. que de poursuivre une œuvre religieuse et de s'engager à s'interdire toute manifestation, toute déclaration, toute ingérence directe ou indirecte concernant les règlements ou les pratiques de l'autorité française dans ses rapports avec les justiciables. »

contrecarrés. Ces mesures de coercition contre les missionnaires non nationaux eurent comme conséquence un développement limité de l'action missionnaire protestante.

En revanche, leurs travaux sur les langues africaines et principalement le sango furent importants : dès 1936 ils traduisent la Bible en sango (Bouquiaux 1978 : 13) ; on leur doit surtout les recherches de Samarin et de Taber.

Arrivé dans le pays comme missionnaire dans les années cinquante, W. J. Samarin se consacra d'abord à l'étude du gbaya de Bossangoa, et fit de la description de cette langue son sujet de thèse. Par la suite, il se consacra au sango dont il publia dès 1953 une première grammaire qui fut suivie d'un manuel d'alphabétisation. En 1967, il fit paraître *A grammar of sango* (dont une version abrégée fut publiée en français en 1971). Grammaire descriptive, son ouvrage, élaboré à partir d'un corpus de 300 textes enregistrés qui représentent 40 heures d'écoute, et de 250 lettres écrites par des Centrafricains, vise des objectifs précis : « We wanted to be sure that we have enough data to catch variations which might be correlated with the first language of the speakers with age, sex and social evolution » (1967 : 19).

Taber, quant à lui, rédigea un *Dictionnaire of sango* (1965) d'après les données recueillies par Samarin et se consacra à une étude des emprunts du sango au français.

3.2. La politique linguistique de la Puissance coloniale

3.2.1. L'objectif d'assimilation et ses limites

Convaincus de la supériorité de la civilisation occidentale et de la mission « civilisatrice » de la France qui devait apporter au reste du monde le bien-être, la liberté et le progrès par la transmission du savoir européen et des valeurs issues de la Révolution de 1789, les ministres républicains qui avaient encouragé dans les années 1880 l'aventure coloniale étaient animés d'une volonté d'assimilation visant à amener les peuples colonisés au niveau du peuple colonisateur. Cette volonté d'assimilation soulevait cependant sur le plan pratique des difficultés insurmontables puisqu'elle aurait supposé que la puissance coloniale donne aux colonisés des droits (en particulier la nationalité française ou le droit à l'enseignement dans les mêmes conditions qu'en métropole) que les tenants mêmes de l'assimilation étaient dans l'impossibilité matérielle, même s'ils y avaient été disposés, d'accorder. Elle aurait supposé également que les colonisés acceptent de se laisser assimiler. Or c'était loin d'être le cas : « l'administration coloniale dut user de contrainte pour imposer l'école à ses débuts. La pression dut être maintenue plus ou moins longtemps, souvent jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale » même si « l'opposition ne prit jamais la forme d'une résistance ouverte. Les populations les plus réfractaires se contentaient d'attendre le relâchement du maître ou un changement d'administrateur pour retirer les enfants de l'école » (Bouche, 1975, 885).

Dans l'entre-deux guerres, les autorités coloniales, en particulier sous l'impulsion d'A. Sarraut, plusieurs fois Ministre des Colonies, substituèrent à l'objectif irréaliste d'assimilation celui d'association qui « se fondait sur un certain respect des structures traditionnelles : les deux peuples, le colonisateur et le colonisé, pouvaient cohabiter en se respectant, l'un étant là pour apprendre à l'autre la manière efficace de s'administrer

et surtout la voie d'une mise en valeur économique » (M'bokolo, 1993, 353). Les orientations linguistiques de la politique coloniale n'en furent guère cependant modifiées.

3.2.2. L'école, instrument fondamental pour imposer la primauté du français

Se fondant sur le principe de l'administration directe, la politique d'assimilation et plus tard celle d'association supposaient une politique linguistique et éducative coercitive passant par l'imposition des lois, des coutumes et de la langue du colonisateur. Elles accordaient une place essentielle à l'École dans le processus d'occidentalisation et de francisation : comme l'indique le Gouverneur Général de l'A.O.F. Chaudié dans sa circulaire du 22 juin 1897 : « L'école est en effet le moyen le plus sûr qu'une nation civilisatrice ait d'acquérir à ses idées les populations encore primitives et de les élever graduellement jusqu'à elle. L'école est, en un mot, l'élément de progrès par excellence. C'est aussi l'élément de propagande de la cause et de la langue française le plus certain dont le Gouvernement puisse disposer. » Ces principes sont réaffirmés par son successeur W. Ponty dans sa circulaire du 30 août 1910 : « L'école est le meilleur instrument du progrès ; c'est elle qui sert le mieux les intérêts de la cause française (...) Nul n'ignore que l'étude du français est le remède le plus efficace qui puisse être opposé au fanatisme ». Cette doctrine supposait que cet enseignement fût dispensé uniquement en français : en Afrique centrale, dès le tout début de la colonisation, le principe d'exclusivité du français est affirmé dans le décret du 9 avril 1883 qui prescrit que « l'enseignement [non religieux] sera donné exclusivement en français ». Cette doctrine de l'exclusivité (au moins dans l'enseignement non religieux ou non pratique⁷) ou de la primauté du français sera constamment rappelée par la suite. Ainsi comme l'arrêté du 12 novembre 1912 concernant l'A.O.F. le rappelle « le but de l'enseignement élémentaire est la diffusion parmi les indigènes du français parlé (...) ». La langue française est seule en usage dans les écoles. Il est interdit aux maîtres de se servir avec leurs élèves des idiomes du pays ». La même proscription frappant les parlers locaux est constamment rappelée tant pour les écoles normales que pour les écoles professionnelles⁸.

Dans l'entre-deux-guerres, le même objectif est constamment martelé dans les arrêtés ; ainsi, en 1924, le G. G. de l'A.O.F. réaffirme : « La langue française est la seule qui doit nous occuper et que nous ayons à propager. Cette diffusion du français est une nécessité. Nos lois et règlements sont diffusés en français. C'est en français que les jugements des tribunaux sont rendus. L'indigène n'est admis à présenter ses requêtes qu'en français. Notre politique d'association l'appelle de plus en plus à siéger dans nos conseils et assemblées à la condition qu'il sache parler français. Il faut donc qu'administrations et administrés se comprennent (...) Il est de toute nécessité que le français, sans prétendre supplanter les idiomes, véhicule les idées communes qui fusionnent les

7. L'emploi des langues indigènes, prévu par la disposition du décret du 29 septembre 1938, sera cependant « autorisé à titre complémentaire pour l'enseignement strictement religieux, l'enseignement pratique, l'éducation professionnelle ou ménagère ou l'enseignement aux adultes ».

8. « La langue française doit être seule employée. Les dialectes locaux sont rigoureusement interdits. » (Arrêtés du 28 février 1913 concernant l'École supérieure professionnelle Pinet-Laprade et du 7 mai 1913 relatif à l'École Normale d'instituteurs de l'A.O.F.).

racés.» (Arrêté du G.G. de l'A.O.F., 1.4.1924.) La circulaire jointe précise d'ailleurs : « Le français doit être imposé au plus grand nombre d'indigènes et servir de langue véhiculaire dans toute l'étendue de l'Ouest africain français . Son étude est rendue obligatoire pour les futurs chefs (...) Mais notre contact ne s'arrête pas au chef. Il pénètre plus loin dans la masse (...) Il faut donc répandre en surface le français parlé. Il faut pouvoir rencontrer dans les villages les plus éloignés, avec le chef, au moins quelques indigènes comprenant notre langue et pouvant s'exprimer en français sans prétention académique . Avec les tirailleurs libérés et rendus au village, ce but peut être atteint aisément et rapidement. Multipliez donc les écoles préparatoires, appelez-y le plus d'enfants possible et apprenez-leur à parler français » (Circulaire du G.G. A.O.F., 1.4.1924).

La mise en œuvre de ces principes soulevait cependant des obstacles quasi-insurmontables à l'origine : en A.E.F., le système d'enseignement public ne fut mis en place qu'en 1911 : à la suite de conflits entre les missions et l'administration, l'arrêté du 4.4.1911 organisa un enseignement public reposant sur deux types d'écoles : l'école de circonscription qui privilégie « l'étude de la langue française parlée et des premières notions d'écriture, de calcul » et l'école urbaine divisée en deux cycles de deux ans, où l'acquisition du français reste l'objectif prioritaire et qui vise à former les commis et auxiliaires utiles à l'administration. Cependant, faute de réelle volonté politique et de moyens, l'enseignement public, jusqu'en 1936, « fonctionne vaille que vaille » (Mouyéké, 1977, 28) et ne concerne qu'un nombre dérisoire d'écoliers. Selon P. Kalck (1974 : 216, note 2), les écoles officielles, dispersées, comptent dans les années 1910, 78 élèves à Mobaye, 25 à Bria, 26 à Fort-Sibut, 25 à Bouca, 14 à Ouango, 32 à Rafai, 14 à Bangassou, 15 à Zémio, 16 à Bozoum et 24 à Fort-Crampel. Le personnel enseignant y est souvent composé d'enseignants improvisés qui assurent parallèlement d'autres fonctions : « L'instituteur indigène était en même temps interprète, l'instituteur européen, postier ou comptable. » (Guth, 1973 : 72). En outre, leur niveau de recrutement reste très bas : « Le personnel enseignant était constitué de moniteurs improvisés provenant soit du commerce défailant des compagnies concessionnaires, soit du service de l'armée ou de l'administration » (Amaye, 1984 : 306). Le bulletin officiel *Nos Écoles* (1936) le confirme d'ailleurs : « Les moniteurs sont d'anciens boys, d'anciens cuisiniers, d'anciens miliciens qui savent à peine lire et écrire ». Les « auxiliaires-indigènes à moitié illettrés et coiffés par des inspecteurs de fortune » (Amaye, 1984 : 307) sont souvent abandonnés à eux-mêmes, ce qui engendre chez les maîtres absentéisme, paresse, alcoolisme, sévérité excessive à l'égard des élèves fréquemment battus et obligés de travailler bénévolement dans les champs de l'enseignant : « L'exigence des moniteurs, leur brutalité dans l'enseignement faisaient qu'après un ou deux mois de scolarité, les classes se vidaient et les élèves s'en allaient chez eux avec quelques rudiments de français et un peu de métier appris » (Amaye, 1984 : 318).

Ce bilan peu flatteur se retrouve sous la plume du Gouverneur Général de l'A.E.F. Antonetti dans sa circulaire du 8 mai 1925 : « Trop d'élèves, chaque année, quittent nos écoles avec un mince bagage, sachant vaguement lire, ayant des notions d'écriture, ayant enregistré dans leur mémoire un certain nombre de mots français dont ils ignorent parfois le sens exact, juste assez savants, en un mot, pour s'écarter de la terre et

mépriser leurs frères restés au village, mais incapables de se servir de ce semblant d'instruction dont ils sont si puérilement fiers pour gagner leur vie. Aucun n'est capable de faire un écrivain, un dactylographe, un comptable.»

La faiblesse de l'enseignement public, que confirment les témoignages de Gide⁹, conduit l'administration coloniale à prendre plusieurs mesures dans l'entre-deux-guerres :

– Inquiète de l'arrivée massive des missions religieuses protestantes souvent anticolonialistes et soupçonnées d'être des têtes de pont de l'impérialisme anglo-saxon, elle décide (décret du 28.12.1920) d'accorder des subventions aux missions catholiques qui savent d'ailleurs mettre en avant leur loyalisme¹⁰ et le réel succès auprès des populations de leur enseignement. Cette aide matérielle permettra à l'État de mieux contrôler les écoles missionnaires qui devront à partir de 1938 faire la distinction entre un poste de propagande religieuse et une école proprement dite et seront dans l'obligation, à partir de 1939, d'aligner leurs programmes sur ceux de l'Enseignement public.

– Elle décide en outre en 1925 une réorganisation de l'Enseignement public qui instaure trois cycles scolaires :

- l'école de village, école de passage ou de triage, à vocation artisanale et agricole, où on initie les enfants au français parlé. L'objectif est de faire acquérir à la majorité des élèves qui la fréquenteront pendant dix mois au plus, « un petit lot de mots français qui, dans ce pays où les dialectes sont nombreux, doit en faire peu à peu la langue véhiculaire commune à tous ». Du point de vue des méthodes, les instructions accompagnant la circulaire précisent qu'on doit « employer la méthode directe, c'est-à-dire le français seul, sans traduction en langue indigène. *Éviter absolument le langage petit-nègre* » ;

- l'école régionale, où le cursus d'une durée de trois ans se divise en deux cours élémentaires et un cours moyen. Ceux qui ont la chance de suivre les trois ans du cycle complet « trouveront », selon la circulaire, « à utiliser leurs maigres connaissances comme domestiques, comme chefs d'équipe de manœuvres, boutiquiers, chauffeurs d'automobile ou ouvriers : leur usage de la langue française les fera apprécier et rechercher » ;

- l'école primaire supérieure, qui délivre des diplômes permettant d'occuper les fonctions d'instituteur ou de commis d'administration.

Enfin, au sommet de la pyramide, une école destinée à la formation des cadres, créée à Brazzaville en 1934, est ouverte aux Oubanguiens mais bien peu d'entre eux y eurent accès.

J.-P. Makouta-Mboukou (1977 : 32-42) dénonce les insuffisances de ce système d'enseignement trop élitiste qui se préoccupe beaucoup plus (au niveau de l'école de village) du quantitatif que du qualitatif. En effet, la très grande majorité des élèves abandonnent leur scolarité au bout de l'année passée dans la première section de l'école

9. «[...] l'école de Fort-Archambault. Un maître indigène stupide, ignare et à peu près fou, fait répéter aux enfants : « Il y a quatre points cardinaux : l'est, l'ahouest, le sud et le midi » (Gide, 1927, 193).

10. Monseigneur Augouard réaffirme à plusieurs reprises que « la soutane ne dispense pas les religieux de leurs devoirs nationaux » et que le but de la mission était à la fois de servir Dieu et la France » (de Witte, 1924, 51).

de village. Les instructions relatives à l'application de la circulaire du 8 mai 1925 soulignent d'ailleurs que l'objectif de l'école est de « donner la connaissance du français parlé, véhicule essentiel de notre civilisation, au plus grand nombre possible d'indi-gènes, dans un délai très court, un an environ, et de les renvoyer ensuite dans leur milieu, avant qu'ils soient déshabitués des travaux agricoles et manuels. ».

Le rendement du système est donc médiocre, d'autant que l'utilisation de la méthode directe est totalement inadaptée aux conditions d'enseignement ; la première école secondaire publique ne voit le jour qu'en 1935 ; on ne doit donc pas se laisser abuser par la progression régulière des effectifs scolaires que révèlent les *Annuaire statistiques de l'A.E.F.* concernant les quatre territoires :

	1930	1934	1938	1942	1945	1949
Ens. privé	6 181	9 327	11 680	16 116	15 646	35 114
Ens. public	4 362	6 594	9 323	9 906	15 147	35 963

Sans doute à partir de 1937 et de la venue de l'Inspecteur d'Académie Davesne, un effort réel fut entrepris pour adapter l'enseignement (et spécialement celui de la langue française) au vécu de l'élève. On tenta de calquer les méthodes d'apprentissage du français sur celles utilisées pour l'apprentissage des langues vivantes et on recommanda d'employer des méthodes actives comportant ce qu'on appellerait aujourd'hui des exercices structuraux. Le manuel de lecture *Mamadou et Bineta* (encore prôné par les parents et utilisé dans les classes cinquante ans plus tard) est la manifestation la plus concrète de ces efforts d'adaptation au contexte africain même si la coloration nette-ment ouest-africaine de l'ouvrage a pu dérouter plus d'un petit écolier d'Afrique centrale. Cette adaptation n'en restait pas moins limitée puisqu'elle refusait de prendre en compte les langues africaines toujours proscrites de l'enseignement général.

En ce qui concerne l'objectif de la scolarisation de masse, c'est à partir de la Confé-rence de Brazzaville de 1944¹¹ que, grâce à l'aide du Fonds d'Investissement et de Développement Économique et Social créé en 1947, le nombre d'enfants scolarisés connaîtra un essor important : en Oubangui-Chari, les taux d'accroissement moyens annuels des effectifs scolaires seront pour la période 1950-1956 de 10,3 % pour l'en-seignement primaire et de 18,9 % pour l'enseignement secondaire ; ces mêmes taux passeront pour la période 1956-1962 respectivement à 15,3 % et 27 % (Caprile, 1979 : 498). Le système n'en restera pas moins élitiste et continue à distinguer nettement après 1945 un enseignement du premier degré et un enseignement du deuxième degré : le premier comprend des écoles de villages et des écoles urbaines (tenues par des moni-teurs et instituteurs africains et comprenant trois cours, préparatoire, élémentaire, moyen) et des écoles régionales (6 établissements en 1945) qui « reçoivent les élèves sélectionnés des sections de l'école de village avec un personnel enseignant africain et

11. La Conférence de Brazzaville de 1944, libérale sur beaucoup de questions, restera conservatrice dans le domaine linguistique : pour les pays de l'A.E.F. « le français est seul en usage dans les écoles. Il est interdit aux maîtres de se servir avec leurs élèves des idiomes du pays ». Parallèlement pour l'A.O.F., l'arrêté du 22.8.1945 confirme que l'enseignement primaire élémentaire qui « a pour objet essentiel d'agir sur les populations africaines en vue de diriger et d'accélérer leur évolution (...) est donné uniquement en français ».

européen». Ses effectifs totaux étaient de 4 992 élèves en 1945 ; le second se limite à l'École Supérieure de Bambari, fondée en 1944 (45 élèves en 1945), l'École Professionnelle de Bangui (enseignement technique centré sur les métiers du bois et du fer : 60 élèves en 1945), à l'École d'Agriculture de Grimari (55 élèves en 1945), à l'Internat des Métis et à l'École Normale de Bangui ouverte en 1946-1947.

Le cursus scolaire se voit limité pour la majorité des élèves à trois ou quatre années : les chiffres donnés par le Rapport du Conseil Fédéral de l'A.E.F. d'avril 1953 révèlent que pour l'ensemble de l'A.E.F. le nombre d'élèves scolarisés, de l'ordre de 84 121 pour le cours préparatoire, tombe à 27 275 pour le cours élémentaire, 11 555 pour le cours moyen et qu'il n'y a plus que 2 958 candidats à tenter d'obtenir le Certificat d'Études Primaires Indigènes (1 830 reçus). Les disparités entre les diverses colonies sont d'ailleurs énormes puisque le taux de scolarisation varie de 55 % pour le Moyen-Congo à 3,8 % pour le Tchad. La sélection est très sévère et les objectifs que l'on vise pour la masse des élèves suivant un enseignement court restent fort limités : le même rapport rappelle que « surtout en raison de la formation trop sommaire de beaucoup des maîtres dont nous disposons, il importe de laisser notre école primaire proprement dite à sa tâche essentielle qui est, avec l'acquisition des rudiments de calcul et des leçons de choses, l'apprentissage de l'écriture, de la lecture et de la langue française. » Dans ces conditions, on se doute que le niveau moyen en français des élèves quittant l'école est très médiocre et que leur connaissance de cette langue se limite à une vague teinture et à quelques phrases stéréotypées, que la plupart (en brousse spécialement) ne manqueront pas d'oublier, coupés qu'ils sont du monde francophone.

3.3. Un bilan contrasté

Le décalage entre les principes de francisation intensive et la faiblesse des moyens mis en œuvre explique qu'à la fin de l'époque coloniale le bilan de la diffusion du français soit maigre. Il est bien sûr difficile d'évaluer le nombre de locuteurs oubangiens parlant français au moment de l'Indépendance mais il ne devait pas dépasser quelques pour cent de la population. Encore faut-il s'entendre sur le niveau de français acquis.

3.3.1. Le français des intellectuels

Sans doute existe-t-il une élite de quelques centaines d'intellectuels rescapés d'un système scolaire sélectif jusqu'au malthusianisme et surtout issus des Séminaires. Cette élite composée essentiellement de religieux et de fonctionnaires s'exprime dans un français proche de la norme scolaire et fournira les cadres du futur État indépendant. Elle n'est cependant que l'arbre qui cache la forêt, même si on lui doit l'émergence d'une expression écrite oubangienne de langue française : à partir de 1948 apparaissent ainsi les journaux animés par B. Boganda *Pour sauver un peuple*, journal ronéoté auquel succède en 1951 *Terre Africaine*, journal imprimé. De même, les premiers écrivains oubangiens s'expriment à partir de 1950 dans la revue *Liaisons*, journal de tous les centres culturels de l'A.E.F., et dans une moindre mesure dans *La voix de l'Oubangui* qui relève de la presse missionnaire catholique (cf. J.-D. Penel, 1989 : 34-37).

3.3.2. Le français approximatif d'origine militaire

Les autres locuteurs francophones, pour réduct que soit leur nombre, n'ont qu'une compétence assez limitée. Cette compétence en français, ils l'ont acquise dans le système éducatif formel (enseignement officiel ou missionnaire) dont ils ont été exclus plus ou moins rapidement, et/ou au hasard des contacts de travail qu'ils ont pu nouer avec les Blancs peu nombreux qui vivent dans la Colonie (2 390 « Européens et assimilés » officiellement recensés en 1946, dont les 3/5 dans la région de Bangui sur une population de 1 065 000 habitants). Employés de maisons formés sur le tas, commis du commerce, ouvriers sans grande qualification, travailleurs recrutés de force pour les grands chantiers (en particulier la construction du chemin de fer Congo-Océan), « ménagères » vivant maritalement avec des Européens, ils n'ont qu'un besoin très limité du français dont ils se servent épisodiquement, essentiellement pour communiquer avec leurs employeurs, leurs contremaîtres ou leurs compagnons. Aussi leur français occasionnel est-il approximatif et fortement influencé par le français-tiraillleur longtemps en usage dans l'armée coloniale et les forces supplétives en dépendant.

En effet, dès le début de la colonisation, une fois la conquête territoriale effectuée, l'armée de conquête coloniale composée de tirailleurs sénégalais, maliens, voltaïques, fut rapatriée pour des raisons économiques et remplacée par des tirailleurs oubanguiens dits « Yakomas » (en raison de l'origine de la plupart d'entre eux). Ces soldats permanents (plus tard appelés les « quinze ans » en raison de la durée de leur engagement) « constituent une véritable catégorie sociale » (Caprile, 1979 : 496). Leur nombre fut accru singulièrement à l'occasion de l'enrôlement massif dû aux deux conflits mondiaux (plus de 3 500 Oubangiens enrôlés rien que pour l'année 1918 selon R. Nzabakomada-Yakoma, 1986 : 30). Surtout, leur rôle politique et économique fut au moins aussi important que leur rôle militaire puisqu'ils devinrent souvent les intermédiaires obligés entre le colonisateur et les administrés. En effet, disposant du prestige lié à leur statut et à leur connaissance du français, ils occupent, une fois démobilisés, des fonctions de responsabilité : ils deviennent chefs de village ou chefs de terre nommés sur ordre du colonisateur, interprètes auprès des administrateurs, *capita*, c'est-à-dire chefs d'équipe sur les plantations ou les chantiers, commis des maisons de commerce. L'administration les nomme fonctionnaires, et leur permet d'occuper les fonctions de facteurs, de douaniers, de commis d'administration, voire de maîtres d'école (cf. supra). Ils constituent aussi généralement le personnel d'encadrement de la milice coloniale chargé du maintien de l'ordre et de la répression : dirigeant les fameux gardes-cerclés « dispersés en petits groupes dans les chefs-lieux de circonscription, sous l'autorité d'un brigadier-chef, généralement ancien tirailleur illettré sachant un peu de français », ils ont tout pouvoir sur les habitants des campagnes dont ils sont craints.

Ce rôle social capital explique qu'ils soient à l'origine de la diffusion du « français-tiraillleur » ou « français tiraillou », c'est-à-dire, selon P. Alexandre (1967 : 9 1), « le français déformé utilisé dans l'armée ou sur les chantiers par les Africains qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école ».

Ce français approximatif originaire de l'Afrique de l'Ouest a servi longtemps de langue véhiculaire dans l'armée coloniale, puissant levier d'acculturation et de mélange ethnique ; il résulte du brassage des soldats noirs originaires de tout l'empire colonial.

Pour la grande majorité illettrés et parlant de multiples langues, ces soldats ont dû, pour communiquer avec leurs supérieurs pour la plupart blancs et avec leurs frères d'armes noirs, utiliser comme langue véhiculaire, faute de langue africaine commune, une variété de français approximatif appris sur le tas, qu'ils ont ensuite répandue en A.O.F. et en A.E.F. au hasard des déplacements de troupes. Étudié précisément par Manessy, 1979 : 115-119 et par Houis, 1983, d'après un manuel rédigé pour aider les officiers métropolitains devant servir dans les troupes coloniales (*Le français tel que le parlent nos tirailleurs sénégalais*), ce français présente un certain nombre de traits saillants qu'on retrouve dans d'autres pidgins de base française ou dans certaines variétés de français basilectal africain actuel comme le français populaire ivoirien (Hattiger, 1983) ou le camfranglais du Cameroun (de Ferral, 1993, 211-214) ; il se caractérise par la stabilité du signifiant, l'univocité, la limitation des catégories sémantico-syntaxiques, l'ordre immuable des mots, la limitation du lexique et le recours aux gestes pour suppléer les insuffisances de la deixis.

Sans doute cette interlangue, ce « patois évolutif » (Clayton, 1994, 414), était instable et devait varier et évoluer proportionnellement à la fréquence des contacts que ses usagers établissaient avec des formes plus normées de français. Sa systématisation en variété autonome relève selon Houis, 1983, davantage d'une représentation fantasmagorique que d'une réalité sociolinguistique. Il s'agirait davantage d'une « variété idéologique de français née dans une situation de domination » que d'un véritable pidgin. Il n'en reste pas moins qu'au niveau des représentations, tant chez les Européens que chez les Africains, il a joué un rôle considérable ; les textes coloniaux en assertent constamment l'existence et la diffusion massive ; dans certaines régions sans langue africaine dominante, il est présenté comme véhiculaire : ainsi dans une lettre au ministre des Colonies du 6 avril 1939, le Gouverneur Général de l'A.E.F., Reste, note à propos d'une étude sur les langues véhiculaires en usage dans son territoire qu'« il n'existe pas au Gabon de langue véhiculaire ; pratiquement le français plus ou moins écorché en tient lieu » ; l'abbé Walker, à la même époque, dans sa *Contribution à l'étude des langues indigènes en A.E.F.* émet une idée voisine en constatant que « le « français écorché » ou « français de milicien » est parlé dans les villages les plus reculés de l'intérieur ».

La diffusion de ce français approximatif se trouvait d'ailleurs favorisée par le fait qu'il était véhiculé, au moins au début de la colonisation, par l'Institution scolaire elle-même puisque un certain nombre d'anciens combattants devenaient maîtres d'école après leur démobilisation : en A.E.F., « le personnel enseignant dans ces écoles officielles était constitué par des moniteurs improvisés provenant soit du commerce défailant des compagnies concessionnaires, soit du service de l'armée (...) c'est dans ces écoles qu'on comptait essentiellement les gens parlant le français « petit nègre » (les *moi y'en a dit*) » (Amaye, 1984 : 307). L'administration coloniale a paru d'ailleurs se satisfaire, faute de mieux, de cette variété de français, au moins pour la majorité des élèves : on voit ainsi que la célèbre « méthode pédagogique Rigaux » (du nom du chef de cercle du Moyen-Congo qui l'a initiée), se voulant essentiellement pratique et visant à former des générations d'agriculteurs et d'ouvriers « dont la colonie a si grand besoin », se contente d'enseigner quelques mots de français « permettant plus tard aux élèves de converser avec leur contremaître ou de comprendre ce que leur demande le patron » (cité par Amaye, 1984, 313).

Historiquement cependant, le rôle de ce français basilectal diminua avec l'élévation du niveau de formation des élèves francophones. Son usage comme véhiculaire fut limité aussi par l'expansion du sango qui fut dans la compétition linguistique le principal bénéficiaire de l'ère coloniale. De nos jours le français-tirailleur semble en voie d'extinction avec la disparition de ses usagers premiers¹².

3.3.3. L'expansion du sango

Comme le note en effet P. Sammy-Mackfof (1989 : 25), « c'est avec la pénétration coloniale que le sango allait connaître sa consécration en tant que langue privilégiée de communication » : cette langue des riverains de l'Oubangui se développa parce que les « gens d'eau » furent associés plus que d'autres à l'expansion coloniale. Ils fournirent les premiers équipages des flottilles engagées pour convoier les troupes de conquête ou les missionnaires. Ils fournirent en outre l'essentiel des premières troupes auxiliaires (tirailleurs et garde-cerclés) et leur présence en nombre dans l'armée ou la milice coloniales explique l'emploi du *sango-turuqu* (sango militaire) comme concurrent direct du français-tirailleur. Le sango fut aussi la langue du commerce en raison du dynamisme, de l'esprit d'entreprise et de l'ouverture de ses usagers d'origine¹³. Le sango utilitaire dut d'ailleurs évoluer à mesure qu'il se répandait dans le pays et qu'il devenait la langue des transactions commerciales, de la religion et partiellement de l'administration. Le succès du sango s'explique aussi par sa plasticité, son aptitude à se détacher de son substrat mongbandi, à se simplifier et à s'enrichir des emprunts aux langues en contact (langues ethniques, autres véhiculaires africains comme le lingala, ou français).

Il bénéficia aussi de la tolérance des administrateurs et des colons satisfaits de pouvoir utiliser une langue qui, une fois apprise, leur permettait de communiquer directement avec la population sans avoir à passer par le truchement des interprètes que rendait nécessaire la multiplicité des langues ethniques. Ainsi la circulaire du 20.1.1932 admet que pour les cours pratiques d'adulte où « les auditeurs sont souvent des gens de service ou des manœuvres qui n'ont guère le moyen de mener à bonne fin l'apprentissage du français », il est possible d'utiliser les véhiculaires : « Employons la langue indigène qui dira tout de suite notre pensée, nos intentions »¹⁴. De même, le Gouverneur Général de l'A.E.F., Reste, dans une lettre du 14 avril 1939 au ministre des Colonies

12. Le français « ancien combattant » semble devenu tout à fait marginal, même si on peut le rencontrer chez des anciens combattants rescapés de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre d'Indochine. R. Beyom, pour sa thèse en cours, a pu cependant enregistrer et transcrire des discours relevant sans conteste de ce type de français basilectal. À titre d'informations, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre recensait, en 1991, 4 000 anciens combattants et 5 000 veuves et orphelins (mais rien ne dit que tous ces anciens combattants emploient ce type de langage).

13. Ainsi, dans son rapport de tournée des établissements scolaires de l'Oubangui-Chari de 1947, l'Inspecteur Général de l'Enseignement de l'A.E.F. se déclare impressionné par le bilan scolaire des écoles de la région du fleuve (Ouango, Mobaye, Membé) et les « résultats remarquables parmi les populations de race yakoma, plus prolifiques et plus saines, témoignant d'un intérêt croissant pour l'école ».

14. Cependant une circulaire complémentaire du 8.4.1934 précise qu'« il n'est pas question dans cette "entreprise modeste" de remettre en cause l'enseignement du français dans les écoles. Il ne s'agit pas de revenir sur la question épuisée de la langue véhiculaire. »

(Archives de la France d'Outre-Mer SD/189) reconnaît que « la connaissance de la langue du pays est un avantage considérable pour tous les fonctionnaires appelés à se mettre en rapport direct avec les indigènes, qui peuvent ainsi établir un contact plus étroit avec les autochtones et dont le prestige ne peut qu'en être relevé. Il paraît donc nécessaire de faciliter l'étude des idiomes locaux et d'encourager les efforts faits dans ce sens (...) Mais pratiquement c'est vers l'étude des langues les plus usitées, utilisées souvent par plusieurs tribus, qu'il convient de pousser nos fonctionnaires. » Des ébauches d'enquête sociolinguistique ayant eu lieu auprès des Administrateurs des diverses subdivisions de l'A.E.F. et de l'A.O.F. sur l'extension des différentes langues africaines, des primes substantielles (décret du 8.12.1938) sont attribuées aux fonctionnaires français connaissant de façon convenable des langues africaines de grande diffusion : pour l'Oubangui-Chari c'est naturellement la connaissance du sango qui ouvrit le droit à cette prime. Parallèlement, dans une note de service du 28.5.1947 (A.F.O.M. SD/189), l'Inspecteur Général de l'Enseignement de l'A.E.F., après avoir rappelé l'« intérêt philologique » que présente l'étude des langues africaines et l'intérêt pratique qu'elles offrent dans l'établissement des relations avec les chefs de village et les parents d'élèves, promettait des avantages de carrière (affectations et avancements) aux enseignants métropolitains qui avaient appris une langue africaine.

Cette tolérance et surtout son utilité sociale favorisée par d'autres causes comme l'exode rural, les brassages de population, l'urbanisation, etc., expliquent que le sango n'ait cessé de poursuivre son expansion jusqu'à la fin de l'époque coloniale. Au moment de l'accès du pays à l'Indépendance, la diffusion du sango était telle que les documents électoraux utilisés pour le Référendum de 1958 furent être bilingues français/sango.

4. DE L'INDÉPENDANCE À LA PÉRIODE ACTUELLE

L'évolution de la situation linguistique et de la dynamique des langues entre l'Indépendance et la période actuelle reste encore à faire et mériterait des recherches considérables. Plutôt que de présenter une synthèse hasardeuse et nécessairement subjective, il a semblé plus utile de rappeler quelques données fondamentales concernant la politique d'aménagement linguistique et de présenter les principaux acquis des recherches qui ont été menées sur cette situation sociolinguistique complexe.

4.1. La politique d'aménagement linguistique

4.1.1. Les décisions institutionnelles

Elles se caractérisent par une reconnaissance de plus en plus nette du rôle fondamental du sango dans la vie de la nation centrafricaine.

Trois ans après l'Indépendance, le MESAN (Mouvement d'Évolution Sociale de l'Afrique Noire) fondé par B. Boganda, donnait au sango le statut de langue nationale tandis que le français recevait le statut de langue officielle (Congrès de Berbérati, juin 1963). Deux ans plus tard, fut instituée la Commission Nationale pour l'Étude du Sango (CNES) par décret 65/022 du 15 janvier 1965. Sa mission était de codifier l'orthographe et de confectionner un dictionnaire et une grammaire du sango. Elle fit une

proposition d'alphabet au Gouvernement mais ses membres se dispersèrent bientôt. En 1974, fut créé l'Institut Pédagogique National qui devait, entre autres choses, préparer l'introduction du sango dans le système éducatif. Le décret n° 84/025 du 28 janvier 1984 dote le sango d'une orthographe officielle. L'ordonnance n° 84/031 du 14 mars de la même année stipule en son article 36 : « L'enseignement est donné en français langue officielle et en sango langue nationale. La fixation de l'orthographe en sango et les modalités des recherches et des études sur cette langue seront déterminées par décret. »

Le gouvernement centrafricain s'engage plus nettement en faveur d'un bilinguisme officiel lors de la promulgation de la loi n°91/003 du 8 mars 1991 qui proclame que les « langues officielles sont le sango et le français ». La Constitution de la Cinquième République votée le 28 décembre 1994 sous la Présidence de Ange Patassé confirme ce bilinguisme officiel en son article 17 : « Ses langues officielles [de la République centrafricaine] sont le sango et le français ».

4.1.2. Le système éducatif

C'est dans le système éducatif que l'intervention de l'État en matière d'aménagement linguistique a été la plus visible.

4.1.2.1. LES EFFECTIFS

En 1963, selon Le Than Khoi (1971 : 38-40), on dénombrait 87 600 enfants dans le primaire (soit un taux de scolarisation de 46 %) et 3 308 dans le secondaire (2,9 %). On constatait donc déjà une très grande déperdition scolaire entre le primaire et le secondaire que la jeune République s'efforça de combler par un effort soutenu en matière d'enseignement secondaire et supérieur : ainsi les effectifs de l'enseignement public du second degré furent multipliés par presque cinq en une décennie de 1961 à 1970 puisqu'ils passèrent de 1 999 élèves à 9 691 élèves.

En 1970, l'Université de Bangui ouvrit ses portes avec un effectif de 72 étudiants : elle en comptait au début des années 90 plus de 3 000. La Banque Mondiale, dans son rapport *l'Éducation en Afrique subsaharienne*, évaluait le taux de scolarisation dans le supérieur à 1,2 % pour la République Centrafricaine.

Cependant, après cette embellie, les effets conjugués des crises politiques et économiques entraînèrent une certaine stagnation, voire une régression (dans les années 90) comme le confirment les chiffres donnés par le dernier recensement :

- Taux net de scolarisation primaire (6-11 ans) = 48 %
- Taux net de scolarisation secondaire (12-18 ans) = 22 %
- Taux net de scolarisation (6-24 ans) = 33 %.

Le taux d'analphabétisme est évalué à 63 % (49 % pour les hommes, 76 % pour les femmes).

Quel que soit le crédit que l'on puisse attribuer à l'ensemble de ces chiffres, il montre avec une évidence flagrante le caractère élitiste de cet enseignement, fruit probablement d'une inadéquation de ses méthodes.

4.1.2.2. L'ORGANISATION

Le système éducatif est resté assez proche du système français puisque selon l'ordonnance n° 84 031 du 14 mai 1984 il comprend :

- un enseignement préscolaire, qui est donné dans les écoles maternelles, accueille les enfants à l'âge de quatre ans et dure deux ans ;
- un enseignement fondamental niveau I qui dure six ans ;
- un enseignement fondamental niveau II qui dure quatre ans et comprend trois filières (générale, technique et professionnelle, agricole et artisanale) ;
- un enseignement secondaire général : d'une durée de trois ans, il comporte une première année qui fonctionne comme un tronc commun et à l'issue de laquelle les élèves admis peuvent opter pour trois filières (lettres et sciences humaines, sciences expérimentales, sciences exactes). Celles-ci mènent en deux ans au « baccalauréat de l'enseignement secondaire »¹⁵ ;
- un enseignement technique et professionnel qui dure trois ans et qui est sanctionné par le « baccalauréat de l'enseignement technique » ;
- un enseignement supérieur qui regroupe plusieurs établissements dont quatre Facultés (Droit et Sciences Économiques, Lettres et Sciences Humaines, Sciences, Sciences de la Santé), trois Écoles professionnelles (École Normale d'Instituteurs de Bambari, École Normale Supérieure et École Normale d'Administration chargées respectivement de former les maîtres du Fondamental I, les professeurs et les magistrats), trois Instituts (Institut de Développement Rural, Institut de Gestion des Entreprises, Institut Polytechnique).

L'enseignement privé confessionnel joue un rôle très restreint depuis sa nationalisation au lendemain de l'Indépendance et se limite à la formation de religieux, que ce soit au Grand Séminaire de Bangui qui forme les prêtres catholiques, ou à la FATEB qui forme des pasteurs protestants.

4.1.2.3. LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Même si l'ordonnance de 1984 stipule que « l'enseignement est donné en français, langue officielle et en sango, langue nationale », le français reste de facto l'unique langue d'enseignement. En effet, les diverses tentatives d'introduction du sango¹⁶ n'ont pas vraiment abouti, malgré les recommandations réitérées des diverses commissions de réflexion sur l'École Centrafricaine. Parmi les dernières en date, on citera les recommandations des États généraux de l'Éducation et de la Formation réunis à Bangui en juin 1994 : « Les États Généraux ont recommandé l'adoption dans les meilleurs délais d'un plan progressif d'introduction du sango dans les trois ordres d'enseignement, comme discipline et langue d'enseignement, plus particulièrement dans le préscolaire et le fondamental I ».

15. En 1994, le taux de réussite au bac était de 26,5 % (1 358 admis sur 5 596 candidats et 5 124 présents).

16. La première expérience eut lieu dès 1975 avec la création des écoles de promotion collective mais cette opération tourna vite court.

Sur le plan pratique les méthodes d'enseignement du français n'ont guère changé. Les recherches en linguistique contrastive, qui furent menées à la fin des années 70, n'ont pas eu d'impact et l'on est loin de la perspective d'un enseignement intégré des deux langues dans le primaire.

4.2. L'évolution de la situation sociolinguistique

On peut en faire une esquisse grâce à divers travaux d'orientation sociolinguistique menés par différents chercheurs ayant travaillé sur les contacts français / langues centrafricaines et principalement français / sango.

4.2.1. L'enquête de A. Jacquot

Les travaux de A. Jacquot effectués à la fin des années 50 confirment la vitalité chez des populations ethniquement allophones d'un « sango urbain » qui « paraît évoluer avec une grande rapidité ». Profitant des opérations de recensement qui se déroulaient en 1958, l'auteur, chercheur à l'O.R.S.T.O.M., interrogea, avec l'aide de deux enquêteurs africains, 1 412 personnes dans des quartiers de Bangui assez homogènes ethniquement puisque la population y appartenait essentiellement au groupe gbaya-manza (gbaya, mandjia, ngbaka-mandjia). Son enquête révèle une connaissance et un usage oral extrêmement importants du sango puisque une seule des 1 412 personnes interrogées déclara ne pas connaître cette langue ; en revanche, 1 295 d'entre elles affirmaient l'avoir apprise pendant leur enfance (alors que seulement 183 sujets étaient nés à Bangui), ce qui permet de penser que le sango s'apprenait très tôt en province dès cette époque. Le sango restait cependant encore la langue seconde des enquêtés : « L'usage du sango n'est obligatoire que lorsqu'il existe une barrière linguistique, qu'il s'agisse des relations permanentes (un ménage peut être linguistiquement hétérogène) ou occasionnelles. Si cette barrière n'existe pas, le choix de la langue repose sur des considérations particulières aux interlocuteurs en fonction des circonstances dans lesquelles se produit l'échange d'informations. [...] Cette situation paraît être en train de se modifier chez les enfants actuels qui connaissent fréquemment la langue véhiculaire mieux que celle du groupe auquel ils appartiennent par leur naissance » (1961 : 163). En ce qui concerne la maîtrise de la lecture et de l'écriture, 454 personnes (32,17 % de l'effectif total) savaient lire le sango, mais seulement 167 (11,83 %) étaient capables de l'écrire. Cette différence s'explique par le rôle important des missions (protestantes principalement) dans l'apprentissage de la lecture. En revanche, existe « une relation très nette entre le fait de savoir écrire le sango et la même connaissance concernant le français » : sur 167 personnes sachant écrire le sango, 162 avaient appris le français à l'école. Apprentissage scolaire du français et maîtrise de l'écriture du sango allaient donc de pair.

4.2.2 Les travaux des chercheurs du LACITO

Bien que s'intéressant plutôt à la description des langues ethniques, les chercheurs du LACITO (Laboratoire des Langues et Civilisations Orales, appartenant au CNRS) se sont penchés, à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, sur le

problème de la rencontre entre les langues locales et le français. Parmi les études projetées ou annoncées comme à paraître¹⁷, seules quelques-unes ont pu être réalisées.

Menée pendant les étés 1968 et 1969 dans un village de la Lobaye, Bobua, situé à environ 90 km de Bangui, l'enquête de P. Roulon montre que sur les 106 informateurs interrogés, tous – sauf deux vieilles femmes – parlaient le sango en plus du ngbaka, la langue locale, mais que seuls les hommes avaient une connaissance plus ou moins approfondie du français. Si l'apprentissage du français s'effectue essentiellement par voie scolaire, celui du sango résulte du contact avec l'entourage mais se fait aussi pour certains jeunes à l'école. Le paradoxe de cet apprentissage à l'école d'une langue qui n'y est pas enseignée résulterait du fait que l'instituteur, n'étant pas de même origine ethnique que les élèves, n'aurait que cette langue pour communiquer avec eux.

Présentant ensuite dans une perspective comparatiste les systèmes phonologiques ngbaka, sango et français, l'auteur montre qu'un certain nombre de prononciations non conformes au français standard ont pour origine les différences de systèmes et elle examine la prosodie et le traitement de l'intonation en français par des locuteurs dont la langue maternelle est une langue à tons. Après avoir relevé quelques particularités lexicales du français utilisé par ses informateurs (emplois impropres, termes « déformés », écarts sémantiques, mots nouveaux, calques du ngbaka), elle étudie leurs « fautes » grammaticales. Pour les écarts morphologiques, elle observe que « seul un apprentissage systématique des faits de langue permet d'éviter les "fautes" morphologiques. Aussi sont-elles la plupart du temps le fait d'une mauvaise connaissance de la langue et non le résultat d'un éventuel calque des formes d'une langue sur l'autre » (1972 : 152). Les fautes syntaxiques qu'elle relève portent souvent sur le mauvais emploi des pronoms, des articles, des prépositions, ou le non-respect de la concordance des temps, les calques syntaxiques du ngbaka ou la confusion des niveaux de langue. Bien que succincte, cette partie consacrée au vocabulaire et à la grammaire du français est riche d'éléments qui sont à prendre en compte car ils ne sont pas uniquement le fait des Ngbakas parlant français mais de l'ensemble des Centrafricains voire même des Africains. G. Manessy, qui cite souvent cette étude dans son ouvrage écrit en collaboration avec P. Wald, *Le français en Afrique Noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, relie ces « fautes » à celles que d'autres chercheurs ont relevées dans d'autres corpus de français d'Afrique et en tire des conclusions de portée générale.

17. G. Manessy (1989 : 180) a relevé dans divers ouvrages la mention d'un certain nombre d'ouvrages à paraître proposant des études sur le français et les langues centrafricaines :

– Cloarec-Heiss F. et Thomas J. (à paraître) : *Le français parlé en RCA, phonologie, syntaxe, lexique, variantes ethniques, variantes sociologiques, transcriptions et commentaires de textes*, Paris, SELAF.

– ER 74 du CNRS (à paraître), *Étude contrastive des principaux groupes linguistiques de RCA et du français*, Paris SELAF.

– Roulon P. (à paraître), *Étude sur le français et le sango parlés par les Gbaya de la région de Bouar*. Dans l'*Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique noire d'expression française et sur Madagascar* (Barreteau éd., 1978) figure également la mention d'une « collecte de documents destinés à l'étude du français en Centrafrique » réalisée par L. Bouquiaux, F. Cloarec-Heiss, J. Thomas. Toutes ces études sont restées inédites à notre connaissance.

Lorsqu'elle aborde le sango parlé par les Ngbakas, l'auteure apparaît beaucoup moins assurée dans ses propos et limite son étude au vocabulaire : « N'ayant pas de connaissance particulière sur le sango parlé par d'autres ethnies ni du sango riverain qui a donné naissance au sango véhiculaire, nous ne pouvons faire des remarques pertinentes sur la façon dont les Ngbakas manient cette langue au niveau de la syntaxe » (1972 : 157). En revanche, elle teste le vocabulaire sango des Ngbakas en utilisant la liste des 500 termes de Greenberg et constate que les sujets interrogés ne lui ont fourni que 219 mots : « ce chiffre », selon elle, « représente le vocabulaire de base moyen nécessaire pour qu'un individu manie correctement cette langue. » (1972 : 157). S'agissant de l'évaluation des termes de base, l'auteur n'a pas compté « les mots qui sont exprimés par une périphrase », procédé très fréquent en sango où l'on dira, par exemple, *li ti da* (littéralement « tête de case ») pour désigner le toit. De fait, elle trouve dans le sango des Ngbakas de nombreux emprunts à leur langue maternelle ou au français, ce qui donne la répartition suivante pour la liste des 500 termes de Greenberg : 219 termes de base, 60 termes exprimés par une périphrase, 20 termes empruntés au français, 25 termes empruntés au ngbaka. « Il reste environ 180 termes pour lesquels les Ngbakas n'ont pu donner une traduction sango, soit parce qu'ils n'expriment pas les nuances qui existent en français et en ngbaka, soit parce que le besoin d'exprimer certaines notions ne se fait pas sentir en sango (qui est, rappelons-le, une langue de contact et de commerce) » (1972 : 159). Évoquant son statut de langue nationale, P. Roulon en voit surtout les conséquences négatives : « Ainsi le sango est devenu l'intermédiaire entre les langues vernaculaires et le français puisque c'est la langue parlée à l'école. Cette situation a deux conséquences : d'une part, les enfants connaissent de plus en plus mal leurs langues qu'ils ne pratiquent qu'à la maison ; d'autre part, elle entraîne un appauvrissement du français. En effet, expliquer une langue, son fonctionnement, ses termes de vocabulaire, en passant par l'intermédiaire d'une langue qui possède une morphologie, une syntaxe extrêmement réduite et un vocabulaire extrêmement pauvre ne peut favoriser un bon apprentissage. » (1972 : 159). Nous laisserons à l'auteur la responsabilité de ce point de vue que bien des pédagogues contesteraient.

Travaillant à peu près à la même époque sur l'enrichissement du sango¹⁸, L. Bouquiaux insistait sur la pauvreté du sango véhiculaire : « Parlé par des populations dont ce n'est pas la langue maternelle et toujours appris par voie orale par simple contact, le sango véhiculaire est pauvre, comptant tout au plus un millier de mots ». Le linguiste mettait alors en valeur ce qu'il appelait « la créolisation du français par le sango véhiculaire, phénomène réciproque », semblant vouloir désigner par le terme de *créolisation* le mélange des deux langues français et sango : « L'ensemble de la population qui fait usage du français possède en réalité une langue qui est, à peu de choses près, la transposition du sango avec un vocabulaire de base, une syntaxe souvent calquée sur celle du sango et une morphologie rudimentaire. En fait, on aboutit à cette situation

18. L. Bouquiaux, consultant de l'UNESCO, œuvra, dans le cadre du Comité National pour l'Étude du Sango (CNES), à la codification de l'orthographe et à la réalisation d'un dictionnaire et d'une grammaire ; de sa collaboration avec M. Diki-Kidiri et J.-M. Kobozo naquit le *Dictionnaire sango-français suivi d'un lexique français-sango*, ouvrage précieux dont nous nous sommes servis pour vérifier l'origine de certains de nos centrafricanismes.

paradoxe qu'il est impossible de tracer la frontière entre l'emploi constant de l'une ou l'autre langue, le sango faisant très largement appel aux emprunts français et le français parlé par les locuteurs sango se plaquant sur les structures rudimentaires de celui-ci. La plupart des locuteurs ne se rendent pas compte eux-mêmes du passage de l'un à l'autre » (1969 : 64). Présentant aussi une comparaison entre les systèmes phonologiques, l'auteur insiste sur certaines réalisations particulièrement délicates (traitement des groupes de consonnes, instabilité vocalique, groupe voyelle nasale + consonne sonore) et amorce quelques remarques concernant la prosodie. Morphologie et syntaxe sont alors abordés très brièvement de même que certaines particularités lexicales du français de Centrafrique. La conclusion présente les différentes politiques linguistiques adoptées dans les anciennes colonies françaises. Bien que cet article soit assez bref, il présente un intérêt certain. en ce qu'il est le premier à traiter du mélange des codes, phénomène fréquent en Centrafrique comme partout où se développent des situations multilingues.

Toujours dans le cadre du LACITO, la thèse de M. Wenezoui-Déchamps, publiée en 1981, étudie les rapports entre le français, le sango et les autres langues centrafricaines dans un quartier populaire de Bangui, le quartier Boy-Rabe, à partir du questionnaire d'enquête proposé dans le tome III de l'ouvrage *Enquête et description des langues à tradition orale*. Les résultats de cette étude font apparaître une nette progression du sango dans les jeunes générations. Elle met en évidence le fait que le sango devient la première langue acquise par les enfants de Bangui et établit une corrélation entre cette percée du sango et le recul des langues vernaculaires que d'autres enquêtes ultérieures ont confirmé.

4.2.3. Les travaux de Paul Wald

À peu près à la même époque, dans le cadre d'une Action Thématique sur Programme intitulée « Connotations socioculturelles du français d'Afrique Noire considéré dans ses rapports avec les langues africaines à fonction véhiculaire », P. Wald et Ph. Poutignat ont étudié les usages du français et du sango dans les stratégies interpersonnelles à Bouar, ville située au nord-ouest de la RCA et siège d'une base militaire française¹⁹. Dans cette ville marquée par la présence française, ils mettent en évidence non seulement le rôle véhiculaire du sango mais aussi sa valeur de prestige : « Les communications interethniques, et même intraethniques, dans certains cas, y sont dominées par le sango véhiculaire (...). Or si la communication entre ces groupes se fait en sango, les fonctions de cette langue ne se réduisent pas pour autant à celle d'un pidgin de contact : le prestige qu'acquiert cette langue dans l'ouverture d'un champ de communication plus large, son usage à la radio, sa place dans la vie publique depuis qu'elle est langue nationale (1964) et d'autres facteurs encore, rendent son acquisition pratiquement indispensable en milieu urbain et de plus en plus fréquente et désirable chez les ruraux » (1979 : 211).

P. Wald reprend et développe ce point de vue en 1984, toujours à propos de Bouar : « Reconnu comme langue nationale et ressenti comme la condition sine qua non de la

19. Fermée à l'époque de l'enquête mais réinstallée depuis le coup d'état qui chassa l'empereur Bokassa du pouvoir.

participation au champ élargi de la communication, notamment dans la vie urbaine, le sango s'oppose à la fois aux autres langues africaines (qui particularisent le locuteur et dont le champ n'interfère pas avec celui du français) et au français. Ces oppositions se manifestent par la répartition des champs fonctionnels, quoique cette répartition paraisse de moins en moins stable avec l'évolution de la situation sociolinguistique, du moins en milieu urbain. En effet, comme toute langue véhiculaire en cours de consolidation, le sango, élargissant son champ fonctionnel et devenant première langue de certains locuteurs, repousse graduellement les langues d'origine des habitants de la ville. Mais c'est entre le français et le sango que la compétition apparaît avec le plus d'acuité. Elle se manifeste par l'interchangeabilité apparente et le métissage bilatéral dans des situations où les déterminations invariantes des fonctions de langues finalisées ne s'appliquent pas directement » (1984 : 70).

Quant au français, son champ fonctionnel se restreint à des « usages plus ou moins ritualisés dans lesquels le locuteur mobilise toute sa compétence en parlant toujours le meilleur français possible » (1979 : 210). Selon Wald, cette situation engendre une constante référence à la norme scolaire, ce qui exclut des registres diversifiés de français. Celui-ci reste – en dehors de sa fonction officielle – cantonné dans des fonctions marginales que Wald met en évidence : « Le recours à des éléments du français peut contribuer à l'articulation d'un horizon social. L'énoncé plus ou moins mixte situe alors le locuteur centrafricain en tant que locuteur (...) du sango qui fait appel dans ses stratégies de communication à des ressources de la variabilité offerte par sa connaissance du français » (1984 : 71). Les fonctions marginales du français engendrent cependant, lorsque celui-ci est utilisé en tant que tel, une constante référence à la norme. Ceci crée chez le locuteur un sentiment d'insécurité linguistique : « Dans ce recours, dès que l'élément du français est reconnu comme tel, le locuteur est toujours sous la menace de la contestation de sa légitimité catégorielle dont on jugera à l'aide de critères linguistiques et sociaux » (1984 : 71).

4.2.4. Les travaux de G. Canu

Bénéficiant d'une longue expérience en matière de linguistique africaine et française, et de linguistique appliquée en raison des fonctions d'enseignement, de recherche et de direction qu'il a assurées successivement à Dakar, Yaoundé, Abidjan (direction de l'Institut de Linguistique Appliquée) et à Bangui, G. Canu s'engagea à partir de 1977 dans une recherche sur les particularités lexicales du français de Centrafrique, et ce, dans l'optique de l'intégration de données centrafricaines à l'*Inventaire des Particularités lexicales du français en Afrique Noire* (en abrégé *IFA*). Son enquête (d'après les informations contenues dans l'Introduction à l'*IFA*, 1983 : 31) « porte exclusivement sur le français parlé » et elle « est purement synchronique » : « Les travaux d'enquête ont été menés dans trois directions : G. Canu a chargé E. Pietri, maître-assistant à l'Université de Bangui, de constituer un fichier exhaustif de toutes les particularités attestées en Côte d'Ivoire, au Togo, au Zaïre, au Tchad et au Sénégal, à partir des informations disponibles ; ces données, vérifiées par E. Pietri auprès d'informateurs divers, ont fourni un premier inventaire regroupant les particularités communes à la Centrafrique et à d'autres pays. Parallèlement, G. Canu a utilisé les particularités lexicales notées dans

diverses situations de communication qu'il a fait tester par un « jury » d'étudiants autochtones, originaires de régions différentes ; il a ainsi constitué un deuxième inventaire de particularités propres à la Centrafrique. Luc Bouquiaux a bien voulu compléter ces deux premières listes des termes relevés dans les conversations ou extraits de son *Dictionnaire sango-français*. L'inventaire ainsi établi, encore inédit à l'heure actuelle, a fait l'objet d'une sélection en vue du regroupement des données dans l'inventaire général. Les principaux critères retenus pour ce choix sont les suivants :

- écart par rapport au français central (les ouvrages de référence étant le *Petit Robert* et le *Dictionnaire du français contemporain*) ;
- fréquence d'emploi dans le français régional (ce critère pouvant prédominer sur le précédent) ;
- intégration dans la langue utilisée par l'ensemble des locuteurs, y compris les locuteurs d'origine française vivant depuis longtemps dans le pays. »

Sur cette base, G. Canu fit parvenir à la coordonnatrice du projet *IFA*, D. Racelle-Latin, 609 fiches de synthèse concernant la Centrafrique (chaque fiche correspondant à une unité de sens illustrée par un exemple forgé) qui furent intégrées à la banque de données panafricaine de l'*IFA*. et servirent à la rédaction de cet ouvrage publié fin 1983.

En revanche, l'Inventaire « Centrafrique », pour des raisons que nous ignorons, resta totalement inédit. Nous avons pu en avoir connaissance indirectement grâce à la base de données *IFA* gracieusement mise à notre disposition par D. Latin.

4.2.5. Les recherches à l'Université de Bangui

4.2.5.1. LES RECHERCHES À LA FACULTÉ DES LETTRES

Les travaux de M. Wenezoui et J. Gerbault réalisés au sein de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines avec la participation des étudiants dans le cadre de mémoire de licence ou de maîtrise²⁰, ont porté essentiellement sur les pratiques langagières, l'acquisition des codes, le métissage linguistique, le français en Afrique, et ont donné lieu à divers articles centrés sur le problème de l'enseignement des langues ou sur les attitudes à l'égard du sango et du français. Par ailleurs, la réflexion a porté sur les parlars modèles et la notion de norme, problèmes qui se retrouvent tant pour le français que pour le sango. En effet, le sango étant souvent une langue seconde, il est parlé différemment selon l'origine géographique des locuteurs ou leur appartenance religieuse (Protestants et Catholiques ont introduit des différences tant au niveau du vocabulaire que de la prononciation) et se pose donc le problème de la standardisation et de la modernisation de la langue officielle.

4.2.5.2. LE PROJET DYLAN (DYNAMIQUE DES LANGUES)

Réalisé au sein de l'Institut de Linguistique Appliquée, le projet DYLAN, financé par l'ACCT et placé sous la responsabilité scientifique de M. Koyt et de P. Renaud,

20. La bibliographie scientifique de notre ouvrage recense la majorité de ces travaux, consultables à la Bibliothèque de l'Université, au CREDEF ou au Département de Lettres Modernes. Leur nombre et la variété des thèmes abordés démontre l'intensité et la diversité des recherches menées à la Faculté des Lettres.

faisait suite au projet ALAC (Atlas Linguistique de l'Afrique Centrale) qui avait permis l'établissement de la carte linguistique de la Centrafrique. Il avait pour but d'analyser les situations de plurilinguismes dans les États africains, de voir l'émergence de certaines langues et de constater la régression de certaines autres. Fournissant un bon cadre de travail pour mesurer l'impact réel du sango et accessoirement du français, il visait entre autres à étudier comment les gens réagissaient aux travaux entrepris pour la modernisation du sango (cf. Diki-Kidiri, l'équipe LETAC-ACCT et les innovations introduites par les journalistes à la radio). À partir de questionnaires, les enquêteurs se proposaient d'étudier l'image du sango/les répertoires et usages/la compétence linguistique et les jugements des locuteurs sur leur propre compétence en sango. Une seule question concernait le français, l'enquêteur demandant aux personnes interrogées si, à leur avis, les personnes de leur âge comprenaient et parlaient cette langue.

L'enquête menée en décembre 1988 et janvier 1989 fut limitée à Bangui pour des raisons d'ordre matériel, et prit en compte 700 personnes interrogées sur 70 sites sélectionnés en tenant compte de la répartition de la population dans les divers arrondissements de la capitale. L'échantillon faisait une large place aux jeunes (61 % de moins de trente ans, pourcentage légèrement inférieur aux 70 % environ de la population que représente cette tranche d'âge selon le recensement de 1988). Cette présence massive de jeunes explique que 52,5 % des enquêtés ont un niveau scolaire secondaire, 27,7 % un niveau primaire, 12,31 % n'ont jamais fréquenté l'école alors que 7,4 % ont fréquenté l'Université. Nous donnons ces chiffres car nous aurons à utiliser les résultats de cette enquête qui nous donne une image de la situation sociolinguistique à Bangui.

4.2.6. L'enquête de R. Moser

L'enquête réalisée individuellement par R. Moser en 1990 complète heureusement les résultats de DYLAN puisqu'elle repose essentiellement sur les grands centres urbains de province, tant à l'Ouest de la RCA (Mbaïki, Yaloke, Bozoum, Bouar, Carnot, Berbérati, Nola, Bossangoa, Boguila, Paoua) qu'à l'Est (Sibut, Bambari, Alindao, Mobaye, Kembe, Bangassou). Le choix des enquêtés reposa sur des critères d'âge, de sexe et d'ethnie et le questionnaire fut administré par des assistants : « The assistants were an important link between the C.A.R. officials and researcher (...) The assistants administered the questionnaire in sango to the men who all (except a very few old men) knew sango. Thus, they rarely needed interpreters. Generally interpreters assigned by authorities were well educated women or men who spoke french fluently and also belonged to one of the ethnic groups being investigated [...] (researcher) administered the questionnaire to the women with an interpreter who spoke french as well as the language of ethnic group being surveyed. Female interpreters were used whenever available » (1992 : 69). Dans les centres urbains visités, le nombre des questionnaires qui ont été remplis varie entre 32 et 59 soit un total de 817 personnes (419 hommes, 398 femmes). Les enquêtés appartiennent majoritairement au secteur primaire : 55,8 % se déclarent agriculteurs et forment le groupe le plus âgé (environ 60 % d'entre eux ont plus de 35 ans) ; les commerçants appartiennent aux classes les plus jeunes (76,5 % ont moins de 35 ans). Environ 45 % de ceux que la linguiste regroupe dans la catégorie « craftmen » (chauffeurs, cuisiniers, tailleurs, mécaniciens, menuisiers, etc.) ont moins

de 35 ans. Portant sur les usages dans cinq domaines (relations familiales, de voisinage et de travail / domaine religieux / cérémonies traditionnelles / relations administratives et commerciales / domaine privé), son questionnaire traduit en sango proposait comme réponses possibles quatre langues : sango, français, langue vernaculaire 1 (langue de l'ethnie du père) et langue vernaculaire 2 (autre langue vernaculaire apprise). Le sujet devait évaluer son utilisation des langues en choisissant entre « toujours », « souvent », « parfois », « jamais ». Cette enquête a le double mérite de nous fournir des résultats précis sur la situation des villes de province (résultats que nous reprendrons ultérieurement) et de relativiser ce qui a été dit à partir de la situation banguissoise à propos tant du français que du sango.

5. STATUT ET EMPLOIS DU FRANÇAIS

Nous nous référons ici à la grille d'analyse des situations linguistiques dans l'espace francophone élaborée à l'Institut d'Études Créoles et Francophones de l'Université de Provence (1988). Malgré ses limites (explicitées par exemple par Dumont-Maurer (1995 : 56-57), cette grille constitue un étalon²¹ commode pour évaluer le « statut » (statut et fonctions) des langues en contact. En revanche, les catégorisations proposées pour l'étude du « corpus » (mode d'appropriation et d'usage de la compétence linguistique) nous semblent trop puissantes et font appel à des concepts trop flous pour que nous puissions l'appliquer telle quelle.

5.1. Status

5.1.1. Officialité

Elle se trouve partagée depuis 1991 (loi 91/003 du 8.3.91 confirmée par l'article 17 de la Constitution de la Cinquième République (ratifiée le 28.12.94) entre le français et le sango qui, au terme d'un parcours long et difficile, voit enfin reconnaître sa place.

5.1.2. Usages institutionnalisés

5.1.2.1. TEXTES OFFICIELS

Le Journal Officiel de la République et les textes de loi sont publiés uniquement en français. Au Parlement, les projets de lois soumis à l'examen des députés sont rédigés en français. La langue utilisée pendant les débats est principalement le français en complémentarité avec le sango²². Les discours officiels du chef de l'État sont souvent

21. A. Queffélec propose ainsi une comparaison du statut et du corpus des divers français d'Afrique centrale dans Chaudenson, 1991 : 87-110. Pour la Centrafrique, les évaluations légèrement différentes que nous proposons ici s'expliquent à la fois par une évolution de la situation et par une appréciation plus fine du poids respectif des langues.

22. On notera que l'emploi de l'arabe par un parlementaire à la tribune de l'Assemblée Nationale pour saluer le nouveau Premier Ministre soulève des protestations d'un journaliste qui se demande « si certains de ceux-là ne se sont pas trompés en confondant leurs États-Majors de Parti Politique, groupes religieux, appartenance politique ou ethnique à la Nation dont ils sont les élus. Qu'il s'agisse des Banda, Mandjia, Yakoma, Ngbaka ou autres, on ne tolérerait pas qu'ils se permettent de privilégier leur ethnie au perchoir de l'auguste assemblée. Jamais, jamais et jamais. Encore une fois, nous avons le sango et le français et que chacun s'y mette. » (*Le Novateur*, 20.8.96).

rédigés en français puis ils sont « traduits » en sango, la différence entre les deux versions étant souvent importante. Les personnalités politiques (députés par exemple) ou administratives (préfets etc.) s'adressent au peuple essentiellement en sango. Le Grand Débat National (1992), version centrafricaine des Conférences Nationales qui fleurirent sur le continent au début des années 90, fut diffusé à la radio et à la télévision. Les débats devaient se tenir en sango afin de faciliter la compréhension des masses populaires. Cependant, on a pu y mesurer toute la difficulté qu'ont les responsables centrafricains à utiliser un vocabulaire administratif et technique dans la langue nationale.

5.1.2.2. TEXTES ADMINISTRATIFS NATIONAUX

Tous les textes et documents administratifs sont également rédigés en français : règlements, notes de service, arrêtés, correspondances administratives, comptes rendus des séances de travail entre agents d'un même service qui doivent faire l'objet d'un procès verbal. Le français est donc la seule langue de travail écrite de l'administration publique centrafricaine. À ce titre, le recrutement des agents de la Fonction Publique ne tient compte que de leur compétence en français.

À l'oral, la distribution des langues dans l'Administration est plus complexe : Dans les interactions de type formel entre fonctionnaires possédant la maîtrise du français, l'usage du français semble prioritaire mais l'usage du sango n'est pas exclu. Dans les situations informelles en revanche, il est fréquent de voir ces mêmes agents utiliser le sango principalement à l'égard des subordonnés (ex : chef de service face à une secrétaire ou à un *planton*).

5.1.2.3. JUSTICE

En principe, les tribunaux fonctionnent en français, mais lorsque le prévenu ignore cette langue, le magistrat s'adresse à lui en sango. Les arrêts sont rendus en français et une interprétation en est faite à l'accusé en langue nationale. Le système judiciaire est fondé sur le français et les textes juridiques sont rédigés exclusivement dans cette langue. Le code civil, le code pénal, le code commercial sont en français et directement inspirés des textes de l'ex-Métropole. Toutefois, on a pu noter de la part de certains intellectuels centrafricains une volonté d'enrichir leur langue d'un vocabulaire juridique en langue nationale (cf. Diki-Kidiri, 1982) et une commission de traduction du code civil s'était mise en place à la fin des années 80.

5.1.2.4. ADMINISTRATION LOCALE

Entre administrateurs et administrés, l'emploi du français intervient dans un type de rapport hiérarchique : le supérieur hiérarchique crée la distance entre lui et son interlocuteur et affirme ainsi son autorité en recourant au français. De même, le citoyen qui demande audience à une autorité se doit, s'il le peut, de s'adresser à lui en français. Mais très vite, le sango est dans la plupart des cas employé, soit parce que l'un des interlocuteurs ne peut soutenir la conversation, soit parce que l'autorité cherche à le mettre à l'aise (sur ce point, cf. Wald et Poutignat, 1979). Le recours au français n'intervient que lorsque l'un des intervenants a l'intention de produire un effet (manifester son autorité le plus souvent) ; autrement, l'usage exclusif du français par un agent de l'État en

communication avec le public est assez mal perçue (et ressentie comme un signe d'autoritarisme ou d'aliénation culturelle) : ainsi, dans les centres de soins, les dispensaires, les hôpitaux, où le personnel soignant est en contact avec des patients parlant souvent mal ou même pas du tout le français, l'usage du sango s'est imposé.

Pour ce qui est de la vie politique, syndicale et associative (la RCA a renoué avec le multipartisme à la fin de la Présidence du Général Kolingba), les partis politiques utilisent volontiers le français pour la diffusion de leurs écrits, mais il est assez mal vu, dans les réunions, de s'adresser aux militants uniquement en français : là aussi le discours mixte ou à dominante sango est de règle. Cette tradition de s'adresser aux électeurs en sango remonte d'ailleurs à l'époque de la lutte pour l'Indépendance où l'on rencontrait le même phénomène. La situation n'a donc pas évolué : même si les militants souhaitent employer le sango pour s'adresser au peuple, peu parmi eux maîtrisent suffisamment le sango pour l'utiliser autrement que dans la vie quotidienne.

5.1.2.5. RELIGION

Nous avons vu le rôle des religieux catholiques et protestants dans la diffusion du sango : conformément à cette tradition, le sango tient une place primordiale dans les offices chrétiens ; cependant le français y est aussi utilisé mais dans une faible mesure (certains chants sont en français par exemple). À la radio, les émissions religieuses chrétiennes sont diffusées en sango.

En revanche, chez les Musulmans, l'arabe classique est la langue du culte (cf. supra).

5.1.3. L'Éducation

5.1.3.1. L'ÉCOLE TRADITIONNELLE

Le français y demeure la seule langue d'enseignement malgré les tentatives d'introduction du sango : en 1974, l'IPN fut créé (avec mission, entre autres, de préparer l'introduction de la langue nationale dans l'ensemble du système éducatif). À cet effet, un programme fut lancé en ce sens en 1975. Au bout de deux ans, 150 classes étaient concernées dans le cadre de ce qui fut nommé « école de promotion collective ». Mal préparée, mal programmée, cette opération fut un échec. En 1981, les « États Généraux de l'Éducation » remirent à l'ordre du jour le problème. Les recommandations formulées lors de cette réunion furent à l'origine de l'ordonnance n°84/031 du 14 mai 1984 qui stipule en son article 36 : « l'enseignement est dispensé en français, langue officielle et en sango, langue nationale ». Or, depuis plus de dix ans, les dispositions prises par cette ordonnance sont restées lettre morte et le français continue à être la seule langue officiellement employée dans l'enseignement.

Sur le terrain, dans les classes primaires, il en va tout autrement puisque certains enseignants utilisent le sango pour donner des explications à des élèves qui ne comprennent pas les notions exprimées en français. Cependant cette pratique n'est pas conforme aux instructions officielles. Dans le secondaire, la langue d'enseignement est bien sûr le français mais des cours de langue anglaise, espagnole, allemande sont aussi dispensés. Ces langues étrangères sont aussi étudiées à l'Université. L'étude de la langue

et de la littérature française est approfondie au Département de Lettres Modernes où il existait aussi des cours de linguistique sango dans les années 80.

5.1.3.2. L'ÉDUCATION NON FORMELLE

C'est dans ce domaine que le sango joue son plus grand rôle. Directement rattaché au Secrétariat Général de l'Éducation Nationale, le service de l'Éducation Non Formelle qui a pour but, avec la collaboration des O.N.G., de coordonner les activités d'alphabétisation ou de recyclage et de promouvoir la culture centrafricaine et le sango, s'occupe à la fois de l'alphabétisation des adultes et de l'éducation permanente.

Pour ce qui est de l'alphabétisation des adultes assurée par les institutions publiques ou des organismes privés avec comme objectif l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'enseignement est donné en sango par des encadreurs recrutés dans les communautés mêmes (quartiers ou villages) avec un niveau scolaire variable (généralement fondamental II). Pris en charge par la communauté locale (avec le soutien financier des organismes internationaux) et très faiblement rémunérés (ce qui apparente leur tâche à du quasi-bénévolat), ils enseignent à des apprenants dont l'âge est compris entre 15 et 45 ans. Cette alphabétisation fonctionnelle, parfois liée à l'apprentissage de certaines techniques culturelles (ex. : café, coton) ou de certains petits métiers²³, est fondée sur le sango mais ménage cependant des passerelles entre le sango et le français afin que les néo-alphabètes ne se sentent pas vraiment dépaysés face à leurs concitoyens issus des écoles traditionnelles.

Pour ce qui est de l'éducation permanente généralement organisée sous forme de cours du soir, elle s'adresse surtout à des adolescents qui, pour des raisons sociales, ont dû abandonner l'enseignement traditionnel. Elle permet également la promotion interne des fonctionnaires²⁴. Dispensé en français, cet enseignement adopte les programmes de l'enseignement traditionnel. Dans cet esprit, un Collège d'Éducation Permanente a été créé au camp Kasai-Garde à Bangui.

5.1.4. Moyens de communication de masse

5.1.4.1. PRESSE ÉCRITE

À l'époque de la lutte pour l'Indépendance, plusieurs journaux (assez minces toutefois) paraissaient en français mais aussi en sango. Sous le régime Bokassa, la presse écrite fut muselée et les productions – souvent éphémères – devaient obligatoirement recevoir

23. Parmi les initiatives récentes, on citera les écoles communautaires implantées en Centrafrique depuis 95. Écoles non formelles mais fonctionnant à peu près comme les écoles traditionnelles, ces écoles, surtout destinées aux filles, sont prises en charge par les communautés locales. Les élèves apprennent à la fois des matières de base (lecture, écriture, calcul) mais aussi de petits métiers (vannerie, poterie, cordonnerie, etc.) en relation avec les activités culturelles et socio-économiques de la localité. Une quinzaine d'écoles fonctionnent déjà en province et l'expérience doit être étendue.

24. Le cas le plus connu est celui du célèbre conteur de Radio-Centrafricque Lucien Damballe qui, travaillant à la radio depuis 1958 mais ne pouvant prétendre à des promotions parce que manquant de diplôme, a suivi ce type de cours et a pu obtenir en 1990 son B.E.P.C., sésame pour sa promotion ultérieure.

le visa de censure. Rédigées en français, elles se réduisaient bien souvent à des éloges dithyrambiques de celui qui allait devenir Empereur de Centrafrique. Après la chute du régime, lorsqu'on voulut instaurer la démocratie (fin 79 à 81), plusieurs feuillets circulèrent, dans leur grande majorité écrits dans cette langue. Le quotidien²⁵ national *E lé Songo*, instauré par le régime Kolingba, portait un titre en sango mais son contenu était rédigé intégralement en français. À la fin de ce régime, lorsque fut instauré le multipartisme, d'autres productions apparurent, pratiquement toutes rédigées en français. Les choses n'ont guère changé depuis et en l'absence d'un véritable quotidien après la disparition fin 1993 d'*E lé Songo*, la presse hebdomadaire ou mensuelle (pratiquement uniquement en français²⁶) végète²⁷ : paraissant très irrégulièrement (cf. notre bibliographie des ouvrages de presse dépouillés), elle n'est guère diffusée en dehors de la capitale (où il n'est pas toujours aisé de se la procurer) et de certaines grandes villes de province ; d'ailleurs, les différents titres à la périodicité très variable et à la vie souvent éphémère ne sont tirés qu'à un nombre réduit d'exemplaires.

Pour ce qui est du sango, il n'est guère que les brochures destinées au monde rural et ayant un objectif didactique qui soient rédigées dans cette langue : elles émanent d'associations le plus souvent religieuses.

5.1.4.2. RADIO

L'État centrafricain dispose d'une chaîne radiophonique gérée par le Ministère de la Communication. Cette chaîne, Radio-Centrafrique (communément appelée « Radio Bangui ») est captée sur toute l'étendue du territoire et favorise ainsi la diffusion de l'information à divers endroits de l'espace national. Émettant en sango et en français pendant 18h. 30 par jour elle est d'ailleurs la seule institution véritablement bilingue : 70 % environ des programmes sont en sango et concernent surtout des émissions de variétés et des magazines diffusés par divers ministères ou organismes. Ces magazines ayant pour thème la santé, l'éducation, l'agriculture, etc. ont pour objectif l'éducation populaire. Quant aux bulletins d'information, ils sont diffusés tour à tour en sango et en français ; la comparaison des deux types de bulletins fait apparaître que la durée et la qualité des informations est nettement plus réduite en sango (165 minutes par jour d'informations en français contre 120 minutes d'informations en sango).

Depuis le 4.1.1995 une radio religieuse d'origine catholique mais à vocation chrétienne œcuménique, Radio-Notre-Dame, émet sur modulation de fréquence depuis Bangui, mais ne dessert que cette ville et ses environs. Ses programmes, bilingues mais

25. Paraissant en moyenne 3 à 4 fois par semaine.

26. En dépit de leur titre en sango, beaucoup de périodiques sont rédigés intégralement en français : c'est le cas des quotidiens ou mensuels *Be Africa sango* (« nouvelles d'Afrique »), *Lisoro* (« échange »), *Tatara* (« miroir »), *Vouma* (« mouche »), du trimestriel pour la jeunesse partiellement en bandes dessinées et à grande diffusion *Balao* (« bonjour ») ou des publications de la presse privée catholique comme *Kangba* (« balafon », revue du Grand Séminaire de Bangui), *Kpengba* (« solide », Journal de la Jeunesse Agricole Chrétienne), *Linga* (« tam-tam ») devenu *Ait kwe* (Journal des Cœurs Vaillants et Ames Vaillantes), etc.

27. Ce que confirme le *Rapport de mission en Centrafrique sur la situation de la presse indépendante*, PIDC-UNESCO, février 1994.

avec large prépondérance du sango, sont généralistes tout en développant surtout les thèmes religieux²⁸. Les radio locales de faible portée qui éduquent et sensibilisent les populations rurales privilégient également le sango.

Par ailleurs sont aussi captées les radios francophones comme Radio-France-Internationale (RFI) et Africa n°1 (qui, basée au Gabon, émet en français 24 heures sur 24) : elles sont très écoutées par les personnes lassées de la propagande diffusée par les différents régimes et ayant soif d'informations plus objectives.

5.1.4.3. TÉLÉVISION

Pendant longtemps les téléspectateurs centrafricains (relativement peu nombreux en dehors de Bangui) n'ont disposé que d'une seule chaîne nationale, Télé-Centrafrrique, n'émettant que 7 heures par jour. Celle-ci diffusait quelques magazines et un journal parlé en sango, mais la production nationale bilingue étant limitée, le reste des émissions (essentiellement documentaires, films télévisuels ou émissions de variétés souvent anciennes) se faisait en français. Depuis quelques années, grâce à un accord avec les chaînes de télévision française, elle émet plus longtemps (10 h. 30 par jour) et offre des programmes plus variés et plus distrayants ; la place du français y est prépondérante : ainsi les journaux télévisés en français occupent 106 minutes d'antenne contre 45 minutes pour leurs homologues en sango.

Par ailleurs, un nombre sans cesse croissant de téléspectateurs captent les émissions de Canal France International qui par ailleurs émet en direct sur Télé-Centrafrrique pendant au moins une heure par jour.

5.1.4.4. CINÉMA ET PRODUCTIONS CULTURELLES

La production culturelle de la RCA reste quantitativement modeste : ainsi, le Bureau Centrafricain des Droits d'Auteurs (BUCADA) ne recense en 1991 que 124 auteurs :

- section lyrique (musique, poésie) : 86 auteurs ;
- section littéraire (roman, nouvelle) : 18 auteurs ;
- section dramatique : 9 auteurs ;
- section arts figuratifs : 6 auteurs ;
- section édition : 3 auteurs ;
- section radio et cinéma : 1 auteur.

Sans doute, comme le note le journaliste d'*E lé songo* (15/11/91) cet « effectif dérisoire si on le compare avec le nombre de créateurs de l'esprit que renferme la République Centrafricaine » ne donne qu'une image partielle de la réalité mais il montre cependant le rôle prépondérant des musiciens.

Chanson : À de très rares exceptions près (usage du lingala, des langues ethniques, rarement du français), la chanson centrafricaine depuis l'Indépendance est très majori-

28. Cette radio qui privilégie trois orientations : évangélisation, éducation et droits de l'homme est présentée par le quotidien *Le Novateur* dans sa livraison du 19 Mars 1996 comme « privée mais pas indépendante ». Les journalistes font état de pressions des Autorités politiques sur la hiérarchie catholique pour que la radio se censure sur les sujets chauds.

tairement produite en sango, ou plus exactement en franc-sango. En effet, le sango des chants d'orchestre est fortement influencé par le français : Selon Penel, « une enquête effectuée sur 600 chants nous a montré qu'il y a un peu plus de 8 % de mots français dans ces textes ». Les corpus réunis par Saulnier dans *Bangui chante* (1993) présentent un panorama de cette chanson très populaire dans les bars-dancings et révèlent un spectre très large dans l'emploi des codes depuis les chansons de Jude Bondeze écrites dans un sango non contaminé jusqu'aux textes chantés intégralement en français avec tous les degrés possibles d'interpénétration du français et du sango : la majorité des textes offre un mélange de sango et de franc-sango. Comme le note Saulnier (1989 : 202) « Si donc il y a une moyenne [dans le mélange des codes], il y a des extrêmes : d'un côté le refus quasi-total [du français], de l'autre de proche en proche, nous arrivons à des chants, non en sango, mais en français ».

Radio-Centrafrrique diffuse parfois des chansons populaires françaises mais celles-ci ne sont que modérément goûtées des auditeurs.

Théâtre : Très prisé par le public centrafricain et surtout par le public scolaire, il est joué pour une grande part en français soit parce que l'auteur est français (Molière est très apprécié) soit parce qu'il est écrit par des auteurs centrafricains de langue française (B. Siango, F. A. Ipeko-Etomane, F. Niamolo, E. Goyémidé, Goneyo-Repago, Dekean Zama etc.). Ces textes écrits souvent dans une langue réaliste proche du français couramment utilisé par les Centrafricains constituent un riche répertoire de centrafricanismes et à ce titre offrent un corpus d'étude très productif pour notre inventaire.

Ces dernières années ont vu par ailleurs l'émergence d'un théâtre en sango qui fait recette : on s'y moque volontiers des accents régionaux et des gens qui parlent mal le français ou qui l'utilisent trop, ce qui leur donne un air prétentieux.

Cinéma : La production centrafricaine étant quasiment inexistante (à l'exception de quelques documentaires réalisés pour la télévision), le public des salles de cinéma classiques (assez rares) et des ciné-vidéo (en pleine expansion) du pays n'a accès qu'à des films réalisés, doublés (en particulier pour les films anglo-saxons) ou sous-titrés en français (pour les films asiatiques).

5.1.4.5. ÉDITION

À notre connaissance, il n'existe pas vraiment de maison d'édition centrafricaine en dehors des éditions Saint-Paul qui diffusent des ouvrages à caractère religieux ou didactique, en sango et en français. L'essentiel de la littérature centrafricaine est édité à l'étranger (France surtout ou Afrique francophone) et rédigé en français. La revue *Notre Librairie*, dans sa livraison d'avril-mai 1989, lui a consacré un numéro spécial très riche de 129 pages auquel on se reportera²⁹. Cette littérature, de qualité mais souvent restée

29. La *Bibliographie de la littérature centrafricaine* établie par J.-D. Penel en 1983 sous forme ronéotée avec l'aide du Centre Culturel français est plus riche et recense 217 auteurs mais, devenue quasiment introuvable, elle possède surtout une valeur de témoignage ou de plaidoyer, puisque elle énumère une majorité de textes (surtout des poèmes) inédits. Comme le constate l'auteur dans son Avertissement, « l'obstacle majeur [à la recension] tient au caractère manuscrit ou dactylographié, à usage personnel, de la majorité des œuvres littéraires des Centrafricains ».

inédite, est peu connue, tant à l'intérieur du pays³⁰ qu'à l'étranger³¹ ; elle traverse dans les années 1990 une très grave crise et la bibliographie de notre corpus littéraire révèle que depuis le début de la décennie il n'y a pratiquement pas eu de nouvelle œuvre éditée.

Pour ce qui est du sango, en dehors de quelques tentatives (cf. certains poèmes écrits ou traduits en sango à la fin de l'ouvrage de Diki-kidiri *Le sango s'écrit aussi*), la littérature publiée dans cette langue est très réduite.

5.1.5. Secteurs secondaires et tertiaires privés

La République Centrafricaine étant un pays surtout rural, ces secteurs sont peu développés.

Pour le secteur formel, l'accès à l'emploi et à la promotion professionnelle passe par la maîtrise du français.

En revanche, en ce qui concerne ce que les économistes appellent le secteur informel (petits commerçants, revendeurs, etc.), il va de soi que la connaissance du sango est seule nécessaire, même si l'on trouve dans ce secteur de plus en plus de jeunes déscolarisés (les *boubanguérés*) qui ont une bonne maîtrise du français.

5.1.6. Bilan de l'estimation du Status

Status	Évaluation RCA	Total possible
Officialité	6	12
Textes officiels	4	4
Text. admin. nation.	4	4
Justice	3	4
Administr. locale	2	4
Religion	0,5	4
Éduc. Primaire	8	10
Éduc. Secondaire	10	10
Ens. Supérieur	10	10
Presse écrite	4	5
Radio	2	5
Télévision	4	5
Cinéma	4	5
Édition	4	5
S. sec./tert. privés	15	20
Total	80,5	107

30. Même à Bangui, il est difficile de se procurer dans les librairies les ouvrages d'auteurs centrafricains (y compris les textes au programme des lycées...).

31. *La bibliographie francophone de littérature centrafricaine* de V. Coulon recense 26 titres de littérature centrafricaine (1994 : 39-40), ce qui place quantitativement la Centrafrique au treizième rang des pays francophones d'Afrique subsaharienne, juste avant la Mauritanie, le Tchad, le Rwanda et le Burundi.

5.2. Corpus

5.2.1. Appropriation linguistique

5.2.1.1. MILIEU FAMILIAL

5.2.1.1.1. En province

L'enfant centrafricain, s'il naît dans un village de province (généralement homogène ethniquement), apprendra la langue de son ethnie. Mais s'il voit le jour dans une ville de province ou dans un centre administratif où voisinent plusieurs groupes ethniques, dans la plupart des cas l'apprentissage de la langue ethnique précèdera de peu celui du sango. Il est cependant impossible de donner des informations chiffrées concernant cette question, les données du recensement que nous possédons étant difficilement exploitables et le questionnaire de R. Moser privilégiant les usages sur l'apprentissage. Cependant, selon cette enquête, 40,4 % des locuteurs vivant dans les villes moyennes disent s'adresser aux enfants en employant toujours la langue de l'ethnie tandis que 30,8 % le font souvent (soit plus 70 % des sujets). Par ailleurs, 40,5 % des enquêtés affirment ne jamais employer le sango dans ce type de relations, alors que 33,9 % déclarent l'employer parfois, ce qui représente un pourcentage d'emploi du sango avec les enfants somme toute assez faible. Les réponses à cette question montrent cependant une grande disparité selon les régions. Les personnes qui disent employer toujours le sango avec les enfants sont 31,9 % à l'Ouest, 27,5 % à l'Est mais seulement 15,9 % dans les régions du Nord.

En ce qui concerne la langue déclarée utilisée dans les interactions avec les autres membres de la famille, voici les pourcentages de réponses obtenues des mêmes informateurs³²:

Avec les aînés	français	sango	LV1
Jamais	99,3	72	4,2
Parfois	0,7	21,1	4,2
Souvent	0	4,9	21,9
Toujours	0	2,1	69,8

Avec parents	français	sango	LV1
Jamais	97,9	78,6	3,3
Parfois	1,6	16,3	3,3
Souvent	0,1	3,8	15,4
Toujours	0,4	1,3	78

Avec locuteurs même classe d'âge	français	sango	LV1
Jamais	95,3	61,7	6,9
Parfois	4,3	24,5	8,8
Souvent	0,4	9,8	22,5
Toujours	0	4	61,8

32. Source : R. Moser (1990 : 85-89) ; les pourcentages retenus n'atteignent pas 100 car nous n'avons pas tenu compte de LV2.

Avec époux(se)	français	sango	LV1
Jamais	95	58,3	16,8
Parfois	3,8	23,3	7,3
Souvent	0,7	10,2	20,6
Toujours	0,5	8,3	55,8

5.2.1.1.2. À Bangui

Dans la capitale, le sango est devenu la langue première de presque tous les enfants. Ce phénomène pressenti par Jacquot en 1958, se voit confirmer par l'enquête de Wenezoui sur le quartier de Boy-Rabe (il était la langue maternelle de 82 % des moins de 25 ans du quartier) et par les résultats du projet DYLAN 89 : 47,03 % des personnes interrogées (habitant Bangui mais dont l'âge et le lieu de naissance diffèrent) disent avoir le sango pour langue première. Ce pourcentage monte à 71,4 % chez les moins de 20 ans. S'il est inférieur à celui de l'enquête de Wenezoui, c'est parce que les quartiers choisis sont plus diversifiés et donc les réponses plus représentatives de ce qui se passe dans la capitale. En ce qui concerne les usages avec les autres membres de la famille, à la question du type : « À la maison, les gens de votre âge s'adressent en général aux anciens en... », les résultats de l'enquête DYLAN (qui concerne, rappelons-le, uniquement Bangui) sont les suivants³³ :

	français	sango	LV1
Avec anciens	0,59	45,55	43,03
Avec adultes	1,34	55,49	30,85
Avec jeunes	4,75	67,95	12,02
Avec épouses allogèotes	1,19	78,78	12,70

L'ensemble de ces données chiffrées montre que, dans le milieu familial, deux variables sont à retenir pour expliquer l'expansion du sango : l'âge et la situation géographique. L'usage du français reste très marginal tant à Bangui qu'en province.

5.2.1.2. MILIEU EXTRA-FAMILIAL INFORMEL

5.2.1.2.1. Interactions avec les voisins et les amis

Nous retiendrons les réponses chiffrées données pour la province par Moser (1990 : 90-91) concernant les amis et les voisins :

Avec les amis	français	sango	LV1
Jamais	81	27,4	20,7
Parfois	14,9	28,9	27,3
Souvent	3,4	31,6	25,1
Toujours	0,6	12,1	26,9

33. Source : enquête DYLAN, résultats non publiés, disponibles auprès de l'ACCT.

Avec les voisins	français	sango	LV1
Jamais	95	47	19,8
Parfois	4,4	25,2	13
Souvent	0,5	14,0	20,7
Toujours	0,1	13,8	46,5

Une comparaison entre ces deux derniers tableaux montre que l'usage du vernaculaire demeure très fort dans les rapports amicaux et dans ceux de voisinage ; dans ce dernier cas, cela peut s'expliquer par une homogénéité ethnique des quartiers dans les villes de province.

Pour Bangui, selon DYLAN, dans les interactions avec les amis, 66,62 % des gens déclarent parler le sango, 7,72 % le français et 19,29 % disent utiliser les deux langues. Ce dernier pourcentage s'explique par la fréquence du code-switching chez les jeunes.

5.2.1.2.2. Au marché et dans les boutiques

La fonction véhiculaire du sango est mise en évidence par l'utilisation de cette langue dans les lieux publics pour les transactions commerciales

Au marché : À Bangui, 93,32 % des enquêtés (DYLAN) déclarent employer le sango. En province, 28 % des sujets interrogés par Moser disent l'utiliser toujours et 47,5 % souvent. Le français, en revanche, n'est pratiquement jamais employé en province (96,8 % répondent jamais) et il l'est fort peu à Bangui (0,45 % des usagers déclarent l'utiliser seul et 5,19 % en complément du sango).

Dans les boutiques : À Bangui, 80,56 % des personnes interrogées utilisent le sango, 6,82 % le français, et environ 10 % les deux idiomes. En province, 62,5 % des usagers déclarent employer toujours le sango et 25,2 % l'utiliser parfois ; seuls 8,7 % des enquêtés affirment se servir parfois du français.

Cette différence entre les usages au marché et dans les boutiques qui montre une plus grande utilisation du français dans ces dernières s'explique peut-être par la nationalité du commerçant qui n'est pas toujours un Centrafricain.

5.2.1.3. MILIEU EXTRA-FAMILIAL FORMEL

Dans ces milieux (administration, école, hôpitaux, etc.), la concurrence des langues officielles devrait être plus forte.

5.2.1.3.1. En province

De fait, en province, le français est très peu employé d'après l'enquête de Moser :

Avec les agents de la Fonction Publique, 70,3 % des gens ne l'utilisent jamais et 17,9 % en usent parfois. En revanche 52,4 % déclarent toujours utiliser le sango, et 29 % souvent .

À l'hôpital, on peut faire la même observation : 86,5 % n'utilisent jamais le français et 11,5 % le font parfois, tandis que 58,1 % emploient toujours le sango et 29,1 % y recourent souvent.

Ces pourcentages et ce remplacement du français par le sango dans les situations formelles sont identiques dans les interactions à la poste ou avec un policier. Ils s'expliquent par le fait que le pourcentage de non-francophones est très élevé et que le sujet doit user du véhiculaire pour se faire comprendre des Centrafricains qui n'appartiennent pas toujours à la même ethnie que lui.

5.2.1.3.2. À Bangui

Selon DYLAN, les langues se distribuent ainsi dans les contacts avec les administrations³⁴:

Avec administration	français	sango	sango et français
scolaire	45,85	45,10	8,90
sanitaire	15,88	73,44	10,24
judiciaire	18,55	67,36	13,35
territoriale	16,32	70,47	12,61

C'est seulement, dans les relations avec l'administration scolaire que l'on s'efforce de parler français dans moins de la moitié des cas. En revanche, à peu près 10 % des personnes interrogées déclarent employer les deux langues. Si la question avait été posée de manière explicite, il ne fait aucun doute qu'elles auraient été plus nombreuses, à moins que bon nombre de locuteurs pratiquent le code-switching sans s'en apercevoir!

5.2.2. Véhicularisation

L'enquête de Moser a montré que l'usage de la langue vernaculaire en milieu familial était encore fréquent dans les différents centres urbains de province. En dehors de ces zones « protégées », les langues ethniques semblent engagées dans un processus de déclin lié à la vernacularisation du sango et à une très éventuelle véhicularisation du français.

La République centrafricaine, comme tous les pays d'Afrique Noire, a connu et connaît encore l'exode rural qui favorise les brassages ethniques que l'on observe dans les centres urbains et principalement dans la capitale. Il est donc compréhensible qu'un parler véhiculaire y trouve sa place : c'est le sango qui joue ce rôle depuis longtemps comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents. Non seulement on trouve le sango là où on l'attendait, c'est-à-dire dans les situations extra-familiales informelles, mais il s'emploie aussi dans les contextes où, habituellement, un simple véhiculaire n'apparaît pas : dans les usages familiaux et dans les situations extra-familiales formelles. Dans le premier cas, il se substitue à la langue vernaculaire, dans le second, il prend la place qui, dans une situation classique de diglossie, devrait être occupée par le français. C'est donc plus qu'un simple véhiculaire : c'est une langue nationale et officielle adoptée par la quasi-totalité des Centrafricains. Selon Moser, « Sango is a marker of national identity. It represents the CAR identity of those living, studying and working

34. Notre tableau ne tient pas compte des langues vernaculaires quasiment absentes de ces interactions mais relève les pourcentages d'alternance déclarée sango/français.

abroad. Moreover, Sango has helped to preserve the vernacular languages from the onslaught of French.» (1992: 198).

Son enquête en province a montré la marginalité des usages du français où elle note pourtant que cette langue conserve une valeur de prestige : sa maîtrise est le symbole d'un statut social qui confère à celui qui la parle une certaine autorité : « French is a symbol of power, authority, status and prestige. Although taught in schools, French is almost a dead language as far as its usage is concerned. It lacks socioeconomic integration ; it is a societal resource and investment with limited power and distribution. The majority of people rarely have an opportunity to speak it and therefore do not seek to learn it. French does not interrelate with other societal elements. » (1992: 196-197). Un usage abusif du français y est interprété comme une forme de prétention, alors que la personne importante qui emploie le sango est considérée comme proche des autres : « Sango is undoubtedly preferred to French throughout the CAR. It can be used freely in public places without being interpreted as a pretension to power, which the use of French would evoke. » (1992: 200).

En dépit de leur caractère quelque peu réducteur, ces analyses partielles (surtout valides pour la province) et partiales (l'auteur ne cache pas son peu de sympathie pour la seconde langue officielle) montrent les limites du français tant dans ses usages que dans ses représentations. Comment envisager dans ce contexte une véhicularisation du français ? Celle-ci existe cependant à notre avis et se manifeste sous deux formes : le développement d'un discours mixte que l'on nomme *franc-sango* et l'émergence d'une norme endogène de français constitutive d'un français de Centrafrique spécifique. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces points.

5.2.3. Types de compétence

L'évaluation du nombre de francophones est une question qui obsède à la fois les démolinguistes et les aménageurs linguistiques (cf. Chaudenson dans De Robillard-Beniamino, 1996: 535-541). Une réponse à cette question suppose bien sûr de savoir ce qu'on appelle un francophone et invite à évaluer le degré de connaissance réelle du français chez ses usagers éventuels.

L'enquête de C. Couvert sur la Centrafrique (1983) a proposé³⁵ une première évaluation en distinguant six niveaux de maîtrise de la langue liées au nombre d'années de scolarisation des locuteurs :

- Niveau 0 (analphabétisme) : 82 %
- Niveau 1 (deux premières années du primaire) : 4,5 %
- Niveau 2 (fin du primaire) : 8,5 %
- Niveau 3 (classe de troisième) : 3,7 %
- Niveau 4 (baccalauréat) : 1,1 %
- Niveau 5 (études supérieures) : 0,2 %

35. Conformément à une grille préétablie appliquée à l'ensemble de l'Afrique par l'Institut de Recherche sur l'Avenir du Français (IRAF) auquel on doit de nombreuses monographies purement quantitatives sur les pays francophones, « résultats d'études longues et coûteuses » selon Ph. Rossillon, Président de l'I.R.A.F. (Préface à l'*Atlas de la langue française*, 1995: 4).

Ce type de catégorisation et d'évaluation offre bien sûr le flanc à des critiques sévères : « Les niveaux ainsi définis sont absolument utopiques et ne correspondent pas aux réalités des États en cause. La plupart des élèves, même en fin de primaire, entrent, non dans la catégorie des francophones, mais dans celles des francophonoïdes, frottés au français, quelques années durant, dans des classes souvent surchargées où la répétition en chœur demeure l'arme pédagogique absolue, sans livre ni matériel scolaire, instruits par des maîtres dont la compétence en français n'est pas toujours ce qu'on pourrait croire ; ayant reçu non pas un réel enseignement du français mais un enseignement en français, langue qu'ils ne maîtrisent nullement, ces élèves africains achèvent en général, le cycle primaire sans atteindre le niveau de compétence dont rêve C. Couvert et sur lequel elle fonde ses chimériques évaluations. » (Chaudenson, 1989 : 9).

Cette méthode se voit pourtant reprise dans le récent *Atlas de la Langue Française* (édité avec le soutien de l'A.C.C.T.). Partant du principe que « l'acquisition du français se fait essentiellement [pour les pays africains francophones] dans le système scolaire », cet ouvrage propose des « estimations des populations francophones de quinze ans et plus » reposant sur une « analyse pointue de ces systèmes scolaires ». Pour la Centrafrique (1995 : 83), il recense en 1993 :

- 76 % de « personnes n'ayant aucune connaissance du français ».
- 16 % de « locuteurs potentiels, qui ont suivi un cursus scolaire d'au moins deux ans en français et qui éventuellement peuvent perdre leurs acquis. Certains les nomment francisants ».
- 8 % de « locuteurs réels qui ont suivi un cursus scolaire d'au moins six ans en français ».

Il y aurait donc actuellement environ 500 000 « francisants » et 250 000 « franco-phones réels ».

Nous donnons naturellement sous toute réserve et faute de mieux, ces chiffres et ces pourcentages hasardeux dont l'utilité, selon nous, est surtout (voire uniquement) de permettre une esquisse de comparaison avec les autres États francophones africains³⁶.

5.2.4. Exposition et production langagières

Les chiffres de l'I.R.A.F. ne rendraient compte de la réalité que si l'école était l'unique moyen d'accès au français ; certes, nous avons vu que son apprentissage était surtout scolaire, que ses usages étaient réduits ; cependant, le français n'est pas une langue étrangère, même pour ceux qui sont analphabètes : ceux-ci sont souvent en contact avec elle, ne serait ce que par l'intermédiaire du sango qui est truffé d'emprunts à cette langue. Par ailleurs, un certain nombre de jeunes ont étudié le français à l'école et même s'ils n'ont pas continué leurs études, ils ont de cette langue au moins une connaissance passive. C'est ce que démontrent les réponses aux questions de l'enquête DYLAN qui cherche à savoir si le sujet interrogé estime que les gens de la même classe d'âge comprennent et parlent le français : les réponses des Banguissois interrogés sont significatives : 12,93 % estiment que le français n'est pas compris par ceux de leur âge,

36. A. Queffélec, dans l'introduction de *Le français au Congo* (1990 : 39), s'appuie ainsi sur les données de l'I.R.A.F. pour dresser un tableau comparatif du nombre de francophones dans les divers États de l'Afrique Centrale.

53,49 % pensent qu'il l'est un peu, 33,58 % jugent qu'il est bien compris. Les réponses sont voisines en ce qui concerne l'estimation de la maîtrise du français parlé par les personnes de la même génération : 16,94 % estiment que leurs pairs ne parlent pas le français, 58,40 % jugent qu'ils le parlent assez bien, 24,67 % considèrent qu'ils le parlent bien. Évidemment, on note une très grande différence dans les réponses de ceux qui ont moins de trente ans et les plus âgés, mais plus de 80 % des Centrafricains interrogés à Bangui estiment que leurs compatriotes du même âge connaissent bien ou assez bien le français. Ces chiffres sont à peu près l'inverse de ceux avancés par C. Couvert.

5.2.5. Bilan de l'estimation du corpus

Corpus	Évaluation RCA	Total possible
Appropriation linguistique	8	20
Véhicularisation	4	20
Types de compétences	3	20
Production langagière	3	10
Exposition langagière	4	10
TOTAL	22	80

5.2.6. Ratio status / corpus

La comparaison des résultats obtenus par nos évaluations du status (80,5/107) et du corpus (22/80) du français révèle que la place institutionnelle du français excède de beaucoup, en Centrafrique plus qu'ailleurs en Afrique francophone, son usage réel. La reconnaissance du sango comme langue officielle n'a atténué que faiblement ce différentiel significatif.

6. FRANÇAIS ET SANGO EN CONTACT : DE L'INTERFÉRENCE AU DISCOURS MIXTE

Dans leur article de 1973 « Continuité et discontinuité sociolinguistiques. Hypothèses pour une recherche sur le français en Afrique noire », Wald, Chesny, Hily et Poutignat émettent l'hypothèse que les situations du français en contact avec les langues africaines se distribuent selon un axe allant d'un pôle caractérisée par la situation A à un pôle caractérisé par la situation B. Dans la situation A, le français couvre quelques domaines réservés et restreints – administration, école, écrit – et se trouve en relation avec une « langue véhiculaire africaine vivace qui couvre la totalité de la communication interethnique dans une région donnée, mises à part les fonctions spécifiques concédées au français ». Dans la situation B, au contraire, il n'existe pas de véhiculaire africain dominant et le français, sous des formes diverses, assure également la communication interethnique.

Dans les situations de type A, il y aurait une discontinuité entre les communication en français et les autres, avec comme conséquence le maintien d'un français proche de la norme hexagonale : la discontinuité interlinguistique (entre français et langues africaines) s'accompagnerait d'une continuité intralinguistique (entre les variétés de français).

Dans les situations de type B, il y aurait continuité de communication entre les diverses langues en présence (continuité interlinguistique) qui s'accompagnerait d'une discontinuité intralinguistique, le français se dispersant entre la variété normée véhiculée par l'école et les formes hybrides de communication pouvant aller jusqu'à la pidginisation, voire la créolisation (type français populaire ivoirien³⁷ ou français façon du Burkina³⁸).

Il va sans dire, qu'en raison de la forte présence du sango, langue véhiculaire, nationale et officielle, le français de Centrafrique relève, selon les auteurs, de la situation A.

À la suite de B. Maurer (1995), nous reprendrons ces analyses pour les discuter et les nuancer quelque peu en réaménageant le concept de continuum, au centre des interrogations de Wald et alii.

6.1. Sango-français : discontinuité fonctionnelle ?

Il n'est pas sûr que la discontinuité fonctionnelle sango-français (de même que la discontinuité sango-langues ethniques³⁹) soit aussi tranchée que certaines analyses un peu rigides l'ont suggéré⁴⁰.

La progression du sango fait que cette langue peut co-intervenir (avec le français) dans des domaines qui relevaient traditionnellement de la sphère d'usage du français : sauf peut-être dans le discours destiné aux étrangers non sangophones ou dans le discours scientifique pointu, il n'y a pratiquement plus de domaines dont le sango soit exclu, sans cependant que le français ait disparu de ces domaines auxquels a accédé le sango. Le choix de l'un ou l'autre code dépend alors de considérations pragmatiques dont seules des analyses micro-sociolinguistiques fines rendraient compte.

Inversement, le français peut intervenir dans des domaines traditionnellement réservés au sango : « il existe un certain nombre d'usages marginaux du français qui ont souvent pour but d'affirmer sa position sociale. Cela peut aller des injures de l'ivrogne illettré au discours mixte des étudiants et des fonctionnaires » (Wenezoui, 1990 : 543). Comme le note Wald « dans les usages fonctionnalisés (...) la délimitation du code du discours dépend alors à la fois des alternatives de la représentation collective et de la stratégie assumée ou imputée au sujet, et non pas d'un catalogue invariable d'attributs langagiers qui ferait correspondre des moyens linguistiques stables à des finalités sociales préétablies. » (Wald, 1989 : 123).

37. Cf. les travaux de S. Lafage, Y. Simard, J.-L. Hattiger ou M. Crespo.

38. Cf. les travaux de F. Gandon et de G. Prignitz.

39. Selon Wenezoui, 1990 : 543-544, la répartition fonctionnelle sango-langue vernaculaire est extrêmement complexe et les deux langues peuvent se chevaucher sur la même aire fonctionnelle.

40. Comme le note justement Wald, 1989 : 125, « la situation d'enquête classique, avec son instrumentation et le schéma d'interaction qu'elle implique, entraîne régulièrement, surtout s'il s'agit du français en Afrique, une fonctionnalisation normative invariable. Cette fonctionnalisation, si elle représente bien une potentialité de la compétence communicative, exclut dans son contexte l'observation de la variabilité des représentations ».

Ces chevauchements fonctionnels de plus en plus courants – à Bangui du moins – montrent les limites de la thèse de la discontinuité interlinguistique, même au strict plan fonctionnel.

6.2. Porosité des codes : influences réciproques français-sango

Les contacts fréquents entre sango et français sont à l'origine d'interférences et d'emprunts fréquents.

6.2.1. Interférences

Parmi les nombreuses définitions qu'a connues depuis Weinreich ce concept, on retiendra celle d'Hamers & Blanc (1983 : 452) pour qui l'interférence désigne « des problèmes d'apprentissage dans lesquels l'apprenant transfère le plus souvent inconsciemment et de façon inappropriée des éléments et des traits d'une langue connue dans la langue cible ».

Tous les auteurs qui se sont penchés sur la situation centrafricaine s'accordent sur l'abondance de ces interférences entre français et sango. Ainsi, J.-D. Penel (1980 : 9) propose une esquisse de typologie de ces interférences du sango dans le français local :

6.2.1.1. – « des mots, des expressions, des tournures ne sont, en réalité, que des traductions pures et simples du sango » : il s'agit là de ce que l'on nomme habituellement des calques, ceux-ci pouvant être considérés comme des interférences au sens le plus restreint du terme : ainsi pourront se trouver affectés :

– la diathèse verbale : un verbe employé à la voie active en sango conditionne une construction à la même voie en français :

il assit sous un grand arbre calque de *lo duti na gbe ti mbeni kota keke.*

son chien promène dans la forêt calque de *mbo ti lo a fono na ya ti ngonnda.*

– l'usage des prépositions dans la combinatoire verbale :

il n'a pas réalisé à sa promesse calque de *lo sala yé ti jéndo ti lo ape (ti = « à »)*⁴¹.

6.2.1.2. – « dans certains cas, il y a correspondance directe du style parlé sango dans le français écrit. Sans être des fautes à proprement parler, il s'agit pourtant là de façons de parler qui ont besoin d'être transposées et non pas seulement traduites mot à mot » : ces interférences plus subtiles relèvent de ce que G. Manessy appelle la sémantaxe, c'est-à-dire « des manières africaines de voir les choses et de caractériser l'expérience » qui pourraient influencer le discours en français du locuteur africain. Dans l'enquête effectuée pour le projet « Norme endogène et normes pédagogiques », M. Wenezoui a cru pouvoir relever quelques faits de sémantaxe :

– la postposition de termes comme *vraiment, quoi, là*, pour marquer une émotion forte,

– la répétition de certains mots dans les énumérations (*tant, tant, tant; tel, tel*),

– l'absence d'articulation logique entre les verbes (*tu es tué, tu es mangé*).

41. Exemples tirés de Congo, 1989 : 22.

Il faudrait y ajouter un goût pour la formule, pour les mots rares qui peuvent impressionner l'interlocuteur, celui qui en use pouvant se voir reprocher de parler un « gros français ».

6.2.1.3. – « Certains mots français sont employés en sango et réapparaissent lorsque les élèves vont composer leur texte en français. Seulement ces mots ont un usage et un sens nouveau que leur ont conférés les locuteurs sango. Aussi, en revenant au français, ils engendrent des fautes parce qu'ils sont devenus en réalité de véritables mots sango » : ce dernier point réfère à certains mécanismes d'emprunts réciproques des deux langues en contact, la langue d'origine pouvant intégrer dans sa variété locale des lexèmes de son propre fonds dotés de significés altérés par leur passage dans la langue emprunteuse. Ainsi dans un énoncé comme

il disait à ses familles qu'il y aura un festin ce soir,

famille possède le sens de « parents » ou « amis » qu'il a pris en sango par exemple dans la formule de salutation *töngana nye fami?* qui réfère aussi bien à un membre de la parenté qu'à une personne avec qui l'on entretient des relations amicales.

6.2.2. Emprunts

Si l'on définit l'emprunt comme le processus par lequel « un élément d'une langue [est] intégré au système linguistique d'une autre langue » (Hamers & Blanc, 1983 : 452), il existe deux types d'emprunts en fonction du degré d'intégration :

6.2.2.1. L'EMPRUNT INTÉGRÉ

Relèvent de cette catégorie les termes que Diki-Kidiri propose d'appeler « appropriation » car le locuteur n'a pas conscience qu'il s'agit d'un mot étranger. L'intégration peut se faire à trois niveaux :

– au niveau phonologique, c'est-à-dire en respectant les lois phonologiques de la langue d'accueil. Ainsi par exemple, la structure syllabique CCV n'existant pas en sango, les mots français *apprenti*, *franc*, *mètre* deviennent respectivement *aparande*, *falanga*, *metere* ;

– au niveau sémantique : le mot peut prendre dans la langue d'arrivée un sens distinct de celui de la langue d'origine. Ainsi dans le sens français → sango, *pensée* prend le sens de « préoccupation, souci », comme dans :

pensée ahon ndo be ti mbi tara

/pensée/p.r. dépasser/dessus/ventre/pour/moi/grand-père/

« les soucis me tuent, grand-père » (Beyom, 1989 : 54).

De même *kömānda* (issu de *commandant*) désigne toute personne investie d'autorité, qu'elle soit civile ou militaire, tout comme *trafic* désigne un « car de brousse ».

– au niveau morphosyntaxique : le mot peut-être accolé à un autre mot (sango ou français) selon un procédé de composition qui permettra la création d'un nouveau syntagme. Ainsi *car* (« véhicule de transport des voyageurs ») est employé dans le syntagme *ga na car*, littéralement « vient/avec/car » pour désigner le nouveau citoyen, la personne qui vient d'arriver en ville.

Dans ce dernier cas, il n'y aura plus possibilité de séparer le mot français des autres composants du syntagme et même un locuteur lettré, s'il utilise ce mot, ne percevra plus son origine. S'il l'emploie dans une phrase française, il le fera précéder, comme pour une citation, d'une expression du type « comme ce que nous appelons à Bangui... ».

6.2.2.2. L'EMPRUNT SPONTANÉ

Il existe par contre des mots dont les bilingues sont conscients de l'origine même s'ils sont intégrés dans le sango par les analphabètes. Ces mots peuvent donc recevoir une prononciation phonologiquement adaptée au sango lorsqu'ils sont employés par quelqu'un qui ne connaît pas le français ou même par un lettré lorsqu'il s'adresse à un non-francophone. Par contre, leur prononciation normative en français sera utilisée si l'interlocuteur dispose d'une bonne compétence en français. De même, un terme qui a changé de sens en passant dans le sango pourra retrouver son sens d'origine. Tel est par ex. le cas de *dimâsi* (*dimanche*) : outre son sens de « septième jour de la semaine », ce mot signifie aussi « semaine (durée) ». On dira par exemple :

mbi sâra dimâsi ôko « je suis resté une semaine ».

Une même personne, selon le degré de bilinguisme de son interlocuteur, pourra employer en français le mot avec l'un ou l'autre sens.

Avons-nous affaire ici à un emprunt intégré (c'est-à-dire une appropriation) ou à ce que Weinreich nomme un emprunt spontané ? Dans cette dernière hypothèse, tout mot de la langue française est susceptible d'être emprunté spontanément par un locuteur bilingue sango/français.

Il existe cependant des différences entre ces deux types d'emprunts : la première concerne le caractère volontaire et conscient des emprunts spontanés alors que ceux qui sont intégrés le sont inconsciemment. En effet, c'est parce qu'il a conscience du changement de code que le lettré change sa prononciation alors que l'illettré ne le fait pas. Le premier identifiera le terme et ne cherchera pas à le déformer artificiellement pour le faire entrer dans son discours en sango. Ainsi un étudiant pour exprimer « je vais à l'hôpital » dira plus volontiers *mbi gue na hôpital* que *mbi gue na labatâni*, forme courante pour un analphabète (*labatâni* étant bien sûr la forme sango pour *hôpital*).

La deuxième différence rejoint la distinction saussurienne entre langue et parole. L'appropriation est du domaine de la langue et tout emprunt établi doit figurer dans un dictionnaire⁴². L'emprunt spontané est du domaine de la parole. Il n'est produit que

42. C'est bien sûr du côté de la langue que se situe le dictionnaire *sango-français* de Bouquiaux et alii dont la nomenclature comporte 430 emprunts au français répertoriés sans que soient explicités les critères de sélection de ces items. Proposant une nouvelle orthographe basée sur la phonologie, les auteurs graphient les mots sango d'origine française conformément à leur intégration phonologique au système du sango sans se préoccuper de leur forme dans la langue d'origine et de leur éventuelle variation de prononciation en fonction du contexte énonciatif et de la maîtrise que le locuteur possède du français : *chauffeur* se transcrit *soferè*, *radio* devient *ladiô*, *cochon* s'écrit *koson*.

La préface du dictionnaire explicite d'ailleurs cette position : « J'ai le regret (...) de ne pas m'aligner sur les propositions du *Mémoire* des Sociétés Bibliques qui établit une subtile distinction entre les

dans le discours et la langue n'en porte pas la trace. De ce point de vue l'emprunt spontané rejoint l'alternance codique qui est elle aussi du côté de la parole et traduit à un degré encore plus élevé le mélange des codes.

6.3. Alternance codique

Relèvent de l'alternance codique des énoncés comme le suivant, produit par le même étudiant malade :

mbèni maladie a mû mbi, mbi gue na hôpital tî soigner terè tî mbi, parce que la médecine traditionnelle, moi, je n'y crois pas beaucoup, mbi yê äpe (littéralement « la maladie m'a pris, je suis allé à l'hôpital pour soigner mon corps [...] je ne veux pas »).

6.3.1. Dénomination et délimitation

Pour désigner un énoncé comme le précédent où apparaît ce que Baylon (1991 : 152) définit par « changement ou alternance de langues ou de variétés linguistiques dans un discours ou une conversation », les linguistes ont proposé toute une série de termes qui traduisent l'abondance et la variété des approches. Si certains chercheurs reprennent la terminologie anglo-saxonne et utilisent *code-switching* (terme inventé par E. Haugen dès 1956), *code-mixing* ou *code-changing*, d'autres recourent aux concepts de formation française comme *alternance codique* (employé dans la traduction de *Discourse strategies* de Gumperz), *alternance des codes* (Hamers et Blanc), *alternance des langues* (Gardner-Chloros), *métissage linguistique* (Sesep N'Sial) pour ne citer que ceux-là.

Cette pléthore terminologique traduit les difficultés que les linguistes ont à délimiter le phénomène de *discours mixte* que la définition trop concise de Baylon ne différencie pas nettement de l'interférence ou de l'emprunt.

Gardner-Chloros (1983 : 27-28) permet cependant de distinguer plus précisément les phénomènes lorsqu'elle note que dans l'interférence et l'emprunt, la distance entre les deux langues tend à être abolie, ce qui n'est pas le cas dans le discours mixte : « l'interférence et l'intégration sont des instances de nivellement ou de rapprochement des deux codes tandis que dans le code-switching, le caractère distinct des deux codes est préservé [...] On parle de code-switching dans la situation où des locuteurs bilingues qui pourraient faire converger leurs deux langues -puisque l'interlocuteur parle aussi les deux langues en question- ne le font pas, au moins au-delà de certaines limites »⁴³.

emprunts qu'il considère comme totalement assimilés et ceux dont la prononciation varie en fonction du degré de connaissance du français, celui qui a une bonne connaissance de cette langue les citant en quelque sorte. » (1978 : 42).

Pour une autre approche des emprunts du sango au français, cf. Taber, 1964. Prenant comme critère d'intégration dans la langue le critère phonologique, l'auteur se livre à une étude sociolinguistique des emprunts retenus en fonction d'un certain nombre de variables (types de « textes » recueillis, sujets abordés, âge, sexe, religion, « degré d'acculturation » du locuteur).

43. De cette remarque, on pourrait déduire que la maîtrise des deux codes par les deux interlocuteurs est nécessaire. Ce n'est pas, à notre avis, toujours le cas.

Ce phénomène semble bien répandu dans le cas des contacts français/langues africaines et commence à être bien étudié⁴⁴ : une partie importante des communications au colloque d'Aix-en-Provence sur le français parlé en Afrique (cf. Queffélec éd., à paraître) y est d'ailleurs consacrée.

Pour la Centrafrique, les études du discours mixte local appelé *franc-sango* sont essentiellement dues à M. Wenezoui (1988 a et b, 1989, 1994, 1996). Dès sa communication au colloque de Nice (1987), elle pose le problème de savoir si de la rencontre de L1 (sango) et L2 (français) ne naît pas une L3 (franc-sango) qui aurait ses propres règles. Dans ses travaux ultérieurs, elle développe ce point de vue et montre, dans le prolongement des travaux de Poplack, qu'en franc-sango les mots français ne sont pas intégrés dans le sango n'importe comment et n'importe quand. Le franc-sango des étudiants bangouais comporte soit une alternance d'énoncés ou de fragments d'énoncés en français et en sango, soit des énoncés « dans lesquels les mots français sont présents et portent les marques morphologiques du sango » (Wenezoui, 1988 : 97) : pour les noms, les marques *â-* du pluriel et *nî* (postposée) de détermination, pour les verbes, *kɛ* préposé, à l'inaccompli, *awè* postposé à l'inaccompli, voire même le dérivatif *-ngɔ* qui forme en sango des « participes » ; la forme verbale française infinitive employée en fonction prédicative est régulièrement précédée du pronom sujet apposé *a* obligatoire en sango. L'utilisation des mots français ne répond apparemment pas au souci de pallier les insuffisances du vocabulaire sango et d'ailleurs ils ne s'y incorporent pas : « l'usage des mots français se limite à la durée de l'acte de production langagière et l'usage des mots français intégrés dans la langue est rare » (Wenezoui, 1987 : 2). Tout est fait pour que les termes français soient reconnus comme tels : les verbes modaux sont ainsi fléchis en français *mɔ dois* (« tu dois »), *mɔ devrais* (« tu devrais »). Les deux tiers des énoncés mixtes commencent par un mot français ; il s'agit le plus souvent de termes servant à introduire le discours qui permettent d'adapter le message à la situation d'énonciation. Le sango dispose de mots équivalents mais il n'y est pas fait appel et il paraît donc s'instituer une complémentarité : le message est construit en sango, par application des règles grammaticales de la langue, mais il est actualisé et énoncé par référence au français et au moyen de procédés procurés par celui-ci. Le franc-sango (ou du moins cette forme de franc-sango) est du sango « parlé à la manière française »⁴⁵.

44. Ainsi le Zaïrois Sesepe N'Sial, après avoir étudié le métissage lingala-français à partir d'énoncés recueillis à Kinshasa et Lumumbashi et avoir analysé des productions d'étudiants et du Président de la République Mobutu Sese Seko, note en conclusion que « le métissage n'est en rien un phénomène marginal. Il n'échappe pas au contrôle des règles du bon usage. Il s'intègre dans le système des règles qui régissent l'ensemble des codes présents et observables dans la communauté considérée » (1979 : 46).

Gafaranga (1987), travaillant sur le code-switching français/kinyarwanda, rejette l'hypothèse que le code switching serait l'étape intermédiaire dans un processus de transfert de langues et pense que celui-ci est le seul vernaculaire du bilingue au Rwanda.

La thèse soutenue en 1993 par Bernard Zongo, *Stratégies de communication et individuation sociolinguistique chez les étudiants burkinabè à Ouagadougou et à Paris*, fait également une large part à l'analyse sociolinguistique du code-switching mooré/français.

45. La variation du sango est souvent fonction du degré de scolarisation de ses locuteurs. D'après les enquêtes de Gerbault, 1987, à Bangui « 84 % des personnes interrogées estiment que le sango des

Par ailleurs, l'alternance de code peut intervenir de manière « fluide » c'est-à-dire sans pause, sans hésitation, mais le plus souvent il est favorisé par certains facteurs d'ordre stylistique (ce que E. Hatch, 1973, appelle « rhetorical devices »), comme des exclamations, des questions, des hésitations, des explications, etc., procédés auxquels il faudrait ajouter le « tag-switching », c'est-à-dire l'emploi d'expressions comme *n'est-ce-pas ?*, *alors*, etc., ou ce que Jakobson appelle des embrayeurs du type *bon*, *mais*, *et puis*, etc. Parfois en revanche, ce changement de code est signalé par le locuteur et se voit « baliser » en sango par des formules consacrées *sô munzû a tene* ou *sô na yângâ tî faranzi a tene*.

Cependant, comme les alternances ne sont pas toutes balisées et que certaines interviennent sans hésitation ni pause, on peut se demander ce qui distingue l'alternance de l'emprunt spontané. L'alternance serait identifiée par la conformité de l'énoncé avec ce que Poplack nomme « la règle de la contrainte » : « l'alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d'une phrase pourvu qu'ils soient ordonnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives » (Poplack, 1988 : 23). Les croisements sont donc interdits⁴⁶.

6.3.2. Usages

Du point de vue sociolinguistique, l'usage de l'alternance codique est nettement catégorisable socio-culturellement : elle est l'apanage des bilingues possédant une bonne connaissance du français et donc situés au sommet du continuum. Chez ces bilingues (étudiants, fonctionnaires) le sango alterne avec le français dans beaucoup de circonstances de la vie quotidienne. Cet interlecte apparaît dans les échanges entre pairs, par exemple dans l'interaction suivante entre des étudiants qui évoquent le sort d'un ancien condisciple :

– *Chef de chorale là ? – Il est chômeur ! lo mû cours na yâ tî à privé sô. Lo wara 10 000 francs na fin du mois, lo vivre na nî awe.*

(« -Le chef de chorale ? - Il est chômeur (sous entendu : il n'est pas intégré dans la fonction publique ou bien il n'a pas trouvé un poste fixe bien rémunéré). Il donne des cours dans un lycée privé pour un salaire de 10 000 francs par mois (10 000 F CFA bien entendu). Il se débrouille avec ça, c'est tout »).

personnes ayant été à l'école n'est pas le même que celui des personnes qui n'y ont pas été. ». La pratique du sango à l'école avec l'apprentissage du français a un impact sur le vocabulaire et la construction des énoncés sango des locuteurs scolarisés, selon Gerbault, 1988.

46. Prenons un exemple :

Alors qu'en français l'ordre des composants du syntagme nominal est déterminant + nom, en sango, ce que nous pourrions appeler déterminant se place plutôt après le nom : *môlengê ni* (« l'enfant en question »), *mbo sô* (« ce chien ») *lângo ûse* (« deux jours »). Selon la règle de Poplack, les croisements suivants seraient donc interdits :

dét. F + nom S : **le môlengê* ; **le mbo* ; **deux lângö*

dét. S + nom F : **nî enfant* ; **sô chien* ; **ûse jour*

nom S + dét F : **môlengê le* ; **mbo ce* ; **lângö deux*

nom F + dét. S : *enfant nî* ; *chien sô* ; *jour ûse*.

Comme ce dernier cas est tout-à-fait possible, l'on devrait en conclure que la loi de la contrainte n'est pas valable. Dans cette hypothèse S. Poplack dirait qu'il s'agit d'un emprunt et non d'une alternance.

Ce franc-sango a tenu une place importante comme medium dans le « Grand Débat National » de 1993 au cours duquel des personnes de statut social assez élevé étaient sommées de s'expliquer devant des commissions d'enquête, en sango (pour que le peuple comprenne) : On a pu ainsi y relever des énoncés comme le suivant où l'intervenant qui s'est approprié le français et a bien du mal à tenir un discours en sango fait largement appel au franc-sango :

mbi penser... problème sô si... âla fa na ë fafadë sô ge... mbi tî bè tî mbi fadë... mbi bâ tènë sô acommenter ti tene... dès le début nî... mbi ûnda fadë motion tî précision... parce que mbi bâ que affaire nî a yeke presque personnelle alors, c'est pourquoi... mbi bâ que fadë ..ë yeke compétents ti tene ë discuter na ndo tî affaire sô a yeke personnelle pepë .

Au niveau des représentations, le franc-sango est souvent mal perçu, même de ses propres utilisateurs, puisqu'une expérience de « matched-guise » testant les réactions des étudiants de la Faculté des Lettres de Bangui à des discours en français, en sango et en franc-sango révèle que « les locuteurs s'exprimant en franc-sango cristallisent tous les jugements négatifs tant pour les qualités morales que pour les qualités intellectuelles » (Gerbault-Wenezouï, 1988 :15).

Cette distanciation explique peut-être qu'il soit mis à contribution dans le théâtre « populaire » centrafricain qui le met en scène tant par souci de réalisme que pour ses vertus comiques (cf. Moussa Abdoulaye, 1994).

Il est aussi souvent utilisé dans la chanson centrafricaine, en particulier dans les chants d'orchestre : on citera à titre d'exemple les premières strophes de *Kilomètre cinq* de *Canon Star* (1985)⁴⁷ :

*Attention yeye yeye, attention chéri oo!
 Attention yeye yeye, attention au kilomètre cinq!
 Zone Cinq, quartier populaire tî Bangî
 Kilomètre cinq, quartier tî bîngö fûu na li tî âzo!
 Kilomètre cinq, quartier tî péché, quartier tîsiökpäri!
 Mo si na yâti Zone Cinq na Cinq Kilo,
 meo tene mo' ke kûi äme.
 Mo 'ke wara âcentrafricaine sô azäzängö o.
 Mo 'ke wara äw^li i sô aînga tî yû bongö.
 Ala sô apeut tî détourner kôli tî mo,
 sans que mo mä yâ nî äpe. C'est dangereux!*

47. Ce texte transcrit (avec l'aide d'Alphonse Mada) par Saulnier, 1993, est ainsi traduit (à partir de la seconde strophe) :

*Zone cinq, quartier populaire de Bangui!
 Kilomètre cinq, quartier qui rend les gens fous!
 Kilomètre cinq, quartier du péché, quartier du péché!
 Si tu arrives à Zone cinq , à Cinq Kilo,
 Tu penses que tu ne vas pas mourir.
 Tu trouves des Centrafricaines qui sont superbes.
 Tu trouves des femmes qui savent s'habiller.
 Celles-là peuvent détourner ton époux,
 Sans que tu le saches. C'est dangereux!*

Le fait que ce type de chanson fonctionne comme un modèle pour beaucoup de jeunes (langage «branché») et soit rédigé par des compositeurs musiciens n'ayant souvent qu'une connaissance limitée du français (acquis généralement de manière informelle⁴⁸) montre que le franc-sango déborde de son milieu d'origine (étudiants, fonctionnaires) pour toucher des couches plus larges de jeunes urbains qui s'y reconnaissent souvent malgré eux⁴⁹.

Cette extension confirme bien une forme d'appropriation du franc-sango par la jeunesse centrafricaine, ce qui confirme les intuitions de P. Wald (1990) pour qui le discours métissé français/langues africaines est une des formes d'«appropriation du vernaculaire français». Cette appropriation se manifesterait aussi dans l'émergence de variétés de français endogène.

7. LE FRANÇAIS DE CENTRAFRIQUE: UN CONTINUUM?

Dans un contexte sociolinguistique marqué par la prédominance du sango et les fonctions marginales du français, on pourrait imaginer que le français local est resté proche de la norme exogène conformément à l'hypothèse de la «continuité intralinguistique», pendant de la «discontinuité inter-linguistique» de Wald et alii (cf. supra). Pourtant, si pendant longtemps (jusqu'au moins dans les années 1980), l'hypothèse d'un français centrafricain unique, en référence constante à une norme exogène, semble avoir été confirmée par les faits, la situation est en train de changer selon Queffélec (1994): plusieurs variétés distinctes apparaissent et la norme de référence se déplace subrepticement de la variété exogène à la variété endogène.

7.1. La variété acrolectale

D'origine exogène, cette variété vise à être en tous points en conformité avec le modèle de référence, le «français de France» qui, en pratique, se confond avec le français écrit enseigné en théorie à l'école. Celle-ci est en effet, on l'a vu, la principale institution chargée de l'enseignement et de la diffusion d'un français orthoépique dont la norme est explicitée par les divers manuels, grammaires, dictionnaires, etc. Ce français acrolectal dont la maîtrise devrait correspondre au stade terminal d'apprentissage est censé être véhiculé localement par ceux qui devraient en avoir la maîtrise, les professionnels de la parole ou de l'écrit en français, à savoir les enseignants: ceux-ci (et par

48. Comme le note Saulnier (1989: 202), le français employé est «d'origine diverse: français classique, français vulgaire ou argot (*déconner, saboter, saper, maquereau*) et français régional (*tchatcher* au sens de «baratiner», *houilleur* au sens de «menteur»)».

49. Les réticences notées dans les réponses aux questionnaires de Gerbault-Wenezouï pourraient s'expliquer, selon Queffélec, par la difficulté des intellectuels de se situer par rapport à ce franc-sango hybride perçu comme «impur et fautif». Cet interlecte est «fautif» par rapport au français scolaire qui constitue la norme de référence de l'école; la pression constante qu'a exercée sur les lettrés durant toute leur scolarité cette norme du «bon français» trouve un exutoire formidable dans le franc-sango (la même opprobre frappant le camfranglais, cf. G. Mendo-Ze éd., à paraître). Par ailleurs, l'«impureté» du franc-sango par rapport au sango provoque des phénomènes d'auto-culpabilisation chez des intellectuels se reprochant d'être des «mounjou-voko» et d'avoir trahi leurs langues et leurs cultures d'origine.

extension les fonctionnaires) constituent en effet la catégorie professionnelle à laquelle est reconnu par les autres composantes du corps social le privilège d'imposer ses pratiques en matière de « bon usage » : en Centrafrique, comme ailleurs en Afrique francophone, ils servent de modèle de référence en matière de « bon français » : présents dans l'ensemble du pays, en particulier en brousse où ils jouent le rôle de « notables », relativement nombreux dans la Fonction Publique (beaucoup de responsables sont d'anciens pédagogues de formation reconvertis dans des occupations plus gratifiantes), occupant dans l'État des postes de très haute responsabilité (lors des Indépendances des années 1960, puis lors des Mouvements de Démocratisation des années 1990, la plupart des nouveaux dirigeants politiques sont d'anciens instituteurs ou professeurs⁵⁰), les enseignants constituent un groupe homogène (par sa formation) et uni (syndicats puissants) qui exerce sans partage ses prérogatives en matière linguistique. Au niveau des objectifs scolaires, tant chez les praticiens (instituteurs ou professeurs de français) que chez les responsables académiques (inspecteurs, conseillers pédagogiques, responsables ministériels), la norme extérieure reste la seule visée. Tout au plus admet-on de tolérer un accent local et quelques centrafricanismes lexicaux (emprunts aux langues locales et surtout au sango), en nombre limité et correspondant à des *realia* que pour des raisons historiques le français n'a pas eu à désigner avant son implantation en Centrafrique : centrafricanismes de bon aloi, ces termes et cette prononciation donneraient au français une légère couleur locale, d'autant mieux admise que les locuteurs garderaient toujours nettement conscience de l'origine africaine de ces lexies et qu'elles ne risqueraient donc pas de nuire à l'intercompréhension avec les autres francophones. L'acrolecte devrait donc avoir une diffusion élevée et concerner tous ceux qui ont un niveau scolaire de niveau post-baccalauréat.

Dans la pratique, il n'en va pas de même et cette variété ne concerne qu'un nombre réduit d'individus, essentiellement ceux que leur profession a conduit à résider ou à faire des études supérieures en France ou dans les pays francophones. Même les intellectuels réputés compétents en français académique voient leurs discours écrits ou oraux affectés par des variétés plus endogènes, soit par ignorance de la norme exogène, soit par volonté de suivre la norme locale à laquelle ils sont obligés de se conformer sous peine d'être taxés d'utiliser un « gros français » (français recherché et pédant dénoncé comme signe d'acculturation⁵¹).

Ce recul de la variété acrolectale s'explique essentiellement par la crise économique et par la faillite du système éducatif, incapable de former des locuteurs francophones performants (par rapport aux objectifs fixés) et aptes à respecter la norme exogène. L'ap-

50. Ainsi le Gouvernement d'Union Nationale mis en place après les mutineries de Mai 1996, comporte, outre le premier ministre lui-même ancien professeur à l'Université de Bangui, 29% d'universitaires, ce qui conduit le journal satirique *Vouma* à parler avec humour de Gouvernement d'Union Nationale Universitaire (G.U.N.U.).

51. La stigmatisation sociale des *gros mots* montre en négatif qu'il existe une manière de s'exprimer et un lexique adéquats, conformes à l'usage local dont les locuteurs revendiquent implicitement la légitimité. Si *chogobiter*, c'est-à-dire en français du Burkina, « parler comme un français » ou encore « avoir l'accent français » (Batiana, 1993, 204) est mal perçu localement et ressenti comme fautif de par son inadaptation à la situation et à l'interlocuteur africains, c'est-à coup sûr qu'il existe une norme locale de parler français qui, elle, est congruente à la situation de communication spécifiquement africaine.

pauvrissement de l'État centrafricain incapable de faire face aux impératifs de scolarisation de masse prônée et partiellement mise en œuvre après l'Indépendance, l'impossibilité pour le maigre budget national de prendre en charge une Fonction publique que les organismes monétaires internationaux jugent trop nombreuse et inefficace, précarisent le statut des fonctionnaires et singulièrement des enseignants. L'absence de l'équipement pédagogique de base⁵² et le retard dans le versement des salaires, voire leur non-paiement⁵³, déstabilisent les pédagogues et les détournent de leur préoccupations pédagogiques, d'où un absentéisme très important, des grèves à répétition génératrices d'années blanches⁵⁴ et des résultats scolaires catastrophiques⁵⁵. Cette crise du système éducatif, qu'on retrouve presque partout en Afrique⁵⁶, n'est pas sans conséquence sur la motivation et les pratiques pédagogiques des maîtres qui, recrutés dans la précipitation à un niveau de compétence réduit, souvent formés à la hâte, voire pas formés du tout, très peu recyclés, sont souvent abandonnés à eux-mêmes, dans l'incapacité matérielle (faute de livres) de développer, voire même de conserver leur niveau de compétence. Cette crise rejaillit bien sûr sur la pratique et la compétence en français de ceux qui sont professionnellement chargés de l'enseigner. C'est à bon droit que G. Mendoze, 1992, peut donner à son ouvrage *Le français en Afrique noire* le sous-titre significatif *une crise dans les crises*. Supposer dans ces conditions que l'École puisse atteindre ces objectifs est une illusion. Les tests pratiqués par Queffélec (1994) concernant le repérage des écarts et des fautes par une population d'élèves-instituteurs en fin de formation et de professeurs de français chevronnés en recyclage, montrent une connaissance très approximative de la norme orthoépique à laquelle ces enseignants substituent, dans leur pratique et leur enseignement, une norme endogène.

7.2. La variété mésolectale

Véhiculée par des locuteurs qui sont statistiquement très largement majoritaires chez les francophones, cette variété, plus permissive, en développement et en voie de stabilisation, tend à devenir la norme endogène du français centrafricain.

52. Comme l'écrit le périodique *Afrique-Education* dans sa livraison de Décembre 93, p. 31, « seulement 2 % du budget centrafricain consacré à l'éducation vont à l'achat des équipements dont l'essentiel n'est pas d'ailleurs pédagogique », d'où l'instauration par certains établissements publics d'une redevance scolaire par an et par élève destinée à couvrir les frais d'assurance et surtout à acheter le matériel de base, tableaux, craies, papiers et livres.

53. Fin 93, l'État centrafricain devait une douzaine de mois de salaire aux fonctionnaires, dont certains n'avaient reçu en 93 que 3 mois de traitement, ce qui a entraîné de nombreuses reconversions d'instituteurs dans l'agriculture et les cultures domestiques. Depuis l'instauration du régime Patassé, la question des arriérés de salaire vient régulièrement empoisonner la vie publique.

54. Selon la même revue, on peut considérer qu'en Centrafrique « la jeunesse a déserté les salles de classe depuis bientôt trois ans ».

55. *Afrique-Education* titre son numéro de Décembre 93 sur « Le bac cuvée 93 en Afrique: l'hécatombe générale ».

56. Tous les bilans et rapports émanant des organismes internationaux (Unesco, Banque Mondiale, etc.) mettent en relief la situation d'échec que connaît l'École africaine et plus généralement l'École du Sud.

Elle comporte une série d'usages déviants par rapport à la norme orthoépique que la majorité des locuteurs sont dans l'incapacité de percevoir comme spécifiques d'un emploi local ; ressentant ces usages comme du « bon français », ils ne sont nullement en situation d'insécurité linguistique et assument pleinement leur façon de dire dans une société où la connaissance du « bon français » sert à catégoriser socialement les individus.

Par bien des traits, elle se présente comme une interlangue, qu'une interruption dans le processus d'apprentissage aurait fossilisée, d'où l'intervention de processus de compensation et la fonctionnalisation de certaines structures (faisant appel aux ressources propres de la langue-cible ou aux langues du substrat).

Trois tendances semblent caractériser ce français mésolectal :

– **Fonctionnalisation** : en tant qu'interlangue, le mésolecte met ainsi en jeu (surtout au plan morpho-syntaxique) un certain nombre de mécanismes et de pratiques linguistiques compensatoires qui visent à pallier ou à masquer l'inachèvement de l'apprentissage : il exploite prioritairement certaines structures de la langue-cible bien connues au détriment d'autres, sous-activées ou laissées en déshérence. Cette fonctionnalisation se manifeste par exemple dans la construction d'un système verbo-temporel spécifique qui actualise surtout les modes indicatif et quasi-nominaux (infinitif en tant que constituant de périphrase verbale et participe passé en tant que forme auxiliée) et développe à l'intérieur de l'indicatif le présent morphologique. La combinaison de ces modes et de ce tiroir permet de signifier aussi bien les époques présentes que passées (à travers le passé composé ou sa variante la périphrase *avoir à* + infinitif) ou futures (périphrase *aller* + infinitif). Sans doute cette simplification du système verbo-temporel (qui n'exclut pas que certains locuteurs développent des formes plus complexes) peut-elle s'expliquer par une stratégie d'évitement d'une morphologie perçue à juste titre comme irrégulière et donc difficile à manier. Elle ne contredit pas le fonctionnement du système français dont elle se contente de sur-exploiter certaines virtualités : ainsi le suremploi du déictique *là* en position post-nominale permet d'actualiser commodément le substantif, tout en respectant les règles de la langue-cible.

À un autre niveau, l'usage préférentiel – sinon exclusif – du style direct pour exprimer le discours rapporté – avec des anacoluthes déroutantes pour le francophone natif – permet d'éviter les transpositions de temps et de personnes qu'implique l'usage du style indirect, et ce sans dénaturer le message.

Cette fonctionnalisation se marque aussi par la tendance à la généralisation des règles de la langue-cible sans prise en compte des exceptions : ainsi en matière de valence verbale, la construction directe a-prépositionnelle sera étendue à des verbes qui se construisent avec préposition (type *enseigner les enfants*) ; de même, pour les verbes dont la combinatoire implique des prépositions, le mésolecte sur-emploiera les prépositions *avec* ou *pour* plus faciles à interpréter sémantiquement que les prépositions plus ténues *de* ou *à* (ex. *ce livre est pour Paul* au sens de « est à » / « appartient à »).

– **Hypertrophie de certaines structures du français scolaire écrit** : appris prioritairement à l'école, ce français porte la marque de cet apprentissage qui, fût-il interrompu, fait la part belle au code écrit. Le mésolecte tend à développer même à l'oral certaines des structures de français écrit que l'institution scolaire a léguées aux apprenants. Ainsi

s'explique le maintien très fréquent (largement supérieur à ce qu'on observe en français oral européen) de l'adverbe *ne* comme signe de la négation verbale : même en situation informelle cet indice négatif clitique reste présent dans le discours parlé centrafricain, là où il a largement disparu en français central. De même, l'Institution scolaire n'est sans doute pas étrangère à la sur-activation ou à la sous-activation de certains dispositifs. La rareté de la pseudo-clivée (type *ce que j'aime, c'est mon pays*) s'explique sans doute par son non-apprentissage à l'école, la grammaire scolaire ayant du reste beaucoup de mal à intégrer dans le cadre de l'« analyse logique » traditionnelle les divers constituants du dispositif pseudo-clivé. Inversement, d'autres dispositifs comme le double marquage (type *les cours, ils commencent la semaine prochaine*) sont très présents, car largement enseignés dans le cursus scolaire.

– **Porosité aux langues du substrat** : cette variété relativement permissive subit l'influence des langues en contact et singulièrement du sango : Elle recèle donc des interférences, calques, emprunts, écarts relevant de la sémantaxe, que nous avons présentés précédemment (cf. 6.2.) et sur lesquels nous ne reviendrons pas.

7.3. Les variétés basilectales

Utilisées par les analphabètes ou par ceux qui ont été exclus très tôt du système éducatif, ces variétés résultent le plus souvent d'un apprentissage « sur le tas » d'usagers qui n'en font qu'un usage très épisodique. Elles se caractérisent par leur a-systématicité qui rend leur étude très difficile et par leur interpénétration dans la parole avec les langues africaines. Dénigrées sous le nom local de *faux français*, elles se caractérisent par le caractère très épisodique de leur production par des locuteurs qui sont en situation d'insécurité linguistique et s'efforcent, dès que les circonstances le permettent, de revenir au sango ou aux langues vernaculaires.

7.4. Norme et conflits de variétés

Quels que soient les mécanismes qui ont présidé à son éclosion, il est incontestable que se met en place une norme endogène du français en Centrafrique qui ne se limite pas à un enrichissement lexical (« centrafricanismes ») même si celui-ci constitue la partie la plus visible de l'iceberg, ce qui justifie d'ailleurs la place centrale que le présent ouvrage lui accorde. Cette norme endogène tend à supplanter le français acrolectal et standard(isant) au niveau le plus élevé du continuum. En cas de concurrence avec la norme acrolectale la norme mésolectale tend à l'emporter pour diverses raisons :

– raréfaction des contacts avec la norme exogène, liée à la réduction drastique du nombre de coopérants techniques, locuteurs natifs, et à la diminution de l'exposition langagière à cette norme extérieure (en raison de la crise économique, chute massive des achats et de la consommation de « biens culturels » véhiculant cette norme exogène, livres, manuels, journaux, etc.). La situation de quasi-autarcie linguistique de bon nombre de francophones ne peut que favoriser les tendances centrifuges de leur parler ;

– poids démographique des locuteurs moyens lettrés, qui isole les locuteurs mésolectaux et les incite, par crainte d'utiliser un *gros français*, objet de réprobation sociale, à adopter la forme de français la plus commune au plan national ;

- rôle des moyens lettrés, en particulier instituteurs, dans l'apprentissage d'une langue dont la diffusion dépend étroitement de l'Institution scolaire. L'École – quelles que soient les instructions officielles qui continuent à privilégier implicitement la variété exogène – joue désormais un rôle démultiplicateur dans la diffusion de la variété mésolectale locale, la seule que la grande majorité des maîtres connaissent, enseignent et utilisent.
- tendance à calquer la permissivité normative du français sur celle de l'autre langue de grande extension, le sango : le succès de la seconde langue officielle comme véhiculaire de diffusion nationale s'explique en partie par sa plasticité, par la coexistence de plusieurs sociolectes et par l'ouverture à des variétés sociolectales et/ou régionales qui contestent la valeur standardisante du sango « ethnique » que son historicité ne suffit pas à instituer en norme légitime unique. L'exemple du sango rend moins cruciale la question de la norme de référence du français et tend à diminuer le sentiment d'insécurité linguistique, même chez les professionnels de la parole.

Tous ces facteurs favorisent la promotion du français mésolectal comme norme de référence pour la communauté francophone centrafricaine ; sans doute, la plupart des locuteurs et des décideurs – confrontés à des problèmes encore plus cruciaux – n'ont-ils pas vraiment conscience de cette progressive oblitération de la norme exogène du français par une norme endogène encore instable mais qui fait l'objet néanmoins d'un subtil réglage social ; on peut penser cependant qu'à terme la question de la norme du français se posera et que la RCA devra la résoudre dans le cadre d'une politique conséquente d'aménagement linguistique des langues en contact, politique qui fait cruellement défaut à l'heure actuellement en Centrafrique comme dans la plupart des États africains francophones.

8. DESCRIPTION DES CENTRAFRICANISMES

À l'intérieur du continuum qui va du français académique utilisé par les universitaires jusqu'au « petit-français » employé par les non-lettrés, continuum qui pour des raisons de commodité a été découpé en acrolecte, mésolecte et basilecte (cf. supra), c'est la variété moyenne, régionale (riche de centrafricanismes) qui présente le plus d'intérêt. D'une part, elle tend à voir le nombre de ses locuteurs croître pour les raisons que nous avons déjà indiquées. D'autre part, cette variété de français est en voie de s'institutionnaliser comme norme locale : les milieux culturellement dominants (média, enseignement) l'adoptent et la normalisent.

Aussi est-ce sur cette variété de français régional que s'est focalisée dans un premier temps notre recherche. Cette priorité accordée au mésolecte se justifie également par l'existence de recherches menées dans les autres pays d'Afrique Noire francophone et au Maghreb et centrées elles aussi sur la même variété « régionale » de français.

57. La première édition de cet ouvrage dont nous avons été les co-rédacteurs pour le Mali et le Niger, présente sous forme de dictionnaire alphabétique un relevé systématique des écarts lexicaux par rapport au français central observés dans douze pays d'Afrique Noire (Bénin, Burkina, Cameroun, Centrafrique, Côte-d'Ivoire, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Zaïre).

L'existence d'un projet d'actualisation de l'*Inventaire des Particularités Lexicales du Français en Afrique Noire* (en abrégé *IFA*)⁵⁷ explique en outre que nous présentions ici essentiellement des données lexicales qui seront intégrées dans la version actualisée dite *IFA2* en cours de réalisation. L'enquête sur les autres composantes linguistiques (en particulier morpho-syntaxiques) se déroule parallèlement : un corpus important, transcrit en particulier par R. Beyom, B. Ngoumalet, F. Bandio, est en cours d'exploitation et doit donner lieu à des publications prochaines.

8.1. Objectif de l'Inventaire

L'Inventaire que nous présentons ci-après décrit **les particularités lexicales du français régional parlé et écrit en Centrafrique dans les années 90**. Comme l'indique cette formule, la description a été limitée d'un quintuple point de vue :

– **Limitation à une visée strictement descriptive** : le jugement normatif a été délibérément proscrit pour plusieurs raisons : d'une part, il ne peut qu'être second : en bonne méthode, pour légiférer, exclure un usage comme fautif ou le légitimer en le proclamant de bon aloi, il faut d'abord disposer d'une description solide voire complète de l'usage en question. Mêler les deux points de vue, descriptif (seul scientifique) et normatif (nécessairement subjectif), ne peut qu'être nocif ; d'autre part, nous ne nous estimions pas habilités à porter des jugements d'acceptation ou de rejet. Il revient à d'autres Autorités plus autorisées en ce domaine (en particulier les Responsables pédagogiques) de se prononcer en toute connaissance de cause, d'autres paramètres de nature non linguistique intervenant dans l'établissement d'une norme (sur « le problème de l'acceptabilité des africanismes, des normes endogènes et des normes pédagogiques », cf. Dumont-Maurer, 1995 :174-189). Les chercheurs se bornent à fournir des éléments objectifs d'appréciation. Aux décideurs et à la communauté des usagers de trancher éventuellement.

– **Limitation aux seules particularités**. Notre inventaire ne relève que les écarts alors que l'idéal aurait été de décrire l'intégralité des usages. On se serait aperçu que le français de Centrafrique possède une spécificité non seulement par ce qu'il possède en plus (néologismes, emprunts, extensions de sens, etc.) mais aussi par ce qu'il possède en moins (termes du français standard inconnus ou inusités) et surtout en autre (en particulier dans le domaine des fréquences d'emploi). Cette tâche, considérable, dépassait de beaucoup les possibilités matérielles de notre équipe réduite.

– **Limitation au lexique**. Dans le champ linguistique, seul le lexique a été examiné dans cette première publication. Plusieurs raisons expliquent cette limitation : en premier lieu, le vocabulaire est le domaine où les particularités sont les plus nettement perceptibles. La plupart des observateurs en contact avec le français utilisé en Centrafrique mettent d'abord en avant les spécificités de vocabulaire (et de prononciation) lorsqu'ils veulent souligner son originalité. En second lieu, l'*I.F.A.*, dont nous connaissons bien la méthodologie pour y avoir contribué, constitue un utile point de repère permettant d'aborder l'objet avec des méthodes éprouvées et autorisant des comparai-

sons significatives avec les autres français en Afrique. En outre, la nécessité d'utiliser des approches distinctes pour aborder les autres champs linguistiques (en particulier la syntaxe) risquait de différer de beaucoup notre publication alors que nos données lexicales, immédiatement publiables, pouvaient contribuer utilement à la mise sur pied de la Banque informatisée de données lexicales prévue dans le projet de Trésor International de la Langue Française. Enfin, la spécificité des méthodes utilisées pour explorer les différents domaines linguistiques et l'hétérogénéité certaine des résultats nous incitaient à publier séparément les résultats des diverses recherches. Cette focalisation sur le lexique ne nous a pas interdit cependant de présenter des données de nature syntaxique, spécialement lorsqu'une différence de combinatoire (par exemple l'emploi absolu de *préparer* au sens de « préparer la cuisine ») entraîne une altération sémantique.

– **Limitation au français régional :** Notre étude s'est focalisée sur les usages suffisamment stabilisés et répandus socialement pour pouvoir être considérés comme constitutifs d'une variété régionale. C'est donc le mésolecte que nous avons décrit prioritairement en tant que norme locale en émergence. Néanmoins certaines lexies peuvent se retrouver employées dans les diverses variétés de français, du basilecte à l'acrolecte. Aussi avons-nous pris soin d'indiquer pour chaque lexie le type de locuteurs qui l'emploient prioritairement.

– **Limitation d'ordre temporel :** la description se veut synchronique (au sens large) puisque seuls ont été retenus les termes en usage dans les années 1990-1996. Néanmoins, il a semblé utile de signaler que certaines lexies étaient déjà attestées dans le recensement inédit opéré à la fin des années 70 par G. Canu et L. Bouquiaux (cf. le long développement que nous consacrons à ce travail et à sa méthodologie en 4.2.4.). Nous avons donc signalé par un signe spécifique tous les centrafricanismes déjà recensés et encore en usage (° pour les entrées déjà attestées par Canu et °° pour les termes recensés par Bouquiaux). En revanche, pour les termes décrits par ces auteurs mais qui ne sont plus attestés ni connus dans les années 90, il nous a paru inutile d'y faire systématiquement référence, même si épisodiquement des commentaires renseignent sur les termes autrefois en usage mais actuellement indisponibles. Dans la même perspective visant à donner une profondeur diachronique à notre inventaire synchronique, nous avons dépouillé un certain nombre de textes écrits à l'époque coloniale (depuis *Batouala* de R. Maran) afin de montrer l'éventuelle permanence de certaines lexies.

8.2. Méthode

Pour constituer l'Inventaire projeté, les chercheurs se devaient de mettre au point des procédures d'investigation et de découverte propres à l'objet analysé. La réflexion méthodologique se focalisa autour de trois axes principaux, la constitution d'un corpus d'enquête, l'élaboration des critères de sélection des particularités, enfin la mise au point de techniques lexicographiques de classement (établissement d'une nomenclature) et de présentation (contenu des articles) des informations retenues.

8.2.1. Corpus

Conformément à une tradition explicitée par D. Crystal, l'enquête est fondée sur un corpus (« corpus-based ») et non limitée à un corpus (« corpus-limited »). Elle porte à la fois sur un corpus écrit et sur un corpus oral.

8.2.1.1. LE CORPUS ÉCRIT

Celui-ci est constitué de plusieurs sources au premier rang desquelles on doit citer la littérature centrafricaine d'expression française. Ont ainsi été analysés la plupart des romans, nouvelles, contes, poésies, pièces de théâtre, etc., publiés par des auteurs centrafricains à condition que ceux-ci aient été accessibles aux descripteurs, soit qu'ils aient figuré dans des lieux de consultation publics, soit qu'ils aient appartenu à des bibliothèques privées accessibles (collègues, amis, etc.). En fonction des opportunités et bien sûr de manière moins systématique, l'équipe a dépouillé les manuscrits et les inédits que le hasard a mis entre les mains des chercheurs (tels les manuscrits conservés au Centre Culturel Français... avant son pillage et sa destruction partielle en 1996). La presse a également été fortement mise à contribution en tant que représentative de la norme locale. Des collections complètes (autant que faire se peut) du quotidien *E lè Songô* et de la presse « démocratique » qui a fleuri après l'instauration du multipartisme⁵⁸, ont été dépouillées exhaustivement. De manière beaucoup moins systématique ont également été sollicités monographies, thèses, mémoires, rapports, ouvrages et revues scientifiques, annales, manuels scolaires, livres d'art ou de vulgarisation, etc., bref, tous les documents possibles que les auteurs rencontraient. Enfin les correspondances publiques ou privées, les copies d'élèves, les tracts, les affiches, etc., ont été utilisés dans la mesure où les chercheurs parvenaient à en prendre connaissance.

8.2.1.2. LE CORPUS ORAL

Si dans le domaine de l'écrit la littérature et la presse ont donné lieu à des investigations systématiques, il n'en est pas de même pour le domaine oral, où l'enquête était nécessairement moins rigoureuse, essentiellement pour des raisons financières. Pour mener une étude scientifiquement fondée du français oral utilisé par la population centrafricaine, il aurait fallu procéder à la manière des enquêtes mises au point pour l'élaboration du français fondamental de G. Gougenheim et utilisées dans certaines descriptions des langues africaines : auraient été nécessaires de nombreux enregistrements opérés en divers lieux où le français est parlé, si possible auprès d'un échantillon représentatif de la population centrafricaine parlant français et ce, dans les diverses régions du pays. Un tel programme dépassait très largement nos possibilités. Un embryon de recherches allant dans cette direction a certes existé : des émissions de radio

58. Notre bibliographie donne une liste précise des titres que nous avons dépouillés. Il nous a paru utile de fournir quelques informations sur la date de fondation (et éventuellement de disparition) des divers journaux avec éventuellement des renseignements sur leur contenu. La presse centrafricaine est en effet le parent pauvre des études consacrées à la presse francophone du Sud. Ainsi le récent ouvrage (1995) de A.-J. Tudesq, *Feuilles d'Afrique. Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, accorde 6 références à la Centrafrique contre 38 pour le Congo, 60 pour le Sénégal, 73 pour la Côte d'Ivoire et 76 pour le Cameroun.

ou de télévision, censées représenter la norme locale orale, ont été enregistrées. Par ailleurs, ont été analysés les corpus transcrits en vue des études morpho-syntaxiques. Cependant, dans la pratique, l'essentiel de l'enquête a été menée de manière beaucoup moins rigoureuse : les chercheurs ont utilisé des méthodes moins sophistiquées. Ils ont fait appel à la technique du questionnaire préétabli⁵⁹ ou demandé à des interlocuteurs complaisants (souvent étudiants) d'évoquer dans des conversations plus ou moins dirigées tel ou tel thème de la vie courante. Ils ont aussi constitué une esquisse de réseau d'informateurs bénévoles en leur demandant de leur signaler les centrafricanismes que ceux-ci rencontraient.

8.2.2. Sélection des entrées

Au terme de la phase d'enquête (qui pouvait se prolonger en raison de la non-limitation du corpus alors même que la rédaction était en cours) il fallait opérer une sélection dans la masse des informations recueillies (une dizaine de milliers d'attestations écrites ou orales) qui étaient par nature peu homogènes et d'intérêt inégal. Que fallait-il retenir dans cette riche moisson qui formait un ensemble très disparate ?

8.2.2.1. PARTICULARITÉS ET ANTI-DICTIONNAIRE

Les termes recensés devaient être des particularités ; à ce titre, ils devaient à la fois être clairement attestés dans le français centrafricain et ne pas appartenir à l'usage ordinaire du français de référence. Cette deuxième exigence posait le problème de la norme de référence servant d'anti-dictionnaire. Dans nos travaux précédents, nous avons pris comme dictionnaire d'exclusion, le *Petit Robert* (dans sa dernière version) complété du *Lexis*, du *D.F.C.* et surtout du *Grand Robert*. Pour la présente recherche leur utilisation a semblé beaucoup plus problématique dans la mesure où ces ouvrages lexicographiques ne se contentent plus de décrire la norme française mais s'ouvrent de plus en plus à des variétés non hexagonales, y compris africaines. Ainsi, le *Grand Robert*, dès son édition de 1985, comporte un certain nombre d'africanismes lexicaux (dont la majorité viennent de l'*IFA 1*, cf. Queffélec, 1988). Aussi, leur témoignage a-t-il été traité avec prudence ; nous avons gardé certains termes ou unités sémantiques qui y étaient recensés, mais avec la mention Afrique, ce qui suggérait que l'unité de sens en question ne relevait pas de l'usage hexagonal du français. Nous avons donc fait appel à notre intuition de français natif ou à celle d'autres informateurs non centrafricains pour compenser les insuffisances de la littérature lexicographique.

Par ailleurs ont été retenus des termes figurant dans les anti-dictionnaires avec la mention « spécialisé » ou « rare » alors qu'ils appartenaient au français ordinaire en Centrafrique : la différence de fréquence entre l'usage dans la variété décrite et l'emploi dans la variété de référence (terme inconnu de l'usager moyen) justifiait leur sélection.

59. Ainsi, a été systématiquement vérifiée auprès du jury la nomenclature retenue pour la Centrafrique par Canu-Bouquiaux dans leur contribution à l'*IFA 1*.

8.2.2.2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Une fois repérés comme particularismes, les items devaient, pour être retenus, subir une seconde épreuve de sélection fondée sur plusieurs critères :

Fréquence dans l'usage local : Ont été retenues en priorité les unités présentant un nombre élevé d'attestations à l'écrit (ou à l'oral). Il a paru normal d'accorder une place prépondérante aux unités présentant un taux élevé de récurrence. Cependant, en raison du caractère asystématique de l'enquête et pour éviter les phénomènes de mode langagière, ce critère de fréquence absolue a dû être tempéré. Toutes les lexies sélectionnées ont été soumises à un « jury » représentatif qui a opéré un tri final en éliminant les lexèmes relevant de sociolectes (militaires, étudiants, journalistes sportifs, etc.) ou d'ethnolectes. Par ailleurs ont été recensés certains termes qui, bien que d'un usage restreint, appartiennent au fonds français des locuteurs centrafricains : il s'agit des fameux termes « disponibles » que l'on n'est amené à utiliser que dans certaines circonstances précises et qui échappent souvent aux enquêtes aléatoires.

Dispersion sociale : la possibilité pour un terme d'être employé ou considéré comme français par des locuteurs appartenant à des couches sociales et à des milieux professionnels différents a également été jugée significative.

Dispersion géographique : Dans un pays qui présente une grande diversité linguistique et où le nombre de langues maternelles est important, la dispersion géographique des lexies a été naturellement prise en compte. Le fait qu'un même terme soit connu, disponible et si possible utilisé dans les différentes régions du pays et par des locuteurs maîtrisant des langues véhiculaires et vernaculaires diverses, est un signe important de sa bonne diffusion. Ce critère a été particulièrement opérant pour la sélection des termes empruntés aux différentes langues centrafricaines et a conduit en pratique à réduire considérablement les emprunts à des langues ethniques.

Dispersion chronologique : l'attestation d'un même lexème à différentes périodes dans notre corpus a été considérée comme un indice sûr de la vitalité et de l'implantation dans le français local de ce terme et a été prise en compte comme un indice positif en vue de sa sélection dans la nomenclature.

Les différents critères que nous venons de formuler ont été utilisés de manière systématique mais souple avant la sélection définitive.

8.2.3. Classement de la nomenclature (macro-structure)

Conformément à la tradition lexicographique les lexies sont classées selon l'ordre alphabétique, la forme graphique retenue étant celle qui est le plus fréquemment attestée. Pour les termes employés seulement à l'oral une reconstruction graphique conforme au système français a été opérée et le terme reconstitué a été classé en fonction de sa graphie inventée. Des systèmes de renvoi pour les termes présentant des parentés morphologiques (dérivés, composés) ou sémantiques (parasynonymes, antonymes) permettent de remédier partiellement à ce qu'a d'arbitraire et de destructurant l'ordre alphabétique.

8.2.4. Contenu des articles (micro-structure)

Il est conforme à la pratique lexicographique mise en œuvre dans les autres dictionnaires de particularités relatifs au français en Afrique : Lorsque plusieurs sens sont attestés, ils sont numérotés par un chiffre et hiérarchisés selon leur ordre d'importance du général au particulier. Chaque article est organisé selon une grille identique, constituée de plusieurs rubriques :

Entrée : elle est fournie en majuscules et caractères gras. La forme vedette correspond à la graphie possédant la plus haute fréquence dans notre corpus écrit. Il peut se faire que cette forme ne soit pas la plus fréquente dans les exemples fournis, ceux-ci n'étant que le produit d'une sélection opérée dans le corpus. Pour les termes uniquement oraux (ou dont nous n'avons pas d'attestation écrite), se trouve reconstituée la graphie la plus conforme au système français, éventuellement complétée par une graphie conforme à celle de la langue d'origine. En effet l'analyse des graphies françaises des termes empruntés bien installés dans l'usage local montre la coexistence fréquente de la graphie francisée et d'une graphie plus proche de la langue d'origine (cf. par ex. *ouali gara / wali gara ; koundi / kundi ; tourougou / turugu*).

Variantes graphiques : lorsqu'elles existent, celles-ci sont mentionnées en gras et en majuscules selon un ordre d'apparition qui correspond à une fréquence décroissante. Il peut arriver que des graphies plus rares, bien qu'attestées dans le corpus, n'apparaissent pas dans les citations fournies, celles-ci ayant été sélectionnées davantage en fonction de leur valeur illustratrice que de la variation graphique qu'elles attestent.

Transcription phonétique : cette transcription entre crochets est conforme au système de l'Association Phonétique Internationale (A.P.I.). Elle n'est donnée que pour les formes problématiques et inconnues du français standard. Plusieurs transcriptions peuvent être fournies lorsque diverses réalisations phonétiques se rencontrent. Cette pluralité de réalisations est attestée surtout pour les emprunts, plusieurs phonies étant possibles dans la langue d'origine en fonction des différences d'appartenance géographique, sociale, etc., des locuteurs.

Étymon : figurant entre parenthèses, il est surtout fourni pour les emprunts ou les termes résultant d'une formation hybride. Pour les termes empruntés au sango, nous avons systématiquement consulté le *Dictionnaire sango-français* de Bouquiaux et alii, malheureusement un peu vieilli. Pour les mots empruntés à une autre langue ou pour les termes absents de ce dictionnaire, nous avons recoupé et vérifié les hypothèses fournies par les informateurs. Nous donnons par ailleurs nos sources écrites quand celles-ci paraissent fiables.

Catégorie grammaticale : elle est donnée de manière systématique en caractères romains. Les substantifs dont le genre est instable dans l'usage local, voient cette instabilité signifiée par la marque « m. ou f. » ; de même est indiquée la spécificité de nombre des termes qui sont uniquement, ou préférentiellement utilisés au singulier ou au pluriel. Le mode de construction des verbes (intransitif/ transitif direct/ transitif indirect) est également signalé, tout comme, le cas échéant, l'appartenance catégorielle (humain, animé, inanimé, etc.) de leur complément lorsqu'il y a des restrictions significatives dans leur valence.

Marques d'usage: reconnaissables aux italiques, elles permettent de reconstituer l'«écologie» des lexèmes. Fournies comme des indices approximatifs mais probables, elles sont établies à partir du sentiment linguistique des informateurs et de l'intuition des membres du «jury» et fournissent trois types d'informations :

– **Fréquence:** l'indice de fréquence est le seul à être systématiquement fourni en dépit du caractère subjectif de cette notion qui, quantifiable à l'écrit (pour autant qu'on dispose d'un corpus étendu), l'est beaucoup moins à l'oral ; quatre types de marques ont été retenues :

- fréquent : d'un usage usuel dans la vie de tous les jours ;
- assez fréquent : d'un usage plus restreint, mais régulièrement employé ;
- disponible : compris mais rarement utilisé ;
- spécialisé : utilisé comme vocabulaire technique par un nombre limité de locuteurs.

– **Code:** la référence au code écrit ou oral, n'est fournie que si le lexème connaît un usage préférentiel ou exclusif dans l'un ou l'autre code. En l'absence d'indication, le lecteur comprendra que le lexème s'emploie indifféremment dans les deux codes.

– **Milieu d'emploi:** Comme pour le code, les informations ne sont données que si le lexème est particulièrement employé dans un milieu précis. L'absence d'informations⁶⁰ doit être comprise comme l'indice que le terme s'emploie dans tous les milieux. Ces spécifications éventuelles sont fournies en tenant compte de l'âge (jeunes vs vieux), de l'habitat (urbain vs rural), du sexe (homme vs femme) et surtout du niveau d'instruction et de compétence. On distinguera en première approximation quatre types d'usagers⁶¹ : *non lettrés* = personnes n'ayant pas fréquenté l'école ; *peu lettrés* = personnes ayant fréquenté l'école au niveau primaire ; *lettrés* = personnes ayant suivi un enseignement secondaire complet ; *intellectuels* = personnes ayant suivi des études universitaires. Des informations complémentaires sur l'usage dans le temps (ex. : vieilli), l'espace (ex. : Bangui / province), le niveau de langue (ex. : familier, argot) ou les connotations (ex. : péjoratif) ont été données lorsqu'elles ont paru significatives.

60. Sauf pour les termes spécialisés qui ne sont employés que dans un domaine professionnel précis.

61. Le choix de marqueurs comme *lettrés/ peu lettrés/ non lettrés* peut sembler contestable à plusieurs titres : d'une part, ces termes, dans l'acception que nous leur donnons, sont pris dans leur sens local (centrafricain) assez différent de celui qu'ils ont dans le français central (habituellement adopté comme langue de référence dans les ouvrages lexicographiques) ; d'autre part, ils infèrent une relation d'implication entre le nombre d'années de scolarité et le degré de compétence en français, ce qui est évidemment sommaire, même si cette corrélation est assez grossièrement valide (du moins dans l'imaginaire du locuteur centrafricain moyen). Cette catégorisation, malgré ses limites, nous a cependant paru commode et d'un usage aisé puisque en conformité avec les représentations que les locuteurs centrafricains, et en particulier les membres du jury, se faisaient du français local et de ses différents usagers. Le recours à des marqueurs faisant référence à la tripartition acrolecte/mésoclecte/basilecte (utilisés comme marqueurs sociolinguistiques par Frey, 1995, dans son lexique burundais) a soulevé des problèmes de compréhension extrêmement délicats voire insolubles pour un jury composé de non-spécialistes, et très rapidement nous avons dû renoncer à les utiliser. La catégorisation proposée, malgré son caractère arbitraire, nous a cependant semblé intéressante en ce que les marqueurs retenus par le jury (parfois après de longues discussions) renseignaient tout autant sur les représentations que sur l'usage réel des lexèmes. À ce titre, ils méritaient d'être rapportés, d'autant que le sentiment linguistique du jury se trouvait souvent recoupé par le témoignage, plus objectif, du corpus.

Définition : Nous avons accordé le plus grand soin à sa rédaction. Lorsqu'une définition a paru peu explicite pour un lecteur ne connaissant pas la Centrafrique, des informations volontairement limitées de nature encyclopédique complètent la définition linguistique. Dans la mesure du possible (en particulier pour la flore ou la faune), ces informations encyclopédiques se trouvent développées dans la rubrique « contextes » où nous avons fait une large place aux citations tirées des ouvrages techniques (thèses ou monographies).

Contextes : visant à compléter ou à illustrer la définition, les contextes reconnaissables par l'emploi des italiques sont de quatre types :

Les plus nombreux sont des citations tirées d'ouvrages édités et référencés méthodiquement avec indication entre parenthèses : pour les livres, du nom de l'auteur, de la date d'édition⁶² de l'ouvrage, de la page concernée ; pour les journaux, du nom du journal et de la date précise de parution. Cette priorité accordée aux ouvrages publiés s'explique à la fois parce que la tradition humaniste du dictionnaire privilégie le contexte littéraire ou du moins l'exemple écrit et parce que les citations, indiscutables, valident le particularisme et mettent – au moins partiellement – le lexicographe à l'abri du reproche d'arbitraire et de subjectivité dans la sélection des entrées.

Le deuxième type d'exemples – relativement peu nombreux – concerne les illustrations tirées du corpus oral transcrit et donc précisément datable et identifiable. Ces exemples se reconnaissent à la mention entre parenthèses « Oral enregistré » éventuellement complétée par des informations sur le locuteur et les circonstances de production.

Le troisième type correspond aux exemples pris « au vol » par les enquêteurs qui n'en ont conservé aucune trace sonore comme par exemple lors d'interactions personnelles informelles ou de l'écoute improvisée d'émissions de radio ou de télévision (sont mentionnés alors le média concerné et le jour d'émission).

Le quatrième type concerne les exemples forgés par les informateurs ou par les membres du jury pour illustrer plus clairement la définition et pallier l'absence d'autres exemples ou leur inadéquation. Ces contextes construits présentent l'avantage de donner des informations précises sur l'écologie de la lexie (combinatoire, niveau de langue, contexte d'usage, formes du pluriel, etc.) ; elles permettent en particulier d'alléger le nombre d'informations contenues dans la définition qui, si elles étaient fournies *in extenso*, feraient basculer l'inventaire de langue dans le dictionnaire encyclopédique.

Tous les exemples retenus sont fournis et classés chronologiquement : pour ceux d'entre eux qui ne sont pas datés précisément (extraits d'ouvrage sans date ou exemples fournis par Canu ou Bouquiaux), une date approximative a été retenue et a servi pour leur classement.

Syntagmes et locutions : une rubrique LOC., regroupant les locutions et syntagmes où figure fréquemment le terme analysé, est fournie quand le besoin s'en fait sentir. Le sens de ces cooccurrences est parfois explicité mais en général, lorsque leur sens est transparent, elles ne donnent pas lieu à définition.

62. Pour les ouvrages sans date, le titre de l'ouvrage est donné en italiques.

Dérivés et composés sont également indiqués afin que le lecteur puisse percevoir la productivité éventuelle de la lexie et son aptitude à la dérivation et à la composition. L'existence de dérivés et de composés joue par ailleurs un rôle de validation quant à la pertinence du choix de la particularité.

Renvois : L'article se clôt par des renvois éventuels (indiqués par V., abréviation de *Voir*) aux dérivés, composés, mots de sens voisin et de façon plus générale à des termes qui présentent des relations sur le plan paradigmatique avec le défini et font l'objet d'une entrée distincte. Contrairement à une pratique que nous avons adoptée dans des ouvrages précédents, la nature du renvoi n'est pas mentionnée explicitement par des indications comme *synonyme* ou *antonyme* (ou *contraire*). Un simple V. (abréviation de *Voir*) permet, dans la tradition analogique du *Petit Robert*, d'éviter l'épineux débat de la synonymie, de la parasynonymie ou des différentes formes d'antonymies (*disjonction exclusive* ou *contradiction* vs *incompatible* ou *contraire*). Il autorise en revanche la constitution de séries d'équivalences où se trouvent regroupées les lexies présentant certaines relations au niveau du signifié. Ainsi s'élaborent des mini-champs lexicaux associant par exemple pour désigner les personnes possédant des aptitudes surnaturelles à la magie (*charlatan, féticheur, marabout, mbaoman, ngangá, tradi-praticien*). De même, pour signifier « faire l'amour », coexistent plusieurs synonymes dont *badigeonner, bousiller, faire ça, faire la chose, faire les relations, frapper, tanner*, sont les plus fréquents.

8.3. Résultats

Au terme de l'enquête ont été sélectionnés 1 206 centrafricanismes (dont certains comportent plusieurs unités de sens) qui constituent la nomenclature du lexique publié ci-après. Cet ensemble de données servira de base à des recherches ultérieures qui pourront concerner (pour ne retenir que quelques axes de recherche possibles) des domaines strictement linguistiques (typologie des particularités), sociologiques (le français de Centrafrique comme reflet de la société centrafricaine) ou comparatifs (comparaison des centrafricanismes avec les africanismes des autres pays).